SCOLAIRE DE SAINT-JEAN

M. J.A. Bélanger a donné sa démission

LE RICHELIEU

VOLUME XXX — No 45 SAINT-JEAN, JEUDI LE 30 SEPTEMBRE 1965

Le président de la Commission scolaire de Saint-Jean a donné sa démission à la dernière assemblée . . . mais les commissaires l'ont refusée. Le tout est survenu après que M. Arthur Jauniaux ait attiré l'attention de M. Bélanger sur une disposition du Code scolaire à l'effet que "toute personne occupant une charge qui lui a



M. J.-A. BELANGER

été conférée par une Scolaire, en vertu de la présente loi, ou qui a une entreprise ou un contrat avec cette corporation... ne peut être membre de cette Commission scolaire".

M. Bélanger est membre d'un comité d'assureurs qui a transigé avec la Commission scolaire, par les années passées; le président de la locale, M. Bélanger, affirma qu'il avait été informé que depuis 1962 les commissaires pouvaient transiger avec leur Commission scolaire. Sur ce, il proposa de démissionner. Les commisaires ont opposé leur refus à cette demande jusqu'à ce que la situation soit clarifiée par les autorités de Québec.



S.S le **Pape Paul VI à New-York lundi**

► Pour la première fois dans l'histoire, un Pape viendra en Amérique. C'est lundi prochain, 4 octobre, que Sa Sainteté le Pape Paul VI sera à New-York, plus spécialement à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour plaider en faveur de la concorde parmi les peuples. On pourra suivre sur le petit écran les principales cérémonies qui se dérouleront. Tous les postes de télévision américains et canadiens téléviseront directement.

Saint-Jean-Iberville-Napierville

Libéraux et conservateurs sont en attente

Ça ne démarre pas trop vite dans la circonscription de Saint-Jean-Iberville-Napierville en vue du scrutin fédéral du 8 novembre prochain. Chez les libéraux et chez les conservateurs, aucune candidature officielle.

Le Nouveau Parti Démocratique a choisi son candidat en la personne de M. Jean-Jacques Jauniaux.

M. Jean-Louis Poirier sera le candidat du Ralliement des Créditistes.

DEUX ENQUETES

Chez les libéraux, un sondage serait actuellement effectué, d'après un quotidien. Les enquêteurs, circulant de porte en porte, ont demandé à 500 personnes pour qui elles voteraient aux prochaines élections et si elles préféreraient M. Dupuis ou un autre candidat libéral officiel. Toujours d'après le quotidien, 382 personnes se seraient alors prononcées en faveur d'un candidat libéral "officiel" outre que M. Dupuis.

L'enquête, de l'aveu d'un organisateur du parti libéral, a été menée par ce parti. D'autre part, nous apprenons qu'une enquête tenue par l'organisation de M. Yvon Dupuis prouve exactement le contraire.

De toute façon, on s'attend à ce que M. Pearson annonce, un beau matin, le nom de son candidat pour notre circonscription.

M. BEAULIEU CANDIDAT?

Chez les conservateurs, la candidature de M. Jean-Paul Beaulieu, ex-ministre de l'Industrie et du Commerce et ex-député provincial à Saint-Jean, se dessine de plus en plus. Des organisateurs conservateurs locaux nous ont assuré que M. Beaulieu se rendrait aux pressions qui lui sont faites de se porter candidat.

Confirmation d'adultes à l'Evêché

Lundi le 18 octobre à 8 heures p.m., il y aura une cérémonie de confirmation d'adultes à l'évêché. Messieurs les Curés qui ont des confirmands à présenter sont priés de communiquer avec nous.

La Chancellerie

Nomination ecclésiastique

L'Ordinaire du diocèse de Saint-Jean fait savoir que le R. P. Joseph R. Haffly, s.s.e. a été nommé sur présentation de ses supérieurs, vicaire à la paroisse St. Mary de Greenfield Park.

La Chancellerie

Le procès DUPUIS à Sherbrooke

...st maintenant définitif. ...rocès de l'ex - ministre ... dans le cabinet Pear... M. Yvon Dupuis, député ... Saint-Jean - Iberville-Na...rville au fédéral aura lieu ... le district judiciaire de ...François, à Sherbrooke, ... du prochain terme des ...sises criminelles de cette ... ou à toute autre date ... sera fixée par les autori... concernés.

...t l'hon. juge Philippe La... de la Cour Supérieure qui ... rendu à la requête qui avait ... présentée mardi dernier au ... de Justice de Saint-Jean ... procureur de la Couronne.

Me Jean Bienvenue, de Québec. On sait déjà que M. Yvon Dupuis avait été condamné à subir son procès aux prochains termes des Assises criminelles d'octobre. Le député de Saint - Jean - Iberville-Napierville aux Communes lors de la tenue d'une assemblée à la Centrale Catholique de Saint-Jean avait demandé devant ses nombreux partisans et organisateurs, venus l'acclamer, que son procès ait lieu et cela le plus tôt possible, qu'il était prêt à comparaître devant ses pairs.

Mardi dernier, prenant la parole devant le juge Lamarre, Me Bienvenue avait expliqué qu'il n'était pas question de retarder le procès de l'accusé après les élections, mais qu'il était là pour que celui-ci se fasse au plus vite. Me Bienvenue expliqua ensuite qu'il serait préférable que le procès ait lieu ailleurs qu'à St-Jean La Couronne avait soutenu que le procès de M. Dupuis ne saurait se dérouler dans le district de St-Jean sans devenir une affaire politique les membres du jury ne pouvant être dans les circonstances, que des partisans ou des adversaires de l'ex-député du comté. C'est pourquoi elle préférait qu'il ait lieu ailleurs possiblement à Sherbrooke ou à Québec. Me Roland Blais, procureur adjoint de la Couronne s'était opposé à cette requête alléguant que la

(suite à la page 8)



► A LA PRESIDENCE DES HEBDOMADAIRES. — M. Jean-Jacques Mercier, directeur - propriétaire de La Voix Populaire, de Montréal - St-Henri, a été élu président de l'Association des Hebdomadaires de langue française du Canada à l'issue du 33e congrès de cet organisme de presse. M. Mercier remplace M. Champlain Lépine, de Joliette, qui devient président honoraire; le congrès eut lieu à Chantecler, à Ste-Adèle.

NOTRE ÉVÊQUE NOUS PARLE À LA RADIO

Chaque dimanche durant le Concile, au poste CHRS, 1090 au cadran, notre Evêque nous adresse la parole, de 10 h à 10 h 15 a.m.

Soyons aux écoutes: notre Pasteur a un message pour nous.

AIME BLAIS et non André Blais

Dans notre édition de jeudi 2 septembre 1965, nous avons publié une nouvelle au sujet de la saisie d'un alambic à Saint-Valentin. Une fausse information nous a fait écrire que les policiers de la Gendarmerie royale avaient effectué une descente à la demeure et aux bâtiments de ferme de M. André Blais, tandis qu'on aurait dû écrire AIME Blais.

Nous devons donc informer nos lecteurs que M. André Blais, marchand de fruits et de légumes, domicilié et demeurant à Saint-Hubert, chemin Chambly, numéro 9835, n'a rien à voir dans cette affaire d'alambic.

D'ailleurs, dans nos éditions suivantes, nous avons bien écrit le nom de M. Aimé Blais, comme étant l'accusé dans cette affaire.

● **LE JUGE ANDRE REGNIER ET LA PRESSE ECRITE** page 2

● **TROIS COMMISSAIRES NDA A LA REGIONALE** page 3

● **J.-JACQUES JAUNIAUX CANDIDAT DU NOUVEAU PARTI DEMOCRATIQUE** page 20

"Plus intéressés à noircir qu'à eclaircir"

(Le juge Régnier)

Au début de la Cour du Magistrat, lundi dernier au Palais de Justice de Saint-Jean, le juge André Régnier, en montant sur le Banc a déploré le manque d'objectivité de la presse écrite. Le tout avait pour but de qualifier de déplorable la conduite de l'hebdomadaire *Le Canada-Français*, de Saint-Jean et *La Presse* de Montréal qui n'ont pas publié les remarques que le juge Régnier avait faites lundi dernier sur les affirmations faites par Me Jacques Cartier, de notre ville qui avait déclaré que la Couronne laissait croupir des accusés en prison.

Voici le texte intégral du juge André Régnier

"Lundi dernier le procureur de la Couronne, Me Jean Frédérick donnait devant cette Cour des explications concernant une accusation faite par Me Jacques Cartier, dans l'après-midi du 14 septembre courant à l'effet que l'on faisait croupir des accusés en prison.

"Cette accusation faite par Me Cartier l'avait été à la suite d'une décision de cette Cour prononcée le matin du 14 septembre courant qui ajournait au lendemain le cas d'un dénommé Réal Flibotte après que Me Frédérick eut fait ses observations. Lundi dernier, le procureur de ce Tribunal s'est empressé de son côté de donner la raison qui avait motivé sa décision ajournant cette cause au lendemain.

"J'ai rappelé que dans cette circonstance le prévenu Flibotte était représenté par un avocat distingué, consciencieux et jouissant d'une longue expérience en matière criminelle. Il avait incidemment, comme je l'ai dit, exercé pendant 25 ans la charge de Juge de Paix. Comme on le sait, l'une des principales fonctions de Juge de Paix est de s'intéresser à l'admission de prévenus à caution. Or à cette date du 14 septembre courant, ce savant procureur, à l'appel du cas Réal Flibotte, son propre client représenta à ce Tribunal qu'il y avait lieu dans les circonstances d'ajourner au lendemain matin, ce cas, qui demande un cautionnement.

"Le Tribunal tout naturellement ajourna alors le cas au lendemain matin. Dans l'après-midi de ce même jour, cependant un nouvel avocat se présenta devant cette Cour, Me Cartier, et en demandant l'admission à caution de ce même prévenu, lança cette accusation que l'on faisait croupir des accusés en prison. Les journaux "La Presse" de Montréal et "Le Canada-Français" de Saint-Jean, en l'occurrence ont jugé à propos de porter cette accusation de Me Cartier à la connaissance du public. C'était leur droit. Mais ils se sont bien gardés de rapporter les explications que le Tribunal a données, lundi dernier, quant aux raisons qui ont motivé cet ajournement au lendemain à savoir: la suggestion du savant procureur de l'accusé.

"En supprimant ainsi la partie essentielle des explications fournies lundi dernier par le procureur de cette Cour, ces journaux ont manqué à leur devoir GRAVEMENT. En s'abstenant de faire une mise au point, ils laissent supposer qu'ils sont plus intéressés à noircir qu'à éclaircir".

Après 40 ans

Mme Georges Poirier quitte son poste

Mardi matin, en Cour du Magistrat, le procureur de la Couronne, Me Jean Frédérick, en son nom personnel et au nom de tous les membres du Barreau du Richelieu a tenu à souligner la nouvelle à l'effet que Mme Georges Poirier, sténographe officielle depuis près de 40 ans à la Cour du Magistrat de Saint-Jean, remettait sa démission.



Mme Georges Poirier

Allocution de Me Frédérick

C'est en présence du Magistrat André Régnier et de plusieurs autres membres du Barreau du Richelieu que le représentant du ministre de la Justice a déclaré ce qui suit: "Il m'est à la fois un devoir agréable et pénible à remplir ce matin, celui de dire en public l'émoi que j'éprouve à la nouvelle dont on me fait part à l'effet que Mme Poirier a décidé de se retirer. Il va sans dire que c'est là une décision qui nous chagrine tous. Chacun va regretter Madame Poirier qui se dépense sans compter depuis plusieurs années et qui a si fidèlement rempli sa tâche. On ne pense pas assez aux difficultés qu'ont à faire face les sténographes. Mes confrères et moi-même avons été très heureux de travailler avec Mme Poirier" de conclure le procureur de la Couronne.

(suite à la page 8)

Mise au point

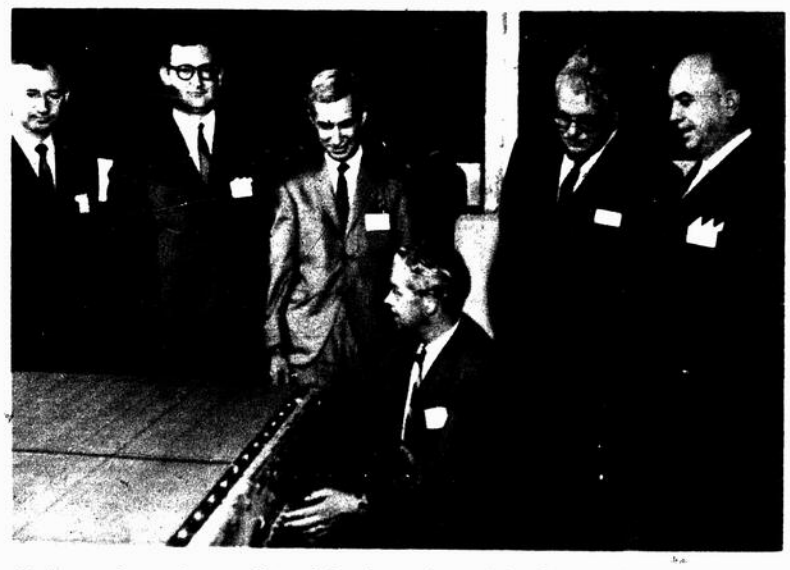
M. Yves Gagnon nous a fait parvenir la mise au point qui suit.

Le journaliste, n'étant pas sténographe, tente de retenir l'essentiel des déclarations qu'il doit rapporter. Qu'il puisse, à l'occasion, oublier une phrase, un paragraphe, qui soit considéré comme essentiel aux yeux de celui qui parle, ne constitue pas pour autant un manquement grave à son devoir, sauf s'il se refuse par la suite à présenter la mise au point qui s'impose lorsqu'on a attiré son attention sur le point en litige. C'est bien involontairement que nous avons oublié le point mentionné par le juge André Régnier dans une déclaration de plusieurs minutes. Nous tenons à exprimer nos regrets pour les inconvénients que cet oubli aurait pu causer au Président du Tribunal.

Yves GAGNON

Union Philatélique

À tous les membres de l'Union Philatélique de Saint-Jean, Iberville nous donnons avis que notre prochaine réunion aura lieu mardi le 5 octobre à la Bibliothèque municipale. Amenez vos amis.



Réception Canadien National et Air Canada

► La région était représentée à la réception offerte conjointement par le Canadien National et Air Canada, mardi dernier, à quelque 30 agents de fret du Canadien National, accompagnés de clients venant de 25 villes des environs de Montréal. Après avoir visité l'aérogare de marchandises d'Air Canada à l'aéroport international de Montréal, le groupe survola en DC-8 la région de Montréal et des Cantons de l'Est. Dans l'ordre habituel, MM. Jacques Richard, Cie Singer de St-Jean; G. Meridzi, Aircraft Industries; O. Fontaine, Canadian Potteries; Bruce Miller, Air Canada; Geo. Wright, Pirelli Cable; P.-E. Allard, Canadien National.

(Photo Air Canada)

Nouvelles BRÈVES

M. Emile Lanoue et son épouse ont quitté notre ville, mercredi, pour aller demeurer à Daytona en Floider.

x x x

La réunion mensuelle du Cercle d'Economie Domestique N.D.A. aura lieu mardi le 5 octobre à 8 h. précises au local habituel.

x x x

Nos voeux de complet rétablissement à l'échevin Alphonse Lorrain qui est hospitalisé depuis quelques jours.

x x x

Aimez-vous le théâtre? Ne manquez pas "L'école des femmes", de Molières, présentée par le Théâtre du Nouveau Monde à l'Auditorium du Séminaire de Saint-Jean, samedi le 9 octobre, sous les auspices du Club Richelieu de Saint-Jean.

Au fond de l'encrier...

Evénement théâtral

ON POURRA CONSTATER en jetant un coup d'oeil sur notre page des Arts et Spectacles dans cette édition que la population de Saint-Jean et de la région est beaucoup mieux servie dans le domaine des spectacles depuis quelques années, disont plutôt depuis l'ouverture du magnifique auditorium du Séminaire de Saint-Jean.

Cette constatation nous est revenue en annonçant la venue à Saint-Jean de la troupe du Théâtre du Nouveau Monde qui jouera à l'Auditorium du Séminaire l'Ecole des Femmes, de Molière. La mise en scène sera de Jean Gascon qui interprétera aussi le rôle principal d'Arnolphe. Mentionnons que ce célèbre Jean Gascon est un spécialiste du Molière. L'Ecole des Femmes de Molière est une comédie en cinq actes dont les décors et les costumes sont l'oeuvre de Robert Prévost, la musique de Gabriel Charpentier. Toute la distribution met en scène des comédiens chevronnés.

Cette autre représentation théâtrale nous est fournie par le Club Richelieu de Saint-Jean qui attend une salle comble à cette soirée.

• • •

Si on veut que nos gens lisent

ENCORE TROIS MILLIONS de citoyens du Québec sont sans service de bibliothèques publiques. Du rapport annuel du Service des bibliothèques publiques, il ressort en effet que deux et demi pour cent de la population rurale et soixante-huit pour cent de la population urbaine seulement sont desservis par les bibliothèques publiques, soit un peu moins de la moitié.

Sur 140 villes de plus de 5,000 âmes, 60 seulement ont des bibliothèques subventionnées; et sur 105 villes de moins de 5,000 âmes, 13 seulement bénéficient de cette . . . nécessité. En face de ces statistiques, le directeur Gérard Martin a raison de dire qu'il reste un travail de géant à faire, en dépit du progrès accompli depuis cinq ans.

On réforme l'enseignement à tous les échelons; on parle de plus en plus de l'enseignement aux adultes. Le problème des bibliothèques est inséparable de celui de l'éducation en général et plus spécialement de l'éducation des adultes. Souhaitons que le rapport du directeur du Service des bibliothèques ouvre les yeux.

• • •

L'O.J.T. succède à l'O.J.C.

"CE N'EST PAS TOUS LES JOURS que l'on peut s'adresser à des ressuscités! Les Canadiens français, au cours de leur histoire, ont laissé derrière eux, tant d'oeuvres mortes qui ne nous apportent plus que de nostalgiques souvenirs. Mais enfin, vous êtes là; et bien vivants! Le manche de la cognée encore à la main! Que cette résurrection fait plaisir au vieillard que je suis devenu!" — C'est en ces termes que le Chanoine Lionel Groulx débutait son message aux délégués des ex-C.O.J.C. du Québec, représentant 106 centres différents, réunis en assemblée constituante, en fin de semaine, pour la fondation d'une nouvelle société sous le vocable de l'ORDRE DE JEAN-TALON, appelé à succéder, dans le Québec, à l'ORDRE JACQUES-CARTIER, dissout il y a quelques mois, après 35 années d'existence.

Au cours de ces assises, les délégués ont proclamé "que toute l'action du nationalisme canadien-français doit tendre à assurer l'édification progressive dans le Québec d'un véritable Etat national et l'instauration dans un climat démocratique d'un régime d'émancipation et de progrès pour la communauté comme pour les individus".

• • •

La toge et le tricorne

LES JUGES provinciaux du Québec porteront désormais une toge spéciale, parée de rouge, et le tricorne sera par ailleurs obligatoire. C'est ce qu'ont convenu entre eux ces magistrats, samedi, en arrêtant immédiatement leur choix sur le costume qui sera dorénavant le leur. Cette mesure a surtout pour effet d'ajouter au décorum judiciaire. Et ce n'est pas de trop. En ces temps où le respect de l'autorité n'est pas à la hausse, on ne prendra jamais trop de mesures, même extérieures, pour rappeler ce principe élémentaire.

Bernard Bédard

ROY, CLOUTIER et BELANGER à la Régionale

Lors de la réunion de lundi dernier, il s'agissait pour les commissaires de la locale de ***déléguer trois commissaires à la Régionale****. On se souviendra que les commissaires avaient* ***suspendu leurs nominations****, pour s'informer à Québec de la possibilité de nommer six* ***délégués parmi lesquels seraient choisis*** *trois commissaires; on voulait conserver les* ***droits acquis avant la fusion****. Mais Québec a refusé.*

POUR REPRESENTER QUI?

Avant de procéder à la nomination des trois commissaires délégués il fallait s'entendre sur le mode de représentation. Fallait-il qu'il y ait un choix de commissaires représentant les deux côtés de la ville? Cette position était soutenue par MM. Picard, Signori, Bernard. N'y avait-il pas lieu plutôt de considérer que le choix de quartiers n'avait eu de sens que dans l'optique électorale et non pas de la représentation? MM. Cloutier, Roy et Benjamin soutenaient qu'il n'y avait plus qu'une Commission scolaire et que les commissaires n'étaient pas limités à leur quartier.

Comme M. Bélanger était appelé à trancher le dilemne, il se prononça en faveur d'une autre formule: au lieu de ne nommer que trois commissaires, pourquoi ne pas nommer 5 délégués et tenter de donner force de loi à ce système (car si 15 jours s'écoulent sans plaintes, la mesure devient force de loi!).

LE CHOIX EST FAIT

Toujours est-il que les commissaires ont décidé de s'en tenir à la teneur de la loi actuelle et de ne nommer que 3 commissaires délégués. M. Bernard proposa M. Picard; M. Signori proposa M. Bernard; M. Picard proposa M. Signori; M. Cloutier proposa M. Bélanger; M. Roy proposa M. Cloutier et M. Benjamin proposa M. Roy. M. Signori se retirant, il ne restait plus que 5 candidats parmi lesquels il fallait en choisir trois.

Le vote se prit: MM. Bernard et Picard furent écartés par la majorité de 4 contre 3, les quatre voix majoritaires étant celles de MM. Roy, Bélanger, Benjamin et Cloutier.

Et les trois commissaires délégués furent MM. Bélanger, Roy et Cloutier qui jouissaient de la faveur des quatre mêmes voix majoritaires.

L'ECOLE ST-EUGENE

Il semble bien que les travaux de construction de l'école Saint-Eugène ne commenceront guère avant le printemps prochain. C'est la conclusion normale qui sortait de l'exposé de l'architecte Charbonneau devant les membres de la Commission scolaire et une forte délégation venant de St-Eugène. Les esquisses sont à point actuellement, mais le Ministère devra donner encore une fois son approbation avant le début des travaux.

Une personne de la salle demanda comment il se faisait que les esquisses aient requis une aussi longue période avant d'être soumises au Ministère? M. Charbonneau était au courant depuis le 25 juin dernier des travaux à effectuer, et il n'est pas plus avancé à cette période? L'architecte et les commissaires expliquèrent que le tout avait été retardé par la fusion des deux Commissions scolaires et qu'il est impossible de hâter l'exécution du projet de construction, car il faut suivre la filière normale des approbations, ce qui s'avère fort long.

M. Charbonneau s'est dit conscient de l'acuité du problème, car pour que l'école soit terminée en septembre 1966 il faudra qu'au plus tard en avril prochain les travaux soient en marche. Et actuellement, on en est encore aux approbations préalables.

CHAUFFEE A L'ELECTRICITE

L'école de St-Eugène sera dotée d'un système de chauffage à l'électricité mais à bas wattage: ce système a l'avantage, aux dires de l'ingénieur Gaudette, de ne pas assécher l'air et de permettre un "réchauffement" progressif de l'air.

Les commissaires devaient choisir entre un système à eau chaude, un système à air chaud ou un système à l'électricité. M. Cloutier estimait que le premier système serait beaucoup moins onéreux, vu que le tarif prévu pour la consommation annuelle d'huile serait de $4,200, alors que le coût d'opération d'après les tarifs de l'Hydro-Québec monterait à $6,650 annuellement. Il y avait une différence appréciable entre les deux systèmes.

M. Bélanger favoriserait le système à air chaud, en raison de son expérience personnelle: il précisa que ce système éliminait les odeurs, la poussière de l'atmosphère et permettait un confort plus grand aux enfants.

La solution qui rallia la majorité fut celle de l'électricité. M. Signori favorisa ce système en raison de l'hygiène et de la possibilité que les coûts de l'électricité diminuent avec le surplus de Manicouagan. M. Bernard précisa que ce système reviendrait plus économique à la longue, car la maintenance exigée par un système à eau chaude est souvent très dispendieuse. M. Yvan Roy apporta une note fort intéressante: un système à eau chaude exigerait la présence de dalles pour recouvrir les tuyaux indispensables à ce système. Comme ces dalles sont très coûteuses, et que le système à l'électricité requiert une installation plus simple, ce dernier offrait de grands avantages. MM. Benjamin et Picard se prononcèrent également pour ce système.

Nous incluons un tableau comparatif des coûts de chaque système: il faudrait en apprécier les chiffres à la lumière des précisions apportées plus haut.

Système de chauffage à eau chaude. — Coût d'installation: $42,000; Coût d'opération: huile: $4,200 par année; maintenance: $250 par année.

Système de chauffage à l'électricité: Coût d'installation: $26,-700; isolation supplémentaire: $6,-500; sous-station électrique: $15,-000. coût d'opération d'après les tarifs de l'Hydro: $6,650 par année.

À SAINT-EUGÈNE

Le problème des classes est réglé

Le comité Parents-maitres de Saint-Eugène n'avait pas ménagé les délégations à la Commission scolaire, depuis quelques semaines, les parents de cette paroisse ne pouvaient tolérer que l'allemance dure indéfiniment dans les classes du primaire. Ils ont finalement gagné leur point.

La paroisse fait corps

On peut dire que le problème du manque de locaux s'était fait sentir plus vivement depuis septembre, mais c'est en réalité depuis l'an passé que le comité Parents-maitres assiégeait la Commission scolaire pour avoir les locaux nécessaires pour la population scolaire de la paroisse St-Eugène. Après des délibérations fort longues mais finalement fructueuses, les commissaires ont finalement accepté, à la satisfaction de la forte délégation de St-Eugène, la suggestion à l'effet de loger les filles à NDA où on pourra libérer cinq locaux; quant aux garçons, ils continueront l'allemance, quoiqu'une possibilité demeure d'aménager un des locaux déserts de St-Patrick. Le système de transport sera mis à point sous peu pour les filles qui iront dorénavant à NDA.

Question: "responsabilité"

M. Joseph Hébert avait soulevé durant la réunion que la situation actuelle était pénible car les commissaires n'avaient pas pris leurs responsabilités. Comme les commissaires lui expliquaient que ce fâcheux contretemps était dû à une position mal définie de Québec, M. Langelier, directeur des études, intervint, visiblement irrité: "M. Hébert, vous vous êtes rendu à Québec avec les commissaires, pour faire aménager le Foyer des Soeurs du Bon Conseil, mais ça n'a pas marché; n'oubliez pas que si vous vous êtes déplacé, les commissaires l'ont fait aussi...".

Soulignons, en passant, que les commissaires ont dû siéger jusqu'à 12 h. 45 a.m. lundi dernier.

Ouverture du nouveau Centre Domremy

C'est jeudi soir, le 30 septembre qu'aura lieu l'ouverture officielle du nouveau Centre Domremy, 170 rue Longueuil, à Saint-Jean (ancien orphelinat Ste-Thérèse) à 8 h p.m. L'ouverture de ce Centre sera présidée par Mgr le curé Eugène Martineau et un conférencier est au programme pour cette soirée.

Un goûter sera ensuite servi aux nombreux invités.



► **LICENCIE EN DROIT.**—Dernièrement M. CLAUDE TRUDEAU recevait sa licence en Droit de l'Université Laval de Québec où il a terminé son cours de Droit. C. Claude Trudeau est le fils de M. et Mme Rosario Trudeau (Ida Hamel) de Notre-Dame-Aux., St-Jean. M. Trudeau fait partie présentement de l'étude légale Tremblay et Rancourt.

C'EST ARRIVÉ CETTE SEMAINE



Vendredi matin vers 11 h. 15:

Un mort subite à St-Grégoire

Vendredi dernier les agents du détachement de la Sûreté provinciale du détachement de Saint-Jean, recevaient un appel leur demandant de se rendre dans le Rang Double à Saint-Grégoire, dans le comté d'Iberville, qu'ils y trouveraient là une dame assise à une table qui serait décédée.

C'est alors que les agents Magny, Gagné et Goyette, sous les ordres du caporal Léandre Sirois, se rendirent immédiatement sur les lieux et y firent la macabre découverte. Il s'agissait de Mme Henri Daigneault, née Alphonsine Lacroix; son époux étant décédé, Mme Daigneault vivait seule depuis quelques années. On demanda au coroner du district le Dr Gérard Archambault, de se rendre immédiatement sur les lieux et celui-ci déclara que la mort remontait à deux ou trois jours déjà.

La défunte laisse un fils dans le deuil qui résiderait à Boston, mais selon un porte-parole de la PP du détachement de Saint-Jean, il fut impossible de le localiser.

Une enquête est présentement en cours sous les ordres de l'agent Paul Goyette, du détachement de la PP de notre Cité.

□

Vendredi après-midi vers 1 h. 57:

Auto vs 2 poteaux: un blessé

Un accident de la circulation s'est produit vers 1 heure et 57 vendredi dernier à l'intersection des rues Champlain et Notre-Dame à Saint-Jean, occasionnant de légères contusions à une personne; il s'agit de M. Pierre Lefebvre, 21 ans, du 300 de la rue St-Laurent, à Saint-Jean, qui a subi de légères contusions lors de l'impact et dut être traité à la clinique externe de l'hôpital Saint-Jean.

Il appert que l'accident se serait produit lorsque l'automobile de M. Lefebvre, une Plymouth 1963, qui circulait sur la rue Champlain de l'est à l'ouest, quitta subitement la chaussée glissante pour aller s'écraser contre deux poteaux de l'Hydro-Québec. Les constatations d'usage furent effectuées par la'gent André Degongre de la Sûreté municipale de Saint-Jean.

□

Ces jours derniers:

Incendie sur la rue St-Louis

Les sapeurs de la Brigade des incendies de notre Cité sous la direction de M. Antoine Morin, ont dû se rendre ces jours derniers, au 137 de la rue St-Louis, à Saint-Jean, afin d'éteindre un début d'incendie qui faisait rage à la demeure de M. Roger Lestage. Il appert que le tout aurait débuté alors que l'on faisait frire des patates frites. En l'espace de quelques minutes seulement, le tout était entré dans l'ordre. Les dommages seraient de près de $1,000.

□

Samedi soir vers 9 h. 30:

Collision sur la route 7: 2 blessés

Une violente collision frontale impliquant trois véhicules s'est produite vers les 9 heures 30 samedi soir dernier sur la route nationale 7 à Sabrevois, dans le comté d'Iberville faisant deux blessés dont un assez gravement. Le premier véhicule, une Austin sédan 1965, était conduite par M. Donald Lavoie, du 80 de la rue Cousins, à Saint-Jean. Le deuxième, une Rambler 1965, était conduite par M. Emile Leclerc, 43 ans, du 346 de la 1ère avenue à Iberville. Le troisième, une Chevrolet sédan 1961, était pilotée par M. Jules Bernard, 37 ans, de Sabrevois, dans le comté d'Iberville.

Les deux blessées sont Mme Jules Bernard, 32 ans, de Sabrevois qui fut assez sérieusement blessée et Mme Emile Leclerc, 39 ans, d'Iberville, qui aurait subi de légères contusions multiples. Tous deux furent transportées par ambulance à l'hôpital de Saint-Jean afin d'y recevoir les soins nécessaires. Il appert que l'impact se serait produit lorsque l'auto de M. Lavoie qui circulait sur la route 7 du sud au nord aurait heurté celle de M. Leclerc qui s'apprêtait à entrer dans la cour de l'hôtel Maurice In. Entretemps, l'auto de M. Bernard entrait violemment en collision avec celle de M. Leclerc. Les dommages matériels sont très considérables et l'agent Michel Perrault du détachement de la PP de St-Jean effectua les constatations habituelles.

□

Lundi matin vers 7 h. 05:

Auto vs auto vs camion: 1 blessé

Un spectaculaire accident de la circulation s'est produit vers les 7 heures 05 a.m. lundi dernier lorsque deux automobiles et un camion sont entrés en collision à l'intersection de la rue Lebeau et du boul. du Séminaire à St-Jean faisant un blessé.

Le camion de marque Ford 61 était conduit par M. Marcel Benjamin, du 69, de la rue Marchand à Saint-Jean et propriété de M. Adolphe Leblanc, du 663 de la rue Dorchester à Saint-Jean.

M. Yvan Trahan, du 6 boul. Dupuis à St-Luc, était au volant d'une Volkswagen 1959 et M. Jean-Guy Desrochers du 135 de la rue Mckenkie-King à St-Jean était au volant d'une Volkswagen 1964. M. Yvon Desrochers, 21 ans du 234 St-Georges, à St-Jean aurait été légèrement blessé dans l'impact et conduit au dispensaire de l'hôpital St-Jean pour y être pansé pour coupures au front. Les constatations d'usage furent effectuées par l'agent Normand Robert de la Sûreté municipale de Saint-Jean.

Retraite fermée

Il y aura retraite fermée pour femmes célibataires du 15 au 17 octobre à la Maison Sainte-Bernadette, 430 rue Champlain, Tél. 348-3555.

La prédication sera faite par un Père du Verbe Divin.

Devenez musiciens

Le Cercle Philharmonique de St-Jean offre l'opportunité à tous les jeunes de 16 à 20 ans, qui ne fréquentent pas une institution scolaire de suivre des cours de musique.

Les cours seront donnés gratuitement le lundi soir au local de notre fanfare, 180A rue Longueuil entre 7 h. et 9 h. p.m.

Tous les jeunes qui sont intéressés n'ont qu'à se présenter le lundi soir de chaque semaine.

L'EDITORIAL DU RICHELIEU

Lève-toi... et cours

Les statistiques nous apprennent que 13 millions de spectateurs ont assisté aux joutes de baseball des ligues majeures, cette saison; les gens se passionnent par la fin de saison dramatique dans la ligue nationale. La semaine dernière, vingt mille personnes ont librement accepté d'aller se faire tremper jusqu'aux os au stade McGill, pour acclamer les joueurs des Alouettes. Cet hiver, l'enceinte du Forum suffira à peine à contenir le flot d'amateurs de hockey, sans compter les milliers d'amateurs qui prendront place dans un confortable fauteuil pour assister aux exploits des Canadiens...

Les Canadiens sont bien sportifs . . . ! Ils admirent les exploits que les autres accomplissent, en s'y risquant eux-mêmes le moins souvent possible.

Notre civilisation en est une de vitesse, a-t-on dit à maintes reprises. On n'a plus le temps de vivre, non plus celui de penser . . . Les gens s'échangent contre un travail ingrat, inhumain, souvent impersonnel. La tension nerveuse s'accroit. Et que fait-on pour compenser? Le soir venu, c'est la traditionnelle soirée devant un appareil de T.V. qui nous irrite les nerfs par la régularité assommante des commerciaux . . . ou c'est la soirée de ciné . . . ou c'est une visite d'amis où l'on conversera de tout et de rien, tout en buvant et mangeant des produits dont la qualité n'a pas encore été établie comme idéale pour l'organisme humain.

Ces activités comportent bien sûr des avantages: elles sont des possibilités pour s'ouvrir aux réalités de la planète ou de notre ville et vibrer à des problèmes humains.

Mais prenons-nous conscience que nous nous sommes fabriqués une ambiance de dégénérescence physique! L'esprit se cultive au détriment du corps; et le corps ne peut apporter à l'esprit le supplément de lucidité nécessaire qu'un organisme sain pourrait lui donner. "Mon p'tit vieux, ta carosserie s'encrasse . . . et tu ne te donnes même pas un service aussi bon que celui que tu réserves à ton automobile: tu ne te préoccupes pas de ta condition".

Parler en page éditoriale d'un tel sujet peut sembler hors de propos. Mais n'avons-nous pas une mise au point à faire dans le domaine de notre conditionnement physique . . . Pour celui qui en douterait, je lui dis: "Lève-toi . . . et cours", et il verra qu'il est grand temps de réagir et de s'imposer un régime rationnel d'entraînement physique. Lui-même et la société ne s'en porteront que mieux . . .

Jean Beaudry

De tout... un peu partout...

Commentaires

Le but de la visite de Paul VI aux Nations-Unies La paix dans le monde

CES jour derniers, on apprenait par la voix des journaux aux quatre coins du monde que Sa Sainteté Paul VI rendrait visite aux Nations Unies en octobre prochain. Je crois sincèrement que ce sera là l'un des plus importants événements de l'année 1965 et peut-être même l'une des plus extraordinaires contributions au maintien d'une paix durable dans le monde. L'intention du Souverain Pontife est en effet d'entretenir les grands qui forment la vaste assemblée des Nations Unies, sur l'extrême nécessité de la paix, d'une paix totale, dans ce monde qui fut déchiré par deux grandes guerres mondiales et encore plus récemment par des troubles sanglants qui menacent à tout instant de dégénérer en troisième conflit mondial. Le but premier de cette visite sera d'inviter les peuples à combattre la misère, la souffrance et à aider à repousser les attaques ennemies.

Indiscutablement, le chef de l'Eglise catholique exerce une très grande influence sur les nations et nul doute que cette visite que le Souverain Pontife se propose d'accomplir peut ainsi mieux faire comprendre aux dirigeants de ce monde que leurs responsabilités sont grandes. Les récents troubles du Vietnam et en Inde ne sont sûrement pas étrangers à l'appel lancé par le Pape et celui-ci fera certainement allusion lors de son allocution à l'Assemblée générale des Nations Unies. Actuellement, le Conseil de Sécurité s'occupe très activement de différents conflits à travers le monde. A chaque jour, les chefs de l'ONU demandent instamment aux pays en litige, de s'entendre, autrement que par les armes. Il faut que ceux-ci acceptent la médiation de l'organisation mondiale et ses recommandations. Ce n'est pas à coup de bombes que l'on réglera les litiges entre pays.

Tous, de quelque couleur ou de race qu'il soit, ont un avide désir de paix. Tous et chacun souhaitent ardemment que les appels répétés du Souverain Pontife soient une "inspiration" pour tous les hommes d'Etat conscients de leurs devoirs envers l'humanité. Sauront-ils être attentifs à ces appels?

Curieux

La famille face aux loisirs

Cette année encore la Confédération des Loisirs du Québec organisera une Semaine des loisirs, qui se tiendra du 26 septembre au 3 octobre. Le thème principal est "La famille face aux loisirs".

La famille a un rôle de plus en plus important à jouer en face des loisirs et cela d'autant plus que cette activité devient de plus en plus pour elle une des principales bases d'intégration, sinon la principale. Cette fonction que remplit maintenant le loisir quant à la famille s'exerce à deux niveaux principaux d'abord à celui de la famille proprement dite c'est-à-dire que ce type d'activité permet aux membres de la famille d'avoir certaines activités communes, comme par exemple regarder un programme de T.V. ensemble et en faire la critique ou encore faire du camping pendant les fins de semaine etc. Elle s'exerce aussi à un niveau plus global, puisqu'elle peut permettre une meilleure intégration à la communauté car le loisir libère des préoccupations immédiates et permet de considérer des problèmes ou des aspects du réel qui ne semblent pas nous toucher directement du moins à première vue et de prendre une part plus active aux associations ou organismes qui s'occupent de la famille y compris les organismes de loisirs.

Quant aux organismes de loisirs, ils doivent eux aussi considérer les besoins d'intégration de la famille et faire en sorte qu'ils puissent être satisfaits d'une manière adéquate. Cette fonction qui leur revient se situe à deux niveaux. D'abord, ils doivent assurer la formation et l'éducation aux loisirs tant pour les adultes que pour les jeunes et les adolescents en montrant la place que la famille doit occuper dans une politique de loisirs qui vise à sa meilleure intégration. Ils doivent aussi voir à la mise en place de structures et d'installation appropriées pour remplir ces besoins. Assurer une meilleure intégration de la famille n'est pas la seule fonction du loisir, mais c'est quand même un de ses attributs importants et nécessaires, du moins dans la mesure où la cellule familiale demeure un endroit privilégié pour l'homme d'aujourd'hui parce que les mécanismes qui lui permettraient une participation sociale, politique et économique satisfaisante sont absents ou insuffisants dans notre société actuelle.

A travers le monde

ALGERIE ●

Le cardinal Etienne Duval, l'Alger, un des 27 nouveaux cardinaux, a été reçu par le Président de la République algérienne. Pendant la conversation, il assura le Président que le Saint-Père s'intéresse beaucoup aux problèmes de l'Algérie. Le cardinal Duval, un Français, a pris la nationalité algérienne. Son évêque auxiliaire, Mgr Gaston-Marie Jacquier, et un grand nombre d'autres personnalités ecclésiastiques ont fait le même pas.

EQUATEUR ●

Les catholiques de l'Equateur peuvent désormais assister au dominical en assistant à une messe le samedi soir. Une demande des évêques de ce pays a été favorablement accueillie par la commission romaine du Concile.

CONGO ●

La congrégation de la Propagation de la Foi, vient seulement d'apprendre la mort de 20 prêtres et religieuses catholiques au Congo. Ils ont péri pendant les troubles à la fin de l'an dernier.

Six Dominicaines ont été assassinées à Watsa dans le diocèse de Niangara. Au même endroit ont aussi péri 9 Dominicaines missionnaires de Namur (Belgique). A Baraka près du lac Tanganyka, un Père Xavérien et un frère coadjuteur ainsi qu'un prêtre séculier congolais ont trouvé la mort. Le supérieur général de ces Italien des Missions Sœurs. Un Père est mort par suite de mauvais traitements qu'il a endurés de la part des Simbas.

Ne vous en faites pas...

L'ex-député de Trois-Rivières, M. Balcer, devient "Monsieur Confédération"...

L'ex-député de Saint-Jean, M. Dupuis pourrait bien devenir Monsieur "Charlie Horse"...

Les ex-anti-libéraux Marchand, Pelletier et Trudeau viennent de se qualifier comme excellents parachuteurs...

Faut cependant dire que le parapluie a refusé de s'ouvrir au-dessus de quelques comtés.

A Saint-Jean, tout un honneur... personne d'autre que le Premier Ministre va choisir le candidat libéral...

Cette élection fédérale débute d'une façon curieuse pour ne pas dire d'une curieuse façon.

Les trois délégués à la Régionale... du château-fort de NDA...

C'est pour le moins pas trop poli mais si le quartier détient le monopole de l'intelligence... que voulez-vous?

Et la démission du président maintenant, après un règne de sept jours.

Les activités à la Commission scolaire fusionnée... il faudra suivre ça de près dans l'intérêt de la collectivité.

Saint-Jean ne fut jamais un "beau lieu" pour les conservateurs...

Mais si un candidat Beaulieu venait faire mentir l'assertion...

Un candidat de "paille, êtes"-vous fou... non, non, il sera candidat... et pour vrai.

Une veuve pas trop éplorée quitte le cimetière où elle vient de reconduire son époux.

"Maintenant je saurai certainement où il passe ses nuits."

M. le maire a préféré à la Charlotte d'Ottawa... celle de-Saint-Jean.

A propos de mariage... Revue Canada Tradition libre: "D'une pierre deux coups".

NORBERT

LE RICHELIEU

FONDE EN 1935

Journal hebdomadaire diocésain, publié et imprimé par

LES EDITIONS DU RICHELIEU LIMITEE

100, rue Bouthillier, Saint-Jean, P. Qué.

Membre de l'Association des Hebdomadaires de langue française du Canada; de Canadian Weekly Newspaper Association (CWNA), de l'Audit Bureau of Circulation (ABC)

Le Ministre des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le seul journal imprimé à St Jean par des ouvriers syndiqués

Directeur Paul L'Ecuyer

Abonnement Canada $7 ... $4

Autres pays $8 par année



L'Eglise diocésaine à l'heure du Concile

Message de Son Excellence Monseigneur Gérard - Marie Coderre du 15 sept. 1965.

Chers amis,

Chaque session du Concile, j'ai cherché, malgré la distance, à demeurer en contact avec vous tous. Grâce aux dirigeants du poste CHRS et des journaux de la région, j'ai pu vous communiquer les divers événements de ma vie romaine et du Concile Vatican II. Sachez que j'ai toujours été heureux de cette opportunité et je profite de l'occasion pour offrir toute ma gratitude à ces fidèles collaborateurs de l'Eglise diocésaine. Je viendrai de nouveau chaque semaine tant par la voix des ondes que par les articles de journaux, vous adresser familièrement l'histoire des faits, discours, discussions de Vatican II et vous en transmettre les commentaires. De temps en temps, j'y ajouterai quelques pages de ma vie intime.

A l'avance je vous remercie de votre attention, vous redis mon affection totale et vous assure de mon dévouement complet. Je dois vous rappeler que je compte toujours sur votre loyale coopération et que sans elle mon pastorat s'avérerait bien inadéquat. Ensemble dans la charité, prônée par le Pape dans son allocution de l'ouverture de la quatrième session, montons vers la perfection que Dieu le Père de toute éternité nous a fixée et rendons par notre sainteté notre Eglise diocésaine belle et vraiment missionnaire.

Permettez-moi de remercier ici tous les laïcs, clercs et religieux qui ont accepté d'étudier les derniers schémas du Concile et qui, à la demande, m'ont remis généreusement leurs remarques et suggestions opportunes. J'espère au retour continuer ce dialogue fructueux commencé dès 1962.

Depuis mon arrivée à Rome dans la soirée du dix septembre, le Souverain Pontife a publié son encyclique sur l'Eucharistie le onze, et nous avons assisté à l'ouverture du Concile le 14, au cours de laquelle le Pape a lu un hymne ardent et pathétique à la charité puis a annoncé la création d'un synode des évêques pour l'assister dans l'administration de l'Eglise.

L'encyclique sur l'Eucharistie mérite d'être lue en entier ainsi que le discours sur la charité . . . Je vous encourage à le faire et je vous invite à poser un acte de foi sincère, réel et profond envers le Très Saint Sacrement.

A tous mes lecteurs ma profonde affection et ma bénédiction cordiale, spécialement aux vieillards, malades et sans travail avec l'assurance de mes ferventes prières.

★ ★ ★

La liberté religieuse

- Que faut-il penser de la liberté religieuse?
- Est-ce le droit de choisir n'importe quelle religion ou de faire ce qu'on veut à l'intérieur de la religion?

De Rome Monseigneur Gérard-Marie Coderre répond à ces questions.

"Le droit à la liberté en matière de religion est fondé dans la dignité de la personne humaine. Ce droit consiste dans l'immunité à l'égard d'une coercition, et comporte ces deux moments: nul ne peut être contraint à agir contre sa conscience; nul ne peut être empêché d'agir selon sa conscience en privé et en public selon de justes limites.

Ce droit d'être reconnu par les lois; ce droit n'exempte nullement l'homme ou devoir de s'enquérir de la vérité et de se faire un jugement objectivement vrai en matière religieuse. Ce droit n'affranchit pas non plus l'homme de l'autorité de Dieu. L'homme demeure toujours tenu en effet à une obligation en matière religieuse. Ce droit laisse aussi intacte la doctrine catholique sur la vraie religion et l'unique vraie Eglise. En effet la liberté religieuse n'implique pas que la personne humaine puisse mettre sur le même pied le vrai et le faux ou se dispenser de se former un jugement vrai en matière religieuse ou puisse décider arbitrairement si elle veut servir Dieu et de quelle façon et dans quelle religion.

La relative nouveauté de la déclaration consiste dans la détermination du fondement propre et prochain de la liberté religieuse qui est cherchée non dans la vérité objective du bien moral et religieux mais dans la dignité ontologique de la personne humaine. Cette voie a été ouverte par Jean XXIII dans sa lettre aux hommes "Pacem in terris".
Rome, le 18 septembre 1965.

† **Gérard-Marie Coderre,**
Evêque de Saint-Jean-de-Québec.

Billet du jeudi

$50,000 vs $50,000,000

ON POUVAIT LIRE jeudi dernier dans un quotidien montréalais que l'Université de Montréal s'était lancée dans un vaste plan d'expansion qui amènera un déboursé d'environ $50 millions de dollars. On précisait que cette somme astronomique serait partiellement compensée par une aide très substantielle du Québec: on sait que le Québec accorde chaque année $20 ou $30 millions pour l'expansion des installations universitaires, et les experts estiment que les subsides accordés à l'Université de Montréal au cours des dernières années n'étaient pas proportionnels à ceux des autres Universités.

Dans la même période, la grève surprise de Manicouagan, cause, en quelques heures, au moins $50,000 de pertes et met en doute une fois de plus le sérieux du système de négociation syndicale. Des ouvriers réclament un temps plus long pour leur repas, car les distances sont plus grandes qu'au début des travaux: on leur refuse ceci. Un petit groupe d'ouvriers décide alors de recourir à la force. On "séquestre" M. Fortin, les travaux arrêtent et le propriétaire du Barrage de Manic, le gouvernement du Québec, en est bon pour une perte horaire de $10,000.

Ces deux faits sont évidemment distincts. Mais peut-être pourrait-on souligner que si l'investissement de $50 millions fut décidé en vue d'opérer une plus grande démocratisation de l'enseignement et assurer un meilleur service à la population étudiante, il n'en reste pas moins que les pertes énormes subies par les arrêts répétés de travail ont été le résultat d'une semblable volonté du législateur de démocratiser le milieu du travail?

Comme quoi les mêmes causes n'ont pas toujours les mêmes effets.

Jean Beaudry

ECHOS DE LA VILLA

● **Pourquoi toujours en groupe ?**

Il existe aussi des retraites *individuelles*, parfois plus adaptées aux besoins de chacun.

Il n'est pas donné à tous de pouvoir se libérer à temps pour se joindre à un groupe de retraitants. Si jamais tu te sens *mûr* pour quelques heures ou quelques jours de réflexion (et qui n'en a pas besoin de temps à autres?), tu n'as qu'à téléphoner à la Villa, demander à parler à un Père qui, lui, te renseignera sur les possibilités que nous avons de nous adapter à tes désirs.

Ce temps de réflexion ou d'étude, ces entretiens avec un Père, voilà qui pourraient éclairer ta vie, peut-être te "ré-enliser", et cela, tout en te reposant

VILLA ST-JEAN, Pères Jésuistes, 468 rue Champlain, Saint-Jean, P.Q. — Tél. 348-3871.

La colonne de la droite

La Chine dans l'antichambre de l'ONU

LA question de l'admission de la Chine communiste au sein de l'ONU se posera avec plus d'acuité que jamais, au cours de la 20e session de l'Assemblée générale de cet organisme.

Déjà, le Canada par l'intermédiaire de son représentant, M. Martin, a fait connaître sa position. Pour la première fois, le Canada admet de façon plus ou moins directe la nécessité d'un dialogue avec les représentants chinois, en prônant l'universalité de l'organisme international. En 1963, les Etats-Unis avaient fait de fortes pressions pour interdire une fois de plus au gouvernement de Pékin l'accès de l'ONU. On est anxieux de savoir si les Américains modifieront leur position au cours de la présente session.

Face à la Chine communiste, les Etats-Unis n'ont maintenant le choix qu'entre deux solutions: l'anéantir définitivement ou l'accepter officiellement. L'Amérique pourrait aujourd'hui encore écraser la Chine populaire, très rapidement même, en utilisant sa force nucléaire. Les prétextes à conflit ne manquent pas. Tel geste entraînerait sans doute la désapprobation universelle, mais plus d'un pays serait soulagé de voir disparaître à jamais le péril jaune. Ce que les Américains peuvent faire aujourd'hui sans qu'il leur en coûte trop, ils ne le pourront plus dans dix ans, quand la Chine sera prête à affronter n'importe quel adversaire.

La seconde alternative, qui peut contribuer à sortir le monde de l'impasse dans lequel il se trouve actuellement, est la reconnaissance du régime de Mao et l'établissement de relations directes et officielles avec Pékin. Il ne peut être question de paix en Asie, tant que l'on s'obstinera à tenir la Chine à l'écart. Toute tentative de désarmement et d'interdiction des armes nucléaires est également impossible, si on exclut des pourparlers les représentants de Pékin.

Pour leur propre sécurité, les Etats-Unis doivent choisir sans tarder entre une solution de faci-

(suite à la page 6)

décès

M. O. Peladeau

Samedi dernier, est décédé à l'hôpital de Saint-Jean où il avait été transporté quelque temps auparavant, M. Ovila Peladeau, homme d'affaires et ex-échevin de Saint-Jean. M. Peladeau assistait à la messe de quatre heures à la Cathédrale lorsqu'il s'est affaissé.



M. OVILA PELADEAU

Agé de 82 ans, M. Peladeau avait occupé plusieurs postes dans les associations à St-Jean. Il fut échevin de la Cité de Saint-Jean durant trois termes, soit de 1938 à 1947. Il avait été président de la Ligue des Propriétaires de St-Jean durant plusieurs années. Dans le monde des affaires, M. Peladeau fut restaurateur sur la Place du Marché.

Outre son épouse, née Georgette Dupuis, il laisse dans le deuil un fils: Maurice; une fille et son gendre: M. et Mme Roger Lambert (Elisabeth Langelier), de St-Hyacinthe; sa bru: Mme Maurice Peladeau, née Alexina Blaquières; une petite-fille: Mme Claude Villemagne (Pierrette Peladeau); trois arrière-petits-enfants: Jean, René et Johanne Villemagne; trois soeurs: Mme Arthur Trépanier, de St-Jean; Mmes Modeste Ouimet et Eugène Cousineau, de Montréal; plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles ont eu lieu mardi après-midi à la Cathédrale.

Nos sincères condoléances à la famille.

Mlle R. Meunier

Jeudi dernier, est décédée à l'hôpital de Saint-Jean, après quelques heures de maladie, Mlle Rolande Meunier. Agée de 62 ans, la défunte était la fille de feu M. Joseph Meunier et de feu Zénaïde Tougas.

Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-soeurs: MM. et Mmes Gaston et Normand Meunier, M. Ubald Meunier; ses soeurs: Mlles Gastonne et Suzanne Meunier; ses belles-soeurs: Mmes Angelys et Diomède Meunier; plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin à la Cathédrale de St-Jean.

Nos sincères condoléances à la famille.

Mme L. H. Bonneau

Mercredi dernier est décédée à l'âge de 76 ans, Mme L.-H. Bonneau, née Blanche Ménard, des suites d'une brève maladie.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil trois filles: Mlle Yvette Bonneau, M. et Mme J.-L. Mayrand (Georgette) et M. et Mme Gilles Paquette (Laure); ses petits-enfants: Ginette et Pierre Mayrand, Louise, Elaine et Jean-Yves Paquette.

Les funérailles ont eu lieu samedi dernier à 11 h. 30 a.m. en l'église St-Gérard-Magella et l'inhumation au cimetière paroissial.

A la famille en deuil, nos plus sincères condoléances.

Société d'une Messe

Monsieur l'abbé Gustave Dumontet, prêtre du diocèse de Mtl, curé de la paroisse Saint-Damase, décédé le 11 septembre dernier; Monsieur l'abbé Vianney Savaria, prêtre du diocèse de Montréal, décédé le 18 août 1965; Monsieur l'abbé Jean-Louis Bourgault, prêtre du diocèse de Montréal, décédé le 12 août 1965; Monsieur l'abbé Edmond Labelle, prêtre du diocèse de Montréal, décédé le 13 août 1965, étaient membres de la Société d'une Messe.

Marcel BRILLON, prêtre
Vice-Chancelier

M. J.-P. Richard

Samedi dernier, est décédé à Détroit, Michigan, M. Jean-Paul Richard, autrefois de Saint-Jean. Agé de 48 ans, il était l'époux de Gertrude Desranleau.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil un fils: André; son père: M. Edouard Richard; trois frères: MM. Marcel, Jacques et Alain Richard; ses beaux-frères et belles-soeurs: Mmes Marcel, Jacques et Alain Richard; MM. et Mmes Philippe Trahan et Jean Sagala; plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin à la Cathédrale et l'inhumation se fit au cimetière de Saint-Jean.

Nos sincères condoléances à la famille.

Faire-part

M. et Mme Jean-Paul Perron ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille, Louise avec Jacques Tremblay, fils de M. et Mme Joseph Tremblay de L'Acadie. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 2 octobre prochain, en l'église de St-Edmond.

x x x

En l'église de St-Césaire, le 12 septembre a été fait enfant de Dieu par M. l'abbé Bruno Galipeau, Joseph, Urgel, Jacques, né le 8 septembre, enfant de M. et Mme Bernard Choquette (Cécile Leduc). Le parrain a été M. Urgel Raymond et la marraine Simonne Leduc, son épouse, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mme Orient Leduc, grand-mère de l'enfant

Mariage

Samedi le 18 septembre 1965, en l'église St-François Solano, de Montréal, a été béni le mariage de M André Lemoyne, fils de M. Paul Lemoyne et de Gisèle Bonenfant, avec Mlle Jeannine Berthelot, fille de M et Mme E Berthelot, de Montréal

Les témoins ont été les pères respectifs La réception réunissait les invités au restaurant Sambo Les mariés sont en voyage à Atlantic City et Wildwood Meilleurs voeux de bonheur

Mme P. Denault

Lundi le 20 septembre est décédée Mme Placide Denault, née Laura Bouchard, après une longue maladie, chez elle, à l'âge de 76 ans.

La défunte laisse dans le deuil une fille: Marguerite; deux soeurs Mme Albert Alexandre et Mlle



Mme PLACIDE DENAULT

Blanche Bouchard; ses beaux-frères: MM. Albert Alexandre et Geo. Denault; ses belles-soeurs: Mlle Régina Denault, M. et Mme Louis Denault, de Montréal.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi dernier en la Cathédrale de St-Jean et l'inhumation se fit au cimetière paroissial.

Nous réitérons nos condoléances à la famille.

In Memoriam

Une grand-messe sera chantée à la Cathédrale de Saint-Jean, le 5 octobre, à 7 h. a.m. pour le repos de l'âme de Jean-Jacques Roy, décédé il y a 13 ans.

Ta mère, Réal et Guy

Au restaurant Le Boulevard

● *Créer de la beauté*

"Décorer un magasin, un restaurant ou une maison consiste essentiellement pour nous à créer de la beauté". Cette affirmation faite par les décorateurs du Restaurant Le Boulevard, les frères Meunier, était très simple et très naturelle. Les frères Meunier ont étudié en Europe durant quelques années et ce n'est qu'une fois sûrs de maîtriser leur art qu'ils acceptèrent des contrats de décoration. La décoration, selon eux, exige une grande culture, un oeil exercé, un goût sûr, une imagination riche, pour que le client puisse choisir entre un éventail de projets nombreux et originaux Lorsqu'ils firent la décoration du Restaurant Le Boulevard, ils prenaient en mains un établissement qu'il fallait complètement rénover: le choix de tous les matériaux dépendait d'eux. Ceux qui douteraient encore que la décoration est un art, n'ont qu'à se rendre au Restaurant Le Boulevard pour constater le travail qu'ils y ont accompli

Mise au point de M. J. R. St-Arnaud

Reportagne du jeudi, 23 septembre 1965 "Le Canada-Français"

"L'industrialisation cause l'abandon des terres"

Les cultivateurs du comté de St-Jean qui me connaissent mieux qu'un reporter d'occasion ont sans aucun doute bondi à la lecture d'un tel rapport et des déclarations qu'on m'attribue.

Je serais très mal venu, après les beaux résultats obtenus par les concurrents du comté au Mérite Agricole 1965, de faire une telle critique.

Ce rapport ne présente pas du tout mon opinion et est loin de ma pensée. Peut-être me suis-je mal exprimé? De toute façon, il ne m'a jamais été soumis, pour correction, avant le tirage.

Le préliminaire de ce reportage, sans être complet, est cependant potable mais je ne suis pas du tout d'accord avec les observations des sous-titres "Le camionneur profite de l'octroi" et "Le cultivateur se plaint". On aurait dû écrire ce qui suit et mes cultivateurs auraient mieux compris.

OCTROI AU TRANSPORT

Dans le but d'aider le cultivateur, le gouvernement a versé au cours du printemps un octroi sur le transport du foin. Même si ce foin a été acheté parfois à des distances assez éloignées de notre région permettant un revenu intéressant aux camionneurs, l'acheteur en a aussi bénéficié par un prix d'achat moins élevé. Il semble cependant qu'un octroi sur l'achat serait préférable.

LE CULTIVATEUR SE PLAINT

Le cultivateur se plaint et il est inquiet car il ne peut rien faire pour se protéger contre les fléaux de la nature (pluie, tornade, sécheresse, grêle, etc.). Actuellement, il se plaint toujours d'un excès de pluie qui retarde la moisson et occasionnera sûrement une perte de rendement et de qualité.

Dans tel cas, une mesure d'assistance ne guérirait pas le mal mais apporterait un palliatif temporaire en attendant une assurance récolte qui est à l'étude. Toutefois, si les conseils et recommandations donnés depuis plus de 40 ans, en faveur du drainage souterrain avaient été acceptés, la situation qu'on déplore serait moins grave. Nous constatons avec satisfaction cependant que depuis deux ans surtout, il se fait un réveil très prometteur vers le drainage souterrain.

COTE COOPERATION

Le cultivateur étant plutôt individualiste que coopérateur, il n'est pas encore prêt et hésite à entrer dans ce mouvement. Si la planification proprement dite de l'agriculture n'existe pas encore, il se poursuit cependant des études qui donneront sûrement d'excellents résultats.

J. R. ST-ARNAUD

Activités C. W.-L.

Vendredi 1er octobre, vente de victuailles et de tabliers dans la montre de la Southern Canada Power. Mme Matthew Ford en est responsable.

Une vente de bric à brac sera tenue plus tard.

LE NOUVEAU LOCAL

Marshalls
Fabrics of Montreal

23 St-Jacques
St-Jean, P.Q.
347-5253

VENTE DE LAINAGES

Nous vendons comptant — Les prix réflètent les économies

Nous avons assemblé un très beau groupe de lainages: crèpes de laine, tricot double, tweed, bouclé, tissu à costumes et manteaux. Pour vos toilettes d'automne. 54" de largeur.
Valeur rég. de $5.95 à $7.95 la verge
La verge **$3.99**

Solde de tissus d'été

Dans cette collection, vous trouverez soies acétates, terylènes, dacrons, cotons, fins de séries de jolis dessins, une multitude de coloris.
36" et 45" de largeur.
Valeur rég. de 98¢ à $1.29
La verge ..... **59¢**

Accessoires de couture

Nous avons pris beaucoup de peine dans le choix de ces item. Toutes les choses les plus nouvelles pour faciliter votre couture au-dessus de 100 pieds carrés d'étalage. Ausi, patrons Vogue, Simplicity, McCall, Butterick, Modes Royales.

Service à domicile

Ce service vous permet de choisir chez vous les tissus pour vos tentures, housses, etc...
Sans obligation — Main-d'oeuvre garantie.

HEURES D'AFFAIRES:
Tous les jours de 9 h. le matin à 6 h. le soir.
Vendredi, de 9 h. a.m. à 9 h. 30 p.m.
Mercredi ouvert toute la journée.

M. GEORGES FARRAR, gérant

640, rue Dorchester
Plaza Val Richelieu
Saint-Jean
Tél. 348-2218

23, rue St-Jacques
Saint-Jean
Tél. 347-5253

Tél. Fl. 7-4426 — Rés.: Fl. 7-1948

GOYETTE & BISAILLON

MANUFACTURIERS DE MONUMENTS

Agent "Rock of Ages"

Lettrage au cimetière avec machine moderne

NORMAND GOYETTE, prop
en face du Garage Shell
201, rue Missisquoi, Route 7

IBERVILLE, PQ.

Enquête Deslauriers

On retire quatre chefs d'accusation

L'enquête préliminaire de Roch Deslauriers, chiropraticien de notre Cité a été ajournée jeudi dernier, au 8 octobre prochain, par le juge Honorius Michaud, à l'issue de la deuxième journée de l'audience qui s'est déroulée dans l'enceinte du vieux Palais de Justice de Saint-Jean, devant une foule attentive. On se rappellera que le principal promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc qui ne fut jamais construit, devait répondre à 11 chefs d'accusation pour parjure, lors de l'instruction préliminaire de M. Yvon Dupuis, ex-ministre d'Etat.

Kierans témoigne

Au cours de la journée de jeudi dernier, l'honorable ministre du Revenu provincial, M. Eric Kierans, a affirmé devant le Tribunal qu'il avait rencontré M. Deslauriers au début de l'année 1964 à son bureau de la vieille capitale afin que celui-ci lui donne quelques précisions en marge du projet d'hippodrome en particulier sur l'émission du permis et de la taxe. M. Kierans a également révélé au cours de son témoignage que l'émission du permis relevait du cabinet provincial. Au cours de l'entrevue avec le Dr Deslauriers, M. Kierans déclara au président du Tribunal que Deslauriers lui avait dit qu'il avait remis une somme de $10,000 à l'ex-ministre sans portefeuille à Ottawa, somme qui devait par la suite être remise à certains fonctionnaires du ministère du Revenu de la province, pour l'émission du fameux permis.

Objection

Prenant la parole, le procureur de la poursuite, Me Maurice Marquis, demanda au Tribunal la permission de pouvoir questionner le ministre Kierans sur le contenu de la lettre confidentielle qui a été envoyée à l'honorable Guy Favreau, alors qu'il était ministre de la Justice à Ottawa. Le juge Michaud rejeta la demande de Me Marquis en déclarant qu'il ne devait que se limiter aux questions sur le 6e chef de la dénonciation logée par M. Réal Rousseau. (Le prévenu aurait déclaré avoir discuté des $10,000 avec certaines hautes autorités provinciales).

Retraits de quatre chefs

Quelques minutes auparavant, Me Marquis avait demandé au Tribunal la permission de retirer les chefs d'accusation de parjure 8, 9, 10 et 11. Me Claude Lauzon, procureur adjoint de l'accusé s'est énergiquement opposé à la demande formulée par la poursuite, en donnant comme raison qu'aucune procédure ne doit être intentée sous le régime du présent article sans le consentement du Procureur général. Me Marquis a alors déclaré qu'il prendra les dispositions nécessaires auprès du ministre de la Justice

(suite à la page 19)

Section Cathédrale

Nouveau président de la Société Saint-Vincent de Paul



M. EXPEDIT LEMAIRE

A sa première assemblée du mois de septembre, les membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul, section de la paroisse Cathédrale, apprenaient avec regret que leur dévoué président, M. Moïse Lebeau, devait abandonner la présidence à cause de nouvelles charges qu'il a assumées comme syndic de la paroisse Cathédrale. M. Lebeau est un des principaux responsables de la maison d'oeuvres qu'est devenu l'ancien Orphelinat, rue Longueuil. Durant les quelque deux années qu'il a rempli sa charge comme président de la SVP, M. Lebeau a rendu grand service à la population en se dévouant, autant dans le domaine moral que financier, pour le soulagement des moins fortunés de la famille paroissiale. On fut heureux, cependant, d'apprendre que M. Lebeau demeurera directeur de la section Saint-Vincent-de-Paul.

Pour succéder à M. Lebeau, les membres ont appris avec satisfaction que M. Expédit Lemaire avait accepté la présidence. M. Lemaire est bien connu chez nous pour s'être dévoué dans plusieurs associations et plus particulièrement à l'Ambulance St-Jean. Les membres de la Saint-Vincent-de-Paul ont assuré le nouveau président de leur coopération.

PEINTURES PITTSBURGH
FESTIVAL
DES VALEURS
de décoration



MAINTENANT, VOUS POUVEZ RÉNOVER VOTRE FOYER—*TOUT EN ÉCONOMISANT DE L'ARGENT*. CONSULTEZ VOTRE MARCHAND DE PEINTURES PITTSBURGH. IL A *TOUT* CE DONT VOUS AVEZ BESOIN EN FAIT DE PEINTURE D'EXTÉRIEUR OU D'INTÉRIEUR.

LATEX WALLHIDE PEINTURE D'INTÉRIEUR EN UNE SEULE COUCHE AVEC GPM* — Une seule couche suffit pour masquer presque entièrement n'importe quelle couleur car il possède un plus grand pouvoir masquant*. Wallhide sèche en 30 minutes, sans laisser d'odeur. Les pinceaux et les rouleaux se nettoient rapidement, en quelques secondes, à l'eau savonneuse tiède. Il existe également des émaux Wallhide lustrés et semi-lustrés.

ÉMAIL SATINHIDE PEU LUSTRÉ—Satinhide s'étend si facilement qu'il n'y a plus à craindre ni les traînées, ni les coulées qui font perdre du temps. Il couvre uniformément et donne en séchant un fini satiné à peine brillant. Il est idéal pour les cuisines, les salles de bains et les garnitures en bois.

APPRÊT À L'HUILE SUN-PROOF PEINTURE D'EXTÉRIEUR POUR MAISON—Donne un fini résistant très lustré. Des pigments spéciaux empêchent l'altération et la décoloration.

LATEX SUN-PROOF PEINTURE D'EXTÉRIEUR POUR MAISON—Elle ne s'écaille pas, elle ne fait pas de cloques. Elle sèche en 30 minutes à peine et donne un fini attrayant, peu lustré, que les insectes ne souilleront pas. Les pinceaux se nettoient à l'eau tiède savonneuse.

VALEURS EXCEPTIONNELLES DU FESTIVAL

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT POUR LA DÉCORATION DE VOTRE MAISON: Pinceaux, rouleaux, seaux à peinture, toiles utilitaires, grattoirs, papier de verre—ABSOLUMENT TOUT!

Il s'agit de peintures de *première qualité*, et non de produits de second ordre spécialement fabriqués pour être vendus à bas prix.

GRATIS!
SEAU UTILITAIRE EN PLASTIQUE D'UN GALLON
UNE VALEUR DE 79¢



Idéal pour mélanger la peinture, nettoyer—bref, un seau à tout faire. Obtenez le vôtre gratuitement avec chaque gallon ou plus de peinture Pittsburgh que vous achèterez pendant le festival des valeurs.

ENSEMBLE ROULEAU ET AUGET À PEINTURE
UNE VALEUR DE $2.30



Exécutez vos travaux de peinture rapidement avec cet ensemble comprenant un rouleau et un auget à peinture. Vous obtiendrez une valeur de $2.30 pour $1.15 avec l'achat de deux gallons ou plus, de peinture Pittsburgh pendant le festival des valeurs.

LE FESTIVAL DES VALEURS de décoration

PEINTURES PITTSBURGH
PRODUITS DE FABRICATION CANADIENNE DE CANADIAN PITTSBURGH INDUSTRIES LIMITED *Marque déposée

Disponibles chez: MAURICE TRAHAN LTEE
ANDRÉ THIBODEAU, propriétaire
143, rue Mercier Tél. 346-6897 Saint-Jean, Qué.

Oyez! Oyez! Oyez! . . .

LA COUR est ouverte

Deux frères qui se battaient

Jean Raymond, 54 ans, de St-Jean, accusé de voies de fait causant des lésions corporelles sur la personne de son frère Gustave Raymond, de St-Alexandre, a comparu lundi dernier en Cour du Magistrat, devant le juge André Régnier, afin de recevoir sa sentence. L'accusé a avoué sa culpabilité lundi dernier lors de la lecture de l'acte d'accusation.

Le tout se serait déroulé au cours de la nuit du 24 au 25 juillet dernier sur la route qui conduit à St-Alexandre. Le prévenu a admis sa culpabilité lundi dernier et avait donné alors des explications au Tribunal en marge de cette affaire. Le prévenu timide, et s'expliquant dans un langage peu comprehensible avait souligné que le tout s'était déroulé alors que son frère et lui-même étaient dans un état d'ébriété assez avancé au moment où se déroula cette malheureuse querelle, le tout à propos de la manière de conduire une automobile.

Dans le but d'éclairer le Tribunal sur cette malheureuse affaire, le procureur de la Couronne expliqua les faits suivants: les deux frères se sont chamaillés à la suite d'une querelle sur la façon de conduire une automobile qui appartenait à M. Gustave Raymond. C'est alors que la victime aurait invité l'accusé à descendre de son automobile, mais c'est à ce moment que commença la querelle. Avec comme résultat que M. Gustave Raymond un des deux belligérants en cause, dut être transporté à l'hôpital de Saint-Jean et y être hospitalisé durant près de 15 jours des suites des blessures infligées lors de la querelle (quatre côtes fracturées et plusieurs contusions externes à la tête et à la figure). Enfin, le représentant du ministère de la Justice avait déclaré au Tribunal que le médecin qui avait traité la victime avait déclaré que M. Gustave Raymond lors de son arrivée à l'hôpital se trouvait dans un état des plus lamentable. Le maire de St-Alexandre aurait par la suite porté l'affaire devant la Sûreté Provinciale de St-Jean qui, elle, se chargea de mener une enquête et porter plainte ensuite contre l'accusé Jean Raymond. Il semble que l'accusé a eu sa leçon de déclarer Me Jean Frédérick, lundi dernier au Tribunal. "Dans les circonstances, en ce qui concerne la Couronne, nous serions satisfait du temps fait", de conclure Me Frédérick.

Le juge Régnier condamna l'accusé au temps fait, en plus celui-ci devra fournir un cautionnement personnel au montant de $300 pour garder la paix pendant deux ans, en plus, de verser une amende de $50, à défaut de paiement il devra faire 15 jours de prison.

L'affaire de l'alambic: fortes amendes

Aimé Blais, 51 ans, de St-Valentin, contre qui pesait deux chefs d'accusation à savoir: 1. avoir été trouvé en possession d'un alambic sur sa ferme; 2. avoit été trouvé en possession d'alcool frelaté, a reçu sa sentence lundi dernier, en Cour du Magistrat devant le juge André Régnier. Celui-ci prenant la parole déclara ce qui suit: "Le prévenu est accusé d'avoir été trouvé en possession d'un alambic et cela sans licence, ainsi que d'avoir été trouvé en possession de 150 gallons d'alcool frelaté. La loi prévoit une amende de $100 à $2,000 dans de tels cas, soit sur le premier chef d'accusation. Récemment, dans un district voisin, le juge Fortin a condamné un accusé pour un acte similaire, à $1,500 sur un premier chef et à $500 sur un second. Le Magistrat déclara que l'accusé n'était pas le principal artisan de cette affaire, puis que des gens lui avaient demandé pour se servir de ses bâtiments. "Samedi dernier, dit le juge Régnier, le ministre de la Justice, Me Claude Wagner a demandé lors du congrès tenu dans la Métropole que les Tribunaux rendent des décisions sans trop de disparatité; dans les circonstances, je condamne l'accusé à $1,200 d'amende sur le 1er chef, deux mois pour payer ou à défaut trois mois de prison; et à $500 d'amende sur le deuxième chef, un mois pour payer ou à défaut un mois de prison.

Nicole Blais, 18 ans, sa fille, accusée d'avoir été trouvée dans la remise au moment de la visite inattendue d'agents de la RCMP a également comparu lundi dernier devant le juge André Régnier, afin de recevoir sa sentence. Le juge Régnier condamna l'accusée à $100 un mois pour payer ou à défaut un mois de prison.

UNE COMPLICE REÇOIT AUSSI SA SENTENCE

Mme Gérard Gagnon, de Saint-Remi de Napierville, accusée d'avoir été trouvée dans la remise au moment de la visite des agents de la RCMP et d'avoir eu en sa possession quelque 96 gallons d'alcool frelaté a également comparu afin de recevoir sa sentence. Le juge Régnier condamna l'accusée à $300 d'amende sur le premier chef et à $150 sur le deuxième chef. Dans le premier cas, l'accusée aura un mois pour payer sa dette ou à défaut trois mois de prison et dans le deuxième, deux mois pour payer ou un mois de prison.

Un des Flibotte condamné aux assises

Gérard Flibotte, 21 ans, de St-Hyacinthe accusé de vol par effraction à l'usine Pirelli de Saint-Jean, a été condamné mardi matin par le juge André Régnier, à subir son procès aux prochaines termes des Assises criminelles qui débuteront le 1er octobre prochain au Palais de Justice de notre ville. Quelques minutes auparavant, plusieurs témoins dont l'agent J. Richard, de la Sûreté Provinciale de St-Hyacinthe, le sergent-détective Roland Poissant de notre ville, le détective Réal Gagnon, de notre ville et le directeur J T A Charron, de Saint-Jean, étaient venus à la barre des témoins afin de relater devant le Tribunal qu'en aucun temps l'accusé Gérard Flibotte avait reçu de la part des agents soit de Saint-Jean ou de St-Hyacinthe, des menaces, des pressions ou même des coups.

Me Jean Fortier, procureur de l'accusé a demandé au président du Tribunal que son client soit admis à caution moindre que $950.

Pour sa part, Me Jean Frédérick procureur de la Couronne, fit part au tribunal que l'accusé possédait un lourd dossier judiciaire et que dans les circonstances, il serait peut-être préférable que l'accusé demeure en cellule.

Le juge Régnier rejeta la demande du procureur de l'accusé et celui-ci dut reprendre le chemin des cellules.

Le groupe Flibotte comparaît

Lundi dernier comparaissait le groupe d'accusés (8) qui doit répondre d'une accusation de vol par effraction perpétré durant la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'usine Pirelli Cables, de la rue St-Louis, à Saint-Jean et qui consistait en neuf rouleaux de fil de cuivre d'une valeur de $950.

André Bélanger 21 ans, de St-Hyacinthe, a vu sa cause remise à lundi prochain sur demande du procureur de la Couronne. Bélanger recevra alors sa sentence.

Jacques Lizotte, 21 ans, de St-Hyacinthe, recevra sa sentence lundi prochain.

Les causes de André Flibotte et Réal Flibotte devaient débuter mardi matin à 10 h. devant le juge André Régnier, de la Cour du Magistrat. Tous deux devront répondre d'une accusatfon de vol par effraction à l'usine Pirelli de St-Saint-Jean.

Vol par effraction au Poulet Doré

Les agents de la Sûreté municipale de Saint-Jean enquêtent présentement sur les circonstances qui entourent un vol par effraction perpétré au cours de la nuit de dimanche à lundi dernier au restaurant "Au Poulet Doré", situé sur la rue Foch à Saint-Jean. Il appert que le ou les voleurs auraient enfoncé une fenêtre de l'établissement pour pénétrer dans le restaurant, se diriger vers le coffre-fort, y dérober une somme évaluée à près de $150 et prendre ensuite la fuite.

Fausse rumeur

Il a été dit dernièrement que le Restaurant Central était fermé au public. Au contraire, il a toujours été ouvert et encore aujourd'hui nous sommes là pour servir tous nos clients, anciens et nouveaux.

Venez nous voir et nous vous servirons comme dans le passé.

Mme R. LABRI, prop.
Restaurant Central
127, rue St-Jacques

Pour faux

Marcel Rousseau, de Saint-Jean, accusé de faux (4 chèques échangés dans des épiceries de la Cité) a été écondamné au temps fait lundi dernier par le juge André Régnier.

Partie de cartes

Au profit de la chapelle de l'Ile Ste-Thérèse, sous la présidence de Mgr Bernard Courville, curé samedi le 9 octobre 1965, à 8 h p.m. à la salle de l'Association de l'Ile Ste-Thérèse.

Le procès Dupuis . . .

(suite de la page 1)

Couronne avait elle-même fait le choix du lieu où porter la plainte.

Enfin le juge Lamarre avait pris la demande en délibéré jusqu'à mardi matin.

La date de l'audition sera fixée dans les jours qui vont suivre.

Mme Georges...

(suite de la page 2)

Egalement le juge Régnier a tenu à déclarer ce qui suit: "Madame Poirier s'est dévouée d'une façon inlassable depuis près de 41 ans. Je la félicite et je déplore son départ. Je la remercie du travail accompli et du zèle qu'elle a déployé".

Ainsi Madame Georges Poirier, député de district des Filles d'Isabelle et sténographe officielle au Palais de Justice de Saint-Jean depuis près de 40 ans quitte son poste.

C'est Mme Dorais qui la remplace actuellement.

La colonne . . .

(suite de la page 5)

lité, mais dont la seule pensée répugne: la destruction d'un pays de 700 millions d'habitants, et une autre beaucoup plus difficile et courageuse, pleine d'embûches: la négociation avec un peuple russé, intelligent, déterminé et conscient de sa force.

Gilles Roy

Shower

Jeudi dernier, une cinquantaine de dames et jeunes demoiselles se réunissaient à la salle François 1er du restaurant Le Louvre, à St-Jean, pour fêter Mlle Lise Guay, de St-Bernard, à l'occasion de son prochain mariage.

On s'amusa et on discuta en dégustant le vin et un délicieux lunch. Plus de 20 cadeaux furent tirés au sort.

Les organisatrices de la veillée remirent une magnifique coutellerie à la future mariée qui ne manqua pas de remercier tous et chacune pour leur cadeau et la soirée inoubliable.



Partir, c'est mourir un peu...

► Partir pour un tour du Continent n'est pas une mince aventure. Un citoyen de Saint-Jean, M. Réal Lymburner, met à exécution un projet préparé durant trois années. On l'aperçoit sur notre photo alors qu'il embrasse sa mère avant son départ. La tristesse des séparations n'a de valeur que par l'espoir du retour prochain...

ENCAN

chez MAURICE BOUDREAU

273, Rang Richelieu, Saint-Jean, Qué.

2 MILLES DE LA CANNERIE DAVID LORD

Jeudi, le 7 octobre 1965, à midi précis

TOUT SERA VENDU SANS RESERVE

44 TETES D'ANIMAUX HOLSTEIN, toutes claires de test fédéral et plusieurs vaccinées.

Ce troupeau comprend 8 vaches pures sang enregistrées; 30 taures âgées entre 6 mois et 2½ ans dont plusieurs saillies; 4 génisses d'élevage; 2 taureaux dont un de 10 mois et un de 1½ an (très bon reproducteur).

MACHINERIE: Tracteur diesel "Oliver Industriel 1800" avec souffleuse à neige sur le devant, hydraulique, att. 3 pts, prise de force, conduite hydraulique (power steering), cabine chauffée, dégivreur à glace et chaine (comme neuf — seulement 200 heures d'ouvrage); charrue "Oliver", nouveau modèle "semi-portée" à 5 rangs; herse à disques (40 disques de 20" de diamètre) avec hydraulique, modèle remorque sur pneus; TRACTEUR "OLIVER" No 550, avec prise de force, hydraulique, att. 3 pts, chargeur sur le devant, brock à fumier, pelle à gravel et à neige, et chaines (en excellente condition); TRACTEUR "OLIVER" SUPER No 77, avec poulie et prise de force vivante; charrue à 2 raies, att. 3 pts; épandeur d'engrais chimique "Oliver" sur pneus; charrue à rigole, att. 3 pts; charrue trainante à 3 raies (neuve); épandeur à fumier "New Holland" d'une capacité de 175 minots sur prise de force du tracteur; groppeur (ébarbeuse) "Cockshutt" de 12 pieds avec 17 disques; niveleuse, att. 3 pts; semeuse "Massey-Harris" combinée (13 disques) pour engrais chimique avec levier automatique; moulin à faucher de 7 pieds, att. 3 pts; 2 voitures sur pneus avec montants à foin et boite à ensilage; presse à foin "Oliver" No 62-T (modèle à corde) sur prise de force du tracteur (comme neuve, 1 an d'usure seulement); monte-balle (neuf, seulement 1 an d'usure); râteau de côté "New Holland" sur pneus et sur hydraulique (neuf); lieuse à grain de 7 pieds (comme neuve); moulange à grain Papée avec courroie pour tracteur; lieuse à blé d'Inde sur pneus et sur prise de force du tracteur (en parfaite condition); ensileur à blé d'Inde Papée; 44 carcans et 32 abreuvoirs; 30 tonnes de grain et 300 balles de paille; chariot à fumier avec rail; trayeuse DeLaval avec moteur, compresseur, pipage pour 40 vaches et 3 chaudières; 2 refroidisseurs à lait; grange de 40' x 80' (à être démolie); ainsi que beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.

Toute cette machinerie est en parfaite condition et de modèle récent.

AUSSI: Bassinette avec matelas neuf; balançoire; parc pour enfant; voiturette pour enfant; 2 calorifères électriques.

Cause de l'encan: Expropriation pour développement

CONDITIONS: Jusqu'à 6 mois de crédit sur billet avec endosseur à la satisfaction du vendeur. 6% d'intérêt.

JULES CÔTÉ
ENCANTEUR BILINGUE LICENCIE

Rue Sud, Cowansville, Qué. Tél. 263-0670

20 VINGTIEME ANNIVERSAIRE 20

TEXACO

TEXACO canada ltée



Fairlane 1966

a l'honneur d'informer le public de Saint-Jean et des environs que

Saint-Jean Automobile Ltée

est maintenant représentant de la compagnie

A l'occasion de votre visite, lors de la présentation des modèles Ford 1966, nous vous suggérons de demander votre carte de crédit

Nous sommes fiers de présenter les modèles 1966

FORD GALAXIE FAIRLANE FALCON MUSTANG CAMIONS FORD

Vendredi et samedi, 1er et 2 octobre

Une visite à notre salle de montre vous donne droit au tirage de:

1 – Une télévision. – Tirage le 6 novembre

2 – Une des dix voitures 1966, offertes par la compagnie Ford

3 – Un chèque équivalent à une voiture 1966, si vous possédez déjà une Ford '66

→ Toutes transactions complétées sur place — Plan d'achat IAC

Ecole de conduite

→ Voyez notre inventaire de voitures usagées en très bonne condition

→ OUVERT 24 HEURES PAR JOUR

FORD

SAINT-JEAN AUTOMOBILE LTEE

9, rue Frontenac, St-Jean, Qué. — Tél. 346-4466

Tél. Montréal: 658-8511

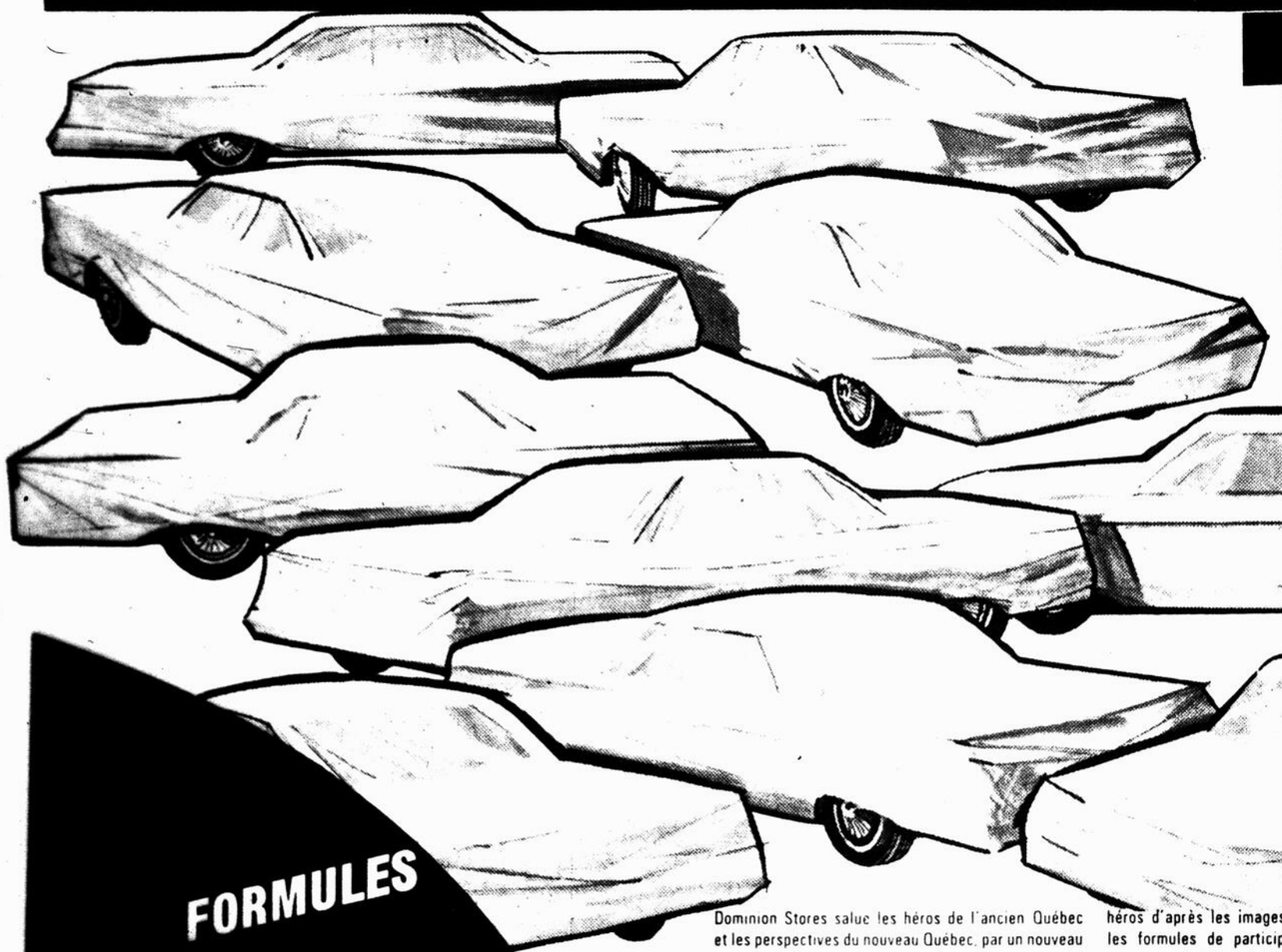


Galaxie 500

Participez au Dominion... Nommez les héros de l'histoire du Canada... Gagnez!

10 PONTIAC 1966 CONSTRUITES AU QUÉBEC

GRATIS!



FORMULES DE PARTICIPATION DISPONIBLES MAINTENANT!

Dominion Stores salue les héros de l'ancien Québec et les perspectives du nouveau Québec, par un nouveau concours intéressant comprenant dix prix sensationnels! Vous pouvez gagner une belle Pontiac "Strato-Chief" 1966 neuve à 4 portes . . . l'une des premières à être fabriquées ici au Québec à la nouvelle usine de General Motors à Ste-Thérèse. C'est facile de participer à ce concours merveilleux de Dominion . . . vous n'avez rien à acheter . . . nommez simplement les héros d'après les images historiques paraissant sur les formules de participation gratuites et sur les annonces hebdomadaires de Dominion. Plusieurs indices sont donnés pour vous aider à identifier chaque héros! Et chaque semaine il y aura un nouveau concours avec l'image d'un autre héros à identifier . . . et une Pontiac 1966 toute neuve à gagner au Dominion. Allez chercher votre formule de participation gratuite au Dominion dès aujourd'hui. Participez souvent!

Amusant! Gratis!

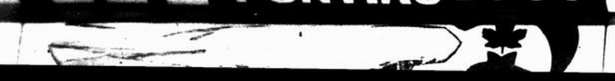
VOICI COMMENT PARTICIPER POUR GAGNER!

1. La formule de participation de chaque semaine comprend une image d'un héros de l'histoire du Québec ainsi que des indices pour vous aider à l'identifier.
2. Dans l'espace fourni, écrivez simplement le nom du héros représenté sur l'image.
3. Remplissez la formule de participation avec vos nom, adresse et numéro de téléphone; déposez-la ensuite dans la boîte spéciale au Dominion.

UN NOUVEAU CONCOURS CHAQUE SEMAINE **PARTICIPEZ CETTE SEMAINE... VOUS POUVEZ GAGNER!**

(BON DE PARTICIPATION GRATUIT)

PONTIAC 1966



JUS DE TOMATES 7 btes 20 oz. **$1.**
"CLARK'S" — De fantaisie (Bte 48 oz. — 2 pour 59c)

PATATES BLANCHES 3 btes 20 oz **59c**
"SEACLIFT" — Bas prix spécial!

HARICOTS JAUNES 2 btes **29c**
assortis "BETTY CROCKER" — Spécial

GLAÇAGES A GATEAUX **43c**



C'EST SURTOUT À CAUSE DE LA **VIANDE**

LE MEILLEUR BOEUF DE MARQUE ROUGE

100 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achats

PONTIAC 1966

NOMMEZ LE HÉROS SUR CETTE IMAGE:



VOICI QUELQUES INDICES:

Ce personnage fut choisi par François 1er pour chercher un passage au nord-ouest vers les Iles d'Epices. Né à St-Malo, France, en 1491, il mourut à cet endroit en 1557. En 1534, il franchit le détroit de Belle-Isle, explora le golfe du St-Laurent et planta une croix sur la côte de Gaspé. En 1535, il fut le premier européen à monter le fleuve St-Laurent jusqu'au site actuel de Montréal.

SON NOM EST.....

VOTRE NOM.....

ADRESSE.....

VILLE, VILLAGE.....TÉL.....

SPÉCIMEN

RÈGLEMENTS: Pour gagner, les participants doivent avoir plus de 18 ans et répondre à une autre question d'habileté pour se qualifier en vue d'un prix. Voyez les règlements au complet au magasin.

DÉCOUPEZ CES COUPONS DE VALEUR

assortis "BETTY CROCKER" — Spécial

GLAÇAGES A GATEAUX pqt 43c

"Betty Crocker" Blanc 6 ½ oz. ou chocolat 15 oz.

Shortening "Domestic" 3¢ de rabais — Spécial	Paquet 1 lb.	35c
Pain de viande "Kam" Bas prix spécial	Boite 12 oz.	49c
Margarine "Tulip" Bas prix spécial	2 paquets 1 lb.	63c

VERIFIEZ CES VALEURS!

SOUPE AUX POIS ou aux légumes "HABITANT" — Spécial	3 boites 28 oz.	65c
SPAGHETTI "PRIMO" Boucles ou Perciatelli — Spécial	2 paquets 2 lb.	79c
JUS D'ORANGE FRAIS "PURE MAID" 100% de Floride	Pot 32 oz.	47c
FLOCONS DE MAIS "KELLOGG'S" — Spécial	2 paquets 12 oz.	59c
MIEL LIQUIDE "DOYON" — Spécial	Pot 16 oz.	35c

LE MEILLEUR BOEUF DE MARQUE ROUGE

ROTI DE PALETTE

Tendon dorsal enlevé
La meilleure coupe
pour pot-au-feu

Epargnez 22¢

lb. **37¢**

Livraison à domicile à prix minime

ACHETEZ AVEC CONFIANCE
Toute la viande ou produit de viande vendu au Dominion, qu'il soit frais, congelé ou apprêté est INSPECTÉ par le GOUVERNEMENT!

La fameuse coupe du Dominion

ROTI de COTES CROISEES

Facile à trancher
SPÉCIAL lb. **69¢**

Fruits et légumes toujours frais, délicieux!

RAISINS BLEUS "CONCORD"

No 1 de l'Ontario

Maintenant à leur meilleur!

Panier 6 pintes **69¢**

ORANGES OUTSPAN GROSSEUR 125

Juteuses — Pelure mince de l'Afrique du Sud — 2 douz. pour 89c

CHOUX FRAIS Chacun 9c

Du Québec — Tendre!

200 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat de $20.00 OU PLUS de MARCHANDISES assorties achetées en une seule fois
Se termine samedi 2 oct au DOMINION

300 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat de $30.00 OU PLUS de MARCHANDISES assorties achetées en une seule fois
Se termine samedi 2 oct au DOMINION

400 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
Avec coupon et achat de $40.00 OU PLUS de MARCHANDISES assorties achetées en une seule fois
Se termine samedi 2 oct au DOMINION

100 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de COMMANDE DE $5.00 OU PLUS
Lundi seul., le 4 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de SALADE DE CHOUX "HYGRADE" Pot 32 oz.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de POMMES McINTOSH Surchoix du Québec Sac 5 lb.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de MARMELADE "CHIVER" "Ginger" ou "Old English" Pot 9 oz.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de THÉ EN SACS "Le thé sans nom" Orange Pekoe Bte de 60 87¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de ALIMENTS pour bébés "Gerber" Purées ou Junior Pots 4¾ oz. ou 8 oz.
Se termine mar. 5 oct.

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de JAMBON "MAPLE LEAF" Genre dîner
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de TOMATES FERMES De la Californie Paquet 2 lb.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de "YOGOURT" DELISLE aux fruits Cont. 5 oz. 17¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de BREUVAGE AU CHOCOLAT "Nestlé Quick" Bte 1 lb. 55¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de PATATES CHIPS "Hostess" Pqt 13 oz. 69¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de ACCENT Pour rehausser la saveur... Pqt 4 oz. 99¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de NOURRITURE pour chiens ou chats "Society" 2 btes 15 ou 20 oz.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de RAGOÛT DE BOULETTES "Cordon Bleu" Bte 20 oz. 55¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de BIFTECK frais haché Bas de palette 1 lb. ou plus
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de GROS OIGNONS Jaunes, No 1 Sac 5 lb.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de CONFITURE DE GROSEILLES "CHIVER" Pot 9 oz.
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de SIROP DE TABLE "Monarch" Bout. 16 oz. 35¢ .05c de rabais
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de APPRÊT A SALADES "Richmello" Pot 32 oz. 65¢
Se termine mar. 5 oct.

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
avec coupon et achat de NETTOYEUR "BIG 5" 2 boites géantes 41¢
Se termine mar. 5 oct.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Prix en vigueur jusqu'à la fermeture, samedi le 2 octobre au DOMINION: 165, rue Jacques-Cartier; aussi PLAZA VAL RICHELIEU, Saint-Jean, Qué.

DOMINION STORES LIMITED

DOMINION

IBERVILLE

NOTES PAROISSIALES

ST-ATHANASE ●

PREMIER VENDREDI

Premier vendredi du mois, confession jeudi avant-midi pour les écoliers des écoles St-Omer et Hamel; l'après-midi pour ceux du cours secondaire.

Pour les adultes à l'occasion des messes de 6 h. 30, 7 h., 11 h. a.m. et 3 h. 15, 5 h. et 9 h. 30 p.m.

x x x

MOIS DU ROSAIRE

Récitation du chapelet et des Litanies à 4h.30 p.m. sur semaine et messe à 5 h. p.m.

x x x

VISITE DE PAROISSE

La visite de paroisse commencera la semaine prochaine le 3 octobre. Comme l'an dernier, la dîme sera de $8.00 pour les salariés de $2,000; $5.00 pour ceux de $1,000 et de $3.00 pour les moins de $1,000.

Les propriétaires, 20% de leur évaluation avec minimum de $8. Les locataires paient $8 par année.

x x x

NAISSANCES

A St-Athanase, le 25 septembre 1965 a été baptisée Madeleine, Marie, Martine, née le 27 août dernier à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. André Leblanc, journalier et de Suzanne Clément. Le parrain a été M. Nestar Leblanc et la marraine Madeleine Bourassa.

—A St-Athanase le 26 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Lévis, Michel, né le 3 septembre courant à l'hôpital, enfant de M. André Delorme, électricien et de Huguette Ménard, de cette paroisse. Le parrain a été M. Lévis Delorme et la marraine Germaine Rouiller.

—A St-Athanase, le 26 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Sylvio, Ghislain, né le 10 septembre courant à l'hôpital de St-Lambert, enfant de M. Maurice Choquette, commis et de Francine Rioux, de cette paroisse. Le parrain a été M. Sylvio Rioux et la marraine Yvonne Rioux.

—A St-Athanase, le 26 septembre 1965 a été baptisé Joseph, Louis, Stephane, né le 10 septembre courant à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. Paul-Emile Boucher, journalier et de Pierrette Bombardier. Le parrain a été M. Doris Boucher et la marraine Viola Daudelin.

—A St-Athanase le 26 septembre 1965 a été baptisée Marie, Angela, née le 19 septembre courant à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. John Leblanc, journalier et de Marie Leblanc, de cette paroisse. Le parrain a été M. Jean Carrignan et la marraine Dora Leblanc.

ST-NOEL-CHABANEL ●

MOIS DU ROSAIRE

Vendredi prochain commenceront les offices du mois du Rosaire qui auront lieu à l'occasion de la messe de 4 h. 30 p.m.

x x x

FOYERS NOTRE-DAME

Ce soir, mercredi, réunion mensuelle à 8 h. 30 à l'Ecole St-Patrick de St-Jean; le conférencier sera M. l'abbé Maurice Laforest qui parlera de la sainteté des couples d'aujourd'hui.

x x x

AUX PRIERES

Mme Hector Kéroack de Saint-Jean; elle était la tante de Mme Ovila Ouimette de cette paroisse.

—M. Aldéi Gamache de St-Albans, Vt; il était le cousin de MM. Roland Gamache et Gérard Choquette de cette paroisse.

x x x

STATISTIQUES

Voici quelques statistiques de la paroisse:

1033 familles catholiques et 33 non-catholiques pour un total de 1056 familles.

Communiants, 3797; non-communiants 980. Total 4777 personnes plus 112 non-catholiques : 4889.

x x x

NAISSANCES

A St-Noël-Chabanel le 26 septembre 1965 a été baptisée Marie, Micheline, Josée, née le 20 septembre dernier à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. Robert Savoie, plombier et de Marsha McArdle, de cette paroisse. Le parrain a été M. René Paré, camionneur d'Iberville et la marraine Micheline Savoie, son épouse, oncle et tante de l'enfant.

—A St-Noël-Chabanel, le 26 septembre a été baptisée Marie, Yvonne, Lise, Sophie, née le 10 septembre dernier à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. Pierre Mailloux, opérateur et de Lise Bathalon, de cette paroisse. Le parrain a été M. Gérard Bathalon, mécanicien d'Iberville et la marraine Yvonne Richer, son épouse, gr.-parents de l'enfant.



► M. et Mme Robert Legendre (France Pierre). La mariée est la fille de M. et Mme Roland Pierre, d'Iberville et le marié est le fils de M. et Mme Léo Legendre, de Québec.

(Crystal Photo)

Signature du contrat pour l'aréna

Le projet d'aréna du Centre Récréatif d'Iberville Inc. a traversé toutes les étapes pour le conduire vers sa phase finale avant de devenir une réalité: la signature du contrat avec Cie Nivose Ltée. C'est M. Laurent Hamel, m.p.p. qui confirmait cette nouvelle pour un avenir rapproché.

Avant de faire face au dernier échelon, le groupe présidé par M. Jean Pepin, a connu son sort devant le Conseil de Ville d'Iberville dans le but bien précis d'obtenir une garantie morale pour remplir les exigences financières. Le Conseil de Ville avec à sa tête S. H. M. Armand Goyette lequel n'avait cessé d'affirmer ses sentiments favorables envers le mouvement, ont accordé les références indispensables après avoir demandé un délai de quelques jours pour étudier le cas. L'entente conclue n'entraine d'ailleurs aucun engagement envers les contribuables et les citoyens qui s'y opposeront de nouveau, le feront certes par habitude ou par ignorance.

A la suite de ce verdict, MM Hamel et Pepin se réjouissaient des responsabilités auxquelles avaient fait face nos édiles municipaux. M. Harolde Savoy qui s'est joint au mouvement pour les enfants et pour Iberville, commentait: "Iberville sera dans la parade". Ces derniers et plusieurs autres responsables ont persisté dans leur mandat sportif; leur engagement ira jusqu'au bout.

SAINT-IGNACE

DE STANBRIDGE

Mercredi dernier, eut lieu l'assemblée régulière de l'UCFR sous la présidence de Mme Claude Choinière. Les présences étaient nombreuses et une certaine atmosphère de solidarité semblait resserrer le groupe avec le dynamisme que chacune apportera nul doute que l'année sera fructueuse au point de vue de ce qui peut intéresser les dames dans cette association. Pour le mois prochain, une conférence sera donnée sur la congélation des aliments et une démonstration sur la confection de pantoufles, bienvenue à toutes celles qui aimeraient faire partie de l'Association.

M. le curé commencera sa visite de paroisse cette semaine, il nous fait plaisir de recevoir notre nouveau curé.

● Afin de répondre à la demande croissante de sang, la Croix-Rouge doit recueillir une bouteille de sang toutes les 8¼ secondes de chaque journée ouvrable, tout au long de l'année.



► En l'église St-Noël Chabanel d'Iberville a été célébré le mariage de M. et Mme Robert Stewart. La mariée (Mireille) est la fille de M. et Mme René Poirier. Le marié est le fils de M. et Mme Bernard Stewart.

Studio Ken Wallet

DEFILE DE MODES
AUTOMNE - HIVER
PRESENTE PAR LE
SALON Dextraze HAUTE MODE
184 Ch. St. Jean La Prairie

FOURRURES
A. Jodoin & Fils
355 ST-GEORGES
LA PRAIRIE

BIJOUX
Guy Serres
242 Chemin St-Jean
La Prairie

DECORS
LÉON FLEURISTE ENRG
7 Ste Elizabeth
La Prairie

MERCREDI soir, à 8 h. 30
13 OCTOBRE 1965
SALLE
Boulevard HOTEL LaPrairie
COMMENTATEUR Jean Coutu
PRIX DE PRESENCE
Admission: $2.50
SURPRISES
BIENVENUE A TOUS

IBERVILLE

Le MTC (Mouvement des Travailleurs Chrétiens) en marche

Dimanche le 12 septembre dernier a eu lieu au sous-sol de l'église St-Noël-Chabanel, à Iberville, le lancement du Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) pour le secteur d'Iberville.

Mme J. d'Arc Deslauriers trace un bref historique de la Ligue Ouvrière catholique qui après 25 ans devient MTC.

Elle expose les raisons de ce changement, le procédé des recherches qui permirent de bâtir un mouvement mieux adapté aux besoins actuels des travailleurs.

M. Alain Carreau présente ensuite la situation actuelle du monde ouvrier au travail, dans le mouvement syndical et dans les loisirs.

Mme Gisèle Kerry fait part du rôle de la femme ouvrière d'hier, de celle d'aujourd'hui et celle de demain.

M. l'abbé Ray-Marc Fournier, explique ce que Dieu attend des chrétiens, le rôle du MTC vis-à-vis cette mission des laïcs.

Après que Mme Monique Brault eut exposé les objectifs du MTC, sa méthode de travail et ses quelques exigences, M. l'abbé Pierre-Paul Beauregard, aumônier diocésain du MTC adresse quelques mots, démontrant la nécessité de l'existence d'un tel mouvement et son optimisme devant le travail à accomplir.

Voici en résumé, comment le MTC travaille à la promotion collective du monde ouvrier.

Le MTC veut faire découvrir et rappeler aux chrétiens qu'ils doivent participer à la construction du monde, à son aménagement par leur engagement temporel, à l'accomplissement de leurs tâches humaines dans leur travail, leurs loisirs, leur vie familiale, leur participation à la recherche du bien commun dans divers organismes.

Le MTC veut donner à ces chrétiens une animation spirituelle en les aidant à devenir plus semblables au Christ et à conformer à l'esprit de l'Evangile, leurs jugements et leur conduite dans tous les aspects de leur vie.

Le MTC doit susciter et organiser le témoignage individuel et collectif des chrétiens en leur faisant découvrir et en leur rappelant l'importance de l'exemple de leur vie et la nécessité d'expliquer à l'occasion leur comportement.

Le MTC veut rendre le monde présent à l'Eglise en apportant aux responsables de la pastorale sa connaissance des dynamismes, des aspirations, des valeurs et des problèmes du monde ouvrier.

Bienvenue dans le MTC à tous les travailleurs et travailleuses qui veulent collaborer à la promotion collective de leurs frères.

Le Comité de Secteur du MTC Iberville.



► En l'église St-Noël Chabanel a été célébré le mariage de M. et Mme Marcel Hamel. La mariée (Yolande) était accompagnée de son frère, M. Gilles Lessard. Le marié est le fils de M. et Mme Eugène Hamel.

Studio Ken Wallett



► M. et Mme J.-Guy Bourgeois dont le mariage a été célébré en l'église de St-Grégoire. La mariée (Suzanne) est la fille de M. et Mme Georges Robitaille. Le marié est le fils de M. et Mme Armand Bourgeois.

Studio Ken Wallett

SABREVOIS

RETOUR A L'ECOLE

Avec septembre, professeurs et élèves reprennent le chemin de l'école.

Au primaire, sept titulaires se partagent les 186 élèves de notre école paroissiale.

Voici les noms des professeurs. Mme René Belhumeur, directrice et professeur de 7e année; 6e année: Mme Lamothe; 5e: Mlle Hélène Goyette; 4e: Mme Béatrice Ouellet; 3e: Mlle Armande Dupuis; 2e: Mlle Lucille Samson; 1ère: Mlle Nicole Meunier.

Environ 85 élèves suivent leur cours à la Régionale. 4 élèves à l'école normale, 8 garçons et trois filles au classique.

Nous désirons souhaiter à tous, professeurs et élèves une année de succès et de bonne entente.

MARIAGE

Samedi le 11, avait lieu le mariage de Mlle Carmen Campbell avec M. Jean-Guy Lague, fils de feu Edouard et de Mme Lague. Après la cérémonie nuptiale il y eut réception et les époux partirent en voyage. Nos voeux de bonheur.

TRANSACTION

M. Paul-Emile Léger s'est porté acquéreur de la propriété de Mlle Marie-Jeanne Tougas, qui doit nous quitter pour aller demeurer à St-Lambert.

HENRYVILLE

UN CANARD . . .

Félicitations à M. Marcel Beaudin de Venise-en-Québec pour sa magnifique chasse aux canards à Sorel. Il ne faudrait pas oublier de mentionner le nombre de canard rapporté. Il était fier de nous montrer SON unique canard. Tout de même, c'est mieux que de la morue gelée.

Son canard, il l'a peut-être tiré, quant à la morue, il l'a peut-être achetée.

A votre service pour
IMPRESSIONS
de toutes papeteries professionnelles
Les Editions du Richelieu Limitée
100 Bouthillier Tél. 347-7529

A Iberville

Mutations de propriétés

1242 Vente André Gagnon à Mme Denise (Guimond) Béland Jean lot 293-2 vacant, adresse: 335 avenue Loupret, Iberville.

405 Vente Guy Trudeau à Maurice Dubuc lot 30-208-12 vacant; adresse: 380 rue Riendeau.

1289 Testament: Mme Eliza Gaboriault, épouse de Joseph-Arsène Trahan, ½ lot 425 Sub. No 62, 64, 64, 65 et P425-70.

2769 Vente Succ. Philippe Jacob représentée par Mme Célanire Jacob à Lionel Jacob lot 444-200 avec maison; 953, 1ère rue; adresse: M. Jacob, 130 ave Héroux, Iberville.

404 Vente Georges-E. Larivière à Arthur Larivière, lot 30-208-11 vacant, adresse: M. Larivière, 336 8e avenue apt 1.

2762 Testament Armand Larivière à Mme Rita (Lalonde) Larivière, lot p338, 835 1ère rue, Iberville.

549 Vente Rolland Lamarche à Paul-Emile Lacroix, lot 66 avec maison, 200, 9e ave doit occuper la maison.

2906 Testament Mme Bertha Bélisle épouse de André Guertin, boucher, Ste-Angèle-de-Monnoir, son époux comme légataire usufruitier jusqu'à convol en d'autres noces et comme légataires universels ses enfants: Réjeanne Guertin, Raymond, Arthur, Marcel, Michel, Normand, lot 15-44 avec maison 310-314 rue Labelle.

1293 Cert. Rev. de Georges Mills déclarant la transmission des biens à Mlle Marion Mills, d'Iberville; Joséphine Mills, épouse de F.J. Watson; Dénia Mills, veuve de feu J.H. Reid, lot 425, 30, 31, 32; Dorothy Mills, épouse de Hugh Griffin: 425, 28, 27, 26, 24; Nathalie, épouse de G.R. Parry, 23; Nathalie Mills.

Cession: Dorothy Mills cède à Marion Mills; Joséphine Mills cède à Marion Mills; Nathalie Mills et Mme Nathalie Mills Perry à Marion Mills.

1125 — Faillite re: Claude et Roger Dumoulin à Antoine Bourassa, syndic, lots p284, 283 avec maison 230, 2e avenue.

916 — Vente J.-Maurice Dussault à Maurice Cadieux lots 243 15, 16.

La Briqueterie Saint-Laurent Ltée
Laprairie, Qué.
Maurice Trahan Ltée
SAINT-JEAN, QUE.
Tél. FI. 6-6897
L.-O. Laporte Ltée
IBERVILLE, QUE.
Tél. FI. 6-4481

PRESENTATION DES AUTOMOBILES 1966
Comet - Meteor - Mercury - Camions Mercury
VOTRE DENDEUR AUTORISÉ
GARAGE DESLAURIERS Inc.
Invite toute la population de la région et des environs
DES LE 1er OCTOBRE 1965
PROGRAMME D'ENREGISTREMENT DES VISITEURS 1966
1ère partie:
Tous ceux qui s'inscriront du 1er octobre au 6 novembre, participeront à un tirage de:
★ 1 Télévision portative 16" Philco
★ 2 Radios-horloges AM "Philco"
2e partie:
Tous ceux qui se seront inscrits du 1er octobre au 6 novembre, recevront une lettre spéciale de la Cie FORD les invitant à revenir au GARAGE DESLAURIERS INC. pour effectuer une promenade d'essai.
Ceux qui auront rempli leur "certificat de randonnée d'essai" participeront au Grand Tirage des 10 automobiles "FORD-MERCURY" de la Cie Ford of Canada, le 10 décembre 1965.
BIENVENUE ET BONNE CHANCE!
Gérard Deslauriers, prés.,
GARAGE DESLAURIERS INC.
280, 2e avenue — Iberville, Qué.

la ronde des SPORTS

Série finale

Nos Pirates égalisent les chances

Décidément nos Pirates n'ont pas encore fini de nous épater. En effet, au cours de la dernière fin de semaine, ils ont défait les puissants Cardinaux de Saint-Jérôme à deux reprises.

SAMEDI SOIR

Samedi soir, les Pirates ont logé les offrandes du lanceur Claude Gagnon douze fois en lieu sûr, pendant que l'as lanceur du Saint-Jean, Denis Tressider réussissait huit retraits au bâton en plus de cogner trois simples. Serge Boily, une autre étoile qui ne cesse de se signaler pour les nôtres, a fait produire le point de la victoire à la neuvième manche, grâce à un coup d'un but.

Pour les perdants, Jean-Claude Lauzon se distingua avec un simple bon pour un point. Le compte final: Saint-Jean 5 vs Saint-Jérôme, 4.

SOMMAIRE

Saint-Jean	021	000	011	5	12	2
Saint-Jérôme	300	000	010	4	7	3

Denis Tressider (2-1) et Robert Bélanger; Claude Gagnon et Serge Larouche.

DIMANCHE APRES-MIDI

Continuant leur belle poussée victorieuse, nos Pirates ont marqué cinq points à la troisième manche, et les hommes du pilote Gilles Raymond ont eu le meilleur sur ceux de Guy Corbeil, au compte de 6 à 3. Le jeune lanceur étoile du Saint-Jean, Jean Richard, est venu à la rescousse de Réal Benoit à la troisième manche pour se mériter sa troisième victoire dans les présentes séries éliminatoires. Les vedettes de la rencontre pour Saint-Jean furent: Denis Leblanc, avec un circuit de un point; Jean-Noël Audette un deux-buts pour faire compter deux autres points. Pour les perdants, ce fut encore Lauzon qui brilla avec un circuit bon pour deux points.

SOMMAIRE

Saint-Jérôme	102	000	0	3	6	2
Saint-Jean	005	010	x	6	9	1

N. Prud'homme (1-3), Frost (3) et Larouche; Benoit, Richard et A. Richard. Denis Leblanc, Jean-Pierre Lauzon.

Association Chasse et Pêche St-Jean

CLUB JUVENILE

Samedi, le 11 septembre dernier, avait lieu au champ de tir de l'Association de Chasse et Pêche de Saint-Jean-Iberville, le grand tournoi de compétition annuel, pour les membres du club juvénile.

C'est par une journée merveilleuse que les jeunes se rendirent en très grand nombre sur les lieux, afin de pratiquer leur sport favori et se mériter l'un des nombreux beaux trophées.

Il serait bon de dire que la visite de deux conseillers municipaux, lors de ce concours, a certainement donné du prestige à cette journée et les jeunes l'ont très apprécié. Nous tenont à remercier MM. Ronald Beauregard et Guy Normand de leur présence, en espérant qu'ils ont emporté un bon souvenir de cette journée.

Nous tenons à remercier les nombreux donateurs de trophées: MM. Jacques McNulty, Mathieu Binette, Mme Pinsonneault, P. D. Gosselin, président de l'Association, ainsi que le magasin I.G.A. pour le café.

Voici le nom des gagnants.

TIR A LA CARABINE
SECTION JUNIOR

1er trophée: Denis Corriveau; 2e: Yves Lachance; 3e: Michel Goyette.

SECTION JUNIOR:

Michel Lachance, Réjean Pomerleau, Guy Thibodeau.

TIR A L'ARC
SECTION SENIOR

Robert Lorrain, Alain Choinière, Yves Thuot.

SECTION JUNIOR

Lionel Boucher, Robert Quesnel, Jean-Luc Meunier.

Nous désirons remercier par le fait même, les dames qui se sont dépensées lors de cette journée à servir le fameux dîner aux beans: Mmes Gagnon, Bédard et Lorrain.

Le président du club juvénile, Roger Choinière, désire remercier toutes ces personnes ainsi que celles qui ont contribué de quelque façon que ce soit, au magnifique succès de cette compétition.

Au Club de Ski de Saint-Jean Inc.

Les élections pour le terme '65-66 eurent lieu mercredi soir dernier lors de l'assemblée générale, au restaurant Le Louvre.

A. Tony Benoit a été élu à la présidence. Jean Choquet, 1er vice-président; M. Bélanger, 2e v.-président; Alain Richard, trésorier; Cécile Desrochers, secrétaire; 11 directeurs ont été élus.

MESSAGE DU PRESIDENT

Depuis la fondation de notre club, nous n'avons jamais demandé l'aide matérielle ou financière auprès du public de la région, mais cette année nous venons pour la première fois car notre dernier bilan financier nous laisse avec un déficit de $843.33

Chaque année, quelque 20 membres ainsi que la direction travaillent bénévolement pour réparer la piste ainsi que le chalet pour permettre aux skieurs jeunes ou moins jeunes, de faire du ski à quelque cinq milles de Saint-Jean.

Cette année, comme auparavant, nous avons subi le même sort. D'abord peu de neige depuis quelques années et les actes de vandalisme.

Malgré que nous fermions notre chalet, des voyous, délinquents et vandales se permettent de rentrer et de tout briser sur leur passage. Cette année, ils ont tout casser à à l'intérieur et ont volé les finitions intérieures de notre chalet qui se composait de planches de granges ainsi que la jute, qui donnait à notre chalet un cachet rustique.

Cette année, même après tout ce trouble, nous sommes prêts à recommencer mais sans l'aide du public, nous auront très peu à offrir. Tout d'abord notre état financier ne nous permet pas de faire l'achat des matériaux que nous aurions besoin pour la réparation de notre chalet. Il nous faudrait du plywood, vitres, peinture, et portes. Avec ces matériaux nous pourrions offrir à tous les skieurs et visiteurs un chalet convenable. Je suis persuadé qu'il doit certainement y avoir quelques marchands qui pourraient nous venir en aide à ce sujet.

Pour pouvoir remonter la pente dans l'état financier de notre club l'assemblée générale a décidé de faire un tirage d'un équipement de ski au complet et de trois autres prix. Les billets seront en vente sous peu. Ceci nous permettra de payer nos créanciers qui nous attendent depuis longtemps.

J'espère que la population nous viendra en aide pour cette année afin que nous puissions offrir à tous les skieurs de Saint-Jean, un centre de ski convenable pour la nouvelle saison. Je vous remercie à l'avance pour votre générosité et toutes les personnes qui voudraient nous venir en aide peuvent s'adresser au président, A. T. Benoit, 307 - 7e Avenue, Iberville. Tél. 347-1791 ou au Bureau de Crédit Saint-Jean-Iberville. Tél. 346-4404 et 346-4405.



Après "la visite" des vandales

► Le Club de Ski de Saint-Jean permet à la population, par cette photo, de voir ce que l'intérieur de notre Chalet ressemble après la visite des vandales, délinquants et voyous. Cette année nous recommencerons à nouveau et nous espérons que la saison sera plus prospère.

Ligue de quilles mixte Molson

Félicitations à Guy Baraby pour un plus haut triple de la première semaine, soit 558. Avec la chaleur, nous avions oublié d'un parler, mais en y mettant un peu d'huile à l'avenir nous l'aurons dans la mémoire longtemps.

René Génier: ça parait que son orteil est guéri et que ce n'est pas la pesanteur qui enlève la souplesse et l'adresse; il roula donc le plus haut triple et simple de la saison, soit 258 et 636.

Ghislaine Marcil en reprend toujours et aide son équipe efficacement en roulant le plus haut simple de la semaine soit 207. Bonne chance, ça s'en vient!

Toujours la même "Jeannette" se mérite le plus haut triple de la saison, soit 564.

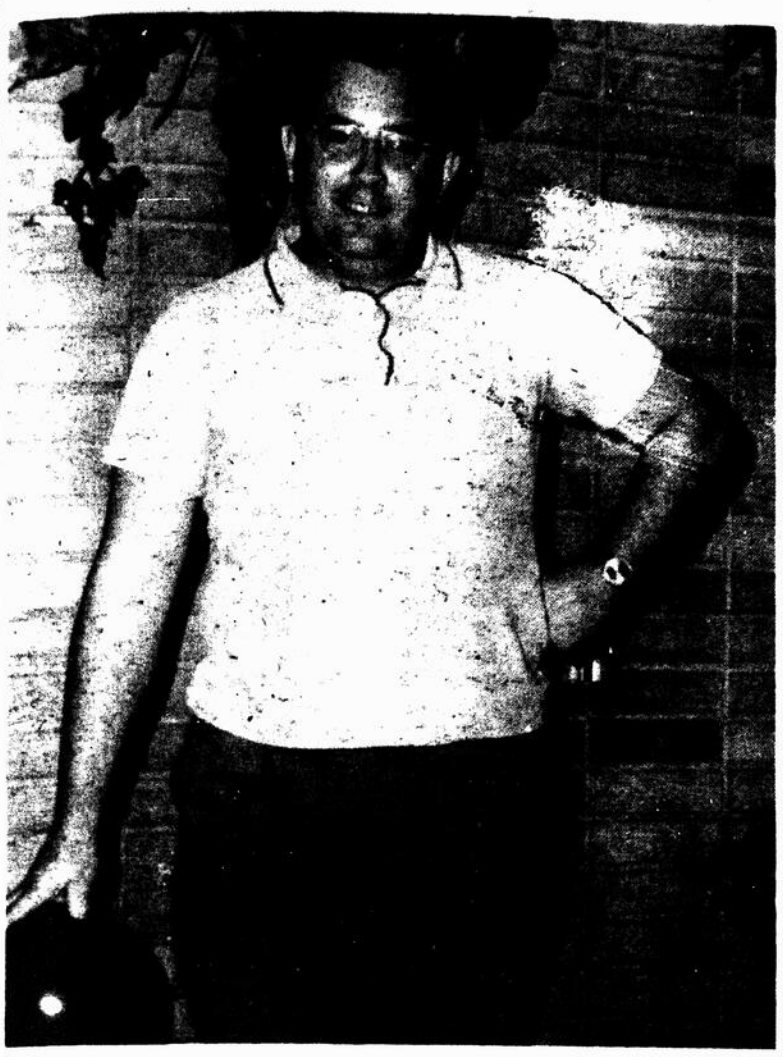
Margot Blais: trois parties avec le même record de 169 pour un triple de 526, semble indiquer un certain pressentiment que l'on aime à répéter Pourvu que ça dure!

POSITION DES EQUIPES

Claude Roy	7
J.-L. Viens	7
R. Génier	6
G. Guérette	5
A. Gagnon	5
G. Baraby	4
S. Lareau	4
A. Alexandre	4
O. Samson	3
R. Dion	2
G. Desrochers	1
A. Millette	0



G. Desnoyers l'emporte au tournoi "Three Star"



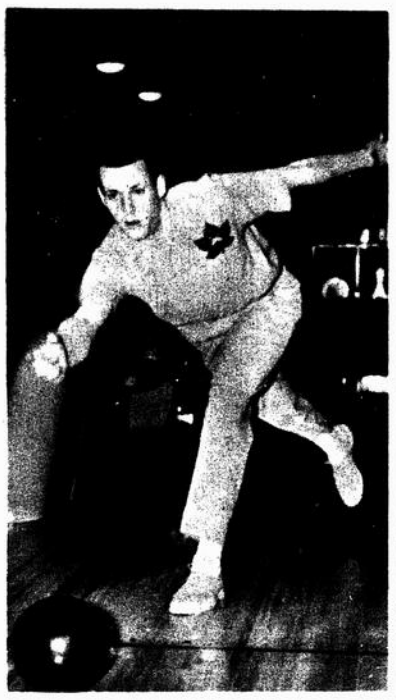
Au tournoi "Three Star"

► Gaston Desnoyers, de Saint-Jean, a remporté la 2e ronde de qualification du tournoi "Three Star". Desnoyers a roulé une série de 1,037 pour s'emparer du premier prix de $500.

● **Viens, Lebeau et Doiron parmi les premiers**



MAURICE VIENS



ALAIN LEBEAU



LARRY DOIRON

Une fin dramatique a vu Gaston Desnoyers marquer trois abats au 10e carreau de la cinquième partie pour triompher de justesse de C. Daccord qui avait totalisé 1027. Desnoyers, un quilleur de Saint-Jean, se devait absolument d'enregistrer un double s'il voulait remporter les honneurs du tournoi. Malgré la tension à son paroxisme Gaston a démontré un sang froid remarquable et a enlevé par ce triple fatidique, la part du lion, soit $500.

Encore une fois, ce tournoi de qualification fut un franc succes. Les quilleurs, au nombre de 344, se sont partagé une bourse de $2,150 On sait que les premiers au classement se méritent une présence à l'émission télévisée "Three Star Bowling" présentée au réseau anglais de Radio-Canada le samedi après-midi.

A LA TELEVISION

Ainsi les amateurs des dix quilles verront sur le petit écran Gaston Desnoyers (1037); Claude Daccord (1037); Bob Reiter (1014) Maurice Viens (1011); Jean Bernard (979); Bud Lawson (969); Alain Lebeau (968); Ernest Gendron (966); et John Martin (965).

Lawrence Issenberg (963) Larry Doiron (962) agiront comme substituts.

Les fervents des dix quilles ont sans doute constaté que la ville de Saint-Jean est fort avantageusement représentée dans ce sport. Par le passé, Alain Lebeau a déjà gagné deux tournois et Larry Doyon, un.

A ce dernier tournoi Three Stars disputé au Salon Laurentien, parmi les premiers au classement, on relève quatre joueurs de Saint-Jean: Desnoyers, Viens, Lebeau et Doiron. Quant à Roland Léonard (992) et à Norm Hayes (991) qui se sont respectivement classés cinquième et sixième, étant déjà sur l'émission Three Stars, ils cèdent automatiquement leur privilège aux détenteurs des dixième et onzième places, en l'occurence: Gendron et Martin.

Le vainqueurs, Desnoyers, a roulé des simples de 211-223-175-233 et 195.

34 participants se sont partagé la forte bourse.

CLASSEMENT

Gaston Desnoyers, St-Jean	1037
Claude Daccord, Mtl	1027
Bob Reiter, Mtl	1014
Maurice Viens, St-Jean	1011
Roland Léonard, Mtl.	992
Norman Hayes, Mtl	991
Jean Bernard, Montréal	979
Bud Lawson, Montréal	969
Alain Lebeau, St-Jean	968
Ernest Gendron, Drum.	966
John Martin, Montréal	965
Lawrence Issenberg, Mtl	963
Larry Doiron, St-Jean	963

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

SAINT-ISIDORE

NAISSANCES

Le 18 septembre a été baptisée Marie, Noella Suzanne, née le 11 juin, enfant de M. Germain Larivière et de Lise Taillefer. Le parrain a été M. Jean-Paul Taillefer et la marraine Noella Lebeau, oncle et tante de l'enfant.

Le 18 septembre a été baptisé Joseph, Daniel, Richard, né le 14, enfant de M. Jacques Jean et de Huguette Côté. Le parrain a été M. Claude Ramsey et la marraine Madeleine Côté, oncle et tante.

RESTAURANT MARIO COLETTI
"Le Roi des Mets Italiens"
• PIZZA - RAVIOLI - SPAGHETTI
• CANNELLONI - GNOCCHI
• POULET A LA CACCIATORA
BIERE & VIN
347-4365
70 RICHELIEU
Livraison gratuite
348-8414

Ecole de Culture de Saint-Jean
Cours de psychologie
par M. l'abbé A. Drouin
commençant
mercredi le 6 octobre
à 8 h. p.m.
Cours d'arts plastiques
par M. l'abbé R. Larose
commençant
lundi le 4 octobre
à 7 h. 30 p.m.
Endroit
Séminaire de St-Jean
POUR INFORMATIONS
tél. 347-7218

Ernest Lapalme
REPRESENTANT DE
Laurent & Veillet Inc.
OBLIGATIONS ET FONDS MUTUELS
VALEURS DE PLACEMENT
Saint-Jean (le soir) Fl. 8-2993
Montréal AV. 8-6125

● Jeune couple dans la trentaine aimerait faire connaissance d'un couple du même âge aimant le bridge.
S'adresser à:
Tél. 346-4389

Arthur Beaudry
RÉPARATION d'accessoires électriques
Autorisé pour l'entretien des petits appareils Canadian General Electric
186, rue Notre-Dame
Fl. 8-4789 Saint-Jean

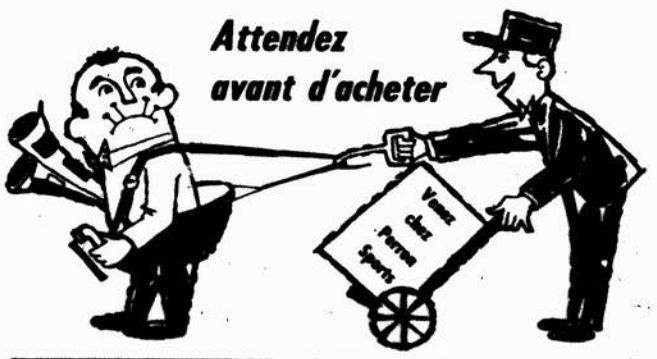
Pétrin et Frère Inc.
Spécialité: PIERRE ARTIFICIELLE
BLOCS DE CIMENT
MANUFACTURE 305 boulevard Gouin Tél. Fl. 7-2357
RESIDENCE 50, rue Bouthillier Tél. Fl. 6-6171
SAINT-JEAN, Qué.

MAISON A VENDRE
7 pièces — Terrain de 170' x 80'



135 Chemin Richelieu — Tél. 346-6029 — Saint-Jean, Qué.

SPORT!
Attendez avant d'acheter



● BICYCLETTES
Vente et réparations
● CAMPING
● JOUETS
Tout article de sport vendu avec escompte
PERRON SPORTS
675 DORCHESTER SAINT-JEAN
Tél. 348-2818

Ligue O'Keefe d'Iberville

A la soirée de clôture Fastball

● Yvan Huard est choisi le joueur le plus utile



Soirée de clôture de la Ligue de Fastball O'Keefe

► Les honneurs individuels sont groupés dans cette photo à l'occasion de la soirée de clôture de la Ligue de Fastball O'Keefe d'Iberville. A genoux, le président Jean Pepin remet les chèques de $25 aux gérants respectifs: Arthur Rocheleau et Claude Stébenne. Debout: Jacques Davignon, capitaine du Arrow; Bud Green, le joueur ayant affiché le meilleur esprit d'équipe; Jacques Galipeau, directeur de la ligue et gérant général des As d'Iberville; Guy Beauvoisk, propriétaire du Restaurant Mickey; Gilles Laberge, champion frappeur; André Petit, le meilleur lanceur; Yvan Huard, joueur le plus utile; Richard Gagnon, la meilleure recrue; Maurice Pétrin, vice-président et Grégoire Marchand, arbitre-en-chef.

(Studio Georges Enr.)

La soirée de clôture de la ligue de fastball O'Keefe d'Iberville a laissé un excellent souvenir d'une fructueuse saison parmi ses participants, et surtout parmi les membres plus nombreux des équipes victorieuses.

Le président Jean Pepin, a de nouveau prouvé qu'il était un hôte formidable au sein d'une atmosphère joyeuse. En plus des frais de la soirée, M. Pepin accordait deux chèques de $25 aux champions respectifs, et plusieurs trophées.

Tous connaissaient déjà les titulaires Gilles Laberge du Taverne Maurice, champion frappeur de la ligue O'Keefe, et André Petit, du Arrow Plastics, le meilleur lanceur, qui se sont joints au groupe des honneurs individuels, dont le secret avait été bien gardé jusqu'à ce soir. Pour le joueur le plus utile à son club, Yvan Huard du restaurant Mickey. Pour le joueur ayant affiché le meilleur esprit d'équipe, Bud Green du Garage Deslauriers. Et la meilleure recrue, Richard Gagnon du Arrow Plastics. Le trophée de la meilleure recrue était un don des As d'Iberville.

Les joueurs du restaurant Mickey, champions de la saison régulière, étaient privilégiés de se voir décerner des vestes de leur commanditaire, aux couleurs de leur équipe, des mains du propriétaire et de Mme Guy Beauvoisk. Le gérant Arthur Rocheleau avait également un geste d'appréciation une magnifique photo-souvenir à l'intention des porte-couleurs du Arrow Plastics, champion du détail.

Cette réussite a réflété la satisfaction des joueurs, directeurs et commanditaires. C'est évidemment un signe de garantie pour la prochaine saison.



Restaurant Mickey champion

► Les joueurs du restaurant Mickey, champion de la saison régulière dans la Ligue O'Keefe, portent fièrement leur nouvelle veste, une gracieuseté de Guy Beauvoisk, pendant que le président, M. Jean Pepin, présente le trophée O'Keefe au commanditaire de l'équipe.

(Studio Georges Enr.)



Le trophée Laval Bessette à Arrow Plastics

►Le vice-président Maurice Pepin de la Ligue de Fastball O'Keefe d'Iberville, présente le trophée Laval Bessette et ss félicitations au groupe du Arrow Plastics, champion des séries de détail.

(Studio Georges Enr.)

EN ROULANT MA BOULE

LIGUE MIXTE LAURIER O'Keefe

● PAR PAULO

★ **L'équipe de Francis Carbray en 1ère position avec celle de Maurice Hébert.**

★ **Huguette Chaput et Lucille Sansoucy roulent le plus haut simple: 185 — Denis Ménard, 217.**

★ **Denis Ménard, avec 486 et Jacqueline Choinière 439 sont les meilleurs de la soirée.**

Bonjour les amis!

Oh la! la! quelle soirée . . . gagnants comme perdants, tous y ont goûté . . . à la chaleur mes vieux! Encore une fois, nous n'avons que des félicitations à faire à tous les membres de la Ligue: seulement trois absences sur 72 joueurs. La saison sera des plus intéressantes en autant que cela continuera. Ce soir, aucun record ne fut battu — ça se comprend — mais je puis vous assurer que ceux qui détiennent ces records auront à travailler pour les conserver, car la saison n'est qu'à ses débuts et ça promet beaucoup en surprises et en émotions de toutes sortes. Voyons plutôt ce qui s'est joué ce soir dans les différentes équipes.

Sur les allées 1 et 2, l'équipe de Ronald Ethier a eu raison de celle de Michel Coupal par 3 à 1. Pour Ronald, Jeannine Chisholm a roulé 304; Denis Ménard a été le meilleur avec 486 dont un simple de 217. Mention à Clément Tougas pour son simple de 176. Ça s'en vient Clément, lâche pas! Pour Michel, Solange Bouthillier a roulé 302; pour les hommes, Michel Coupal a roulé 411 dont un simple de 182.

Sur les allées 3 et 4, l'équipe de Huguette Chaput a eu le meilleur sur celle de Rosaire Vivier par 3 à 1. Pour Huguette, celle-ci a roulé 385 et un simple de 185. Roger Benoit a joué 411 et un simple de 179. Pour les perdants, Lucille Sansoucy 410 et un simple de 185. Pour les hommes, Rosaire Vivier a été le meilleur avec 419 et un simple de 165.

Sur les allées 5 et 6, l'équipe de Albert Trudeau a eu raison de celle de Odor Langlois par 3 à 1. Pour l'équipe d'Albert, Simone Trudeau a été la meilleure avec 369. Pour les hommes, Albert Trudeau a roulé 419 dont un simple de 152. Pour les perdants, Léa Surprenant a été la meilleure avec 406 dont un simple de 154; pour les hommes, Odor Langlois 444 et un simple de 157.

Sur les allées 7 et 8, l'équipe de Georges Lefebvre et celle de Yolande Ménard ont égalisé 2 à 2. Pour l'équipe de Georges, Mme Drolet a roulé 367; pour les hommes, J.-Marc Drolet a été le meilleur avec 384. Le plus haut simple a été roulé par Georges Lefebvre avec 175. Pour celle de Yolande, Jacqueline Choinière a roulé 439 et un simple de 161; pour les hommes, Réjean Lacroix a roulé 436 et un simple de 171.

Sur les allées 9 et 10, l'équipe de Francis Carbray a eu raison de celle de Arthur Vallières par 3 à 1. Pour les gagnants Réjeanne Savoie a roulé 325; pour les hommes Maurice Dupuis 408 et un simple de 152. Mention à Francis Carbray pour son simple de 165. Pour l'équipe de Arthur, Marie-Claire Vallières a roulé 362; pour les hommes, Oscar Campbell a été le meilleur avec 441 et un simple de 165.

Sur les allées 11 et 12, l'équipe de Maurice Hébert a eu raison de celle de Rosaire Duchesneau par 3 à 1. Pour l'équipe de Maurice, Suzanne Ouellet a été la meilleure avec 365; pour les hommes, Léopold Ouellet a roulé 444 et un simple de 169. Pour l'équipe de Rosaire, Ninon Pelow a été la meilleure, 334 et un simple de 134; pour les hommes, Rosaire Duchesneau a roulé 384.

CETTE SEMAINE:

Plus hauts simples:	
Huguette Chaput	185
Lucille Sansoucy	185
Plus haut triple:	
Jacqueline Choinière	439
Plus haut simple:	
Denis Ménard	217
Plus haut triple:	
Denis Ménard	486
CLASSEMENT:	
Francis Carbray	7
Maurice Hébert	7
Huguette Chaput	6
Albert Trudeau	6
Rosaire Duchesneau	5
Alain Surprenant	4
Georges Lefebvre	3
Ronald Ethier	3
Arthur Vallières	2
Michel Coupal	2
Yolande Ménard	2
Rosaire Vivier	1

x x x

Nous avons déjà un classement qui commence à laisser des marques. Cette semaine, deux clubs seulement sont en 1ère position; la semaine prochaine qui aura cet honneur? La lutte sera chaude toute la saison et tous les capitaines sont anxieux de voir leur équipe figurer à la bonne place c'est ce que nous leur souhaitons! On n'a plus les Lucie B qu'on avait: 93-77-68, la semaine prochaine sera meilleure, sans doute!... Pour ce qui est de Ronald E., ça commencé avec 150 mais ça n'a pas duré... Florence M. avec un handicap à un pied depuis le début de la saison, sait très bien se tirer d'affaire; ça va revenir normal, lâche pas' Huguette C. la partie de 93 n'est pas dans l'ordre; peut-être la chaleur?... Simonne V. a déjà connu de meilleurs pointages. Voyons le "bonhomme" occupe-toi un peu de cela! Le bicycle c'est un sport et le bowling un autre... Jeanne P. s'est améliorée à la dernière partie, une chance! Tant qu'à Roland P. si ce n'eut été de la 2e (61) ça aurait été une bonne soirée; n'est-ce pas Roland" Et voilà notre bon ami Albert T. qui démarre: la "cercueil" de boule à va y aller!... Jacques C. a eu le meilleur sur sa femme cette semaine... aux quilles!... Odor L. se maintient, avec l'aide de Cécile et son "petit dodo" assez tôt, il pourra conserver sa moyenne... nous croyons!... Georges L. nous joue des parties surprises, comme par exemple 88 et 175 mais... attendons, ces "jeunes vieux" sont durs à décoller! Tant qu'à Irène L. ti-train va loin, nous dit-elle... Réjean L. un stimulant pour l'équipe; Yolande M. est longue à réchauffer car ce n'est qu'à la 3e partie qu'elle commence à être fructueuse: persévérance... Diane P. a faible dangereusement à la 2e partie et ça lui a coûté un 10e; par contre, Francis Carbray a sauvé le tout avec une magnifique partie... Gabrielle C. n'était pas dans son assiette ce soir, ça ne roulait pas du tout; encore une fois mettons ça sur le dos de la température.... Et Arthur V. est encore à la recherche de son 400 ça viendra Arthur!... Maurice H. et Roger G. étaient en troubles avec les allées 11 et 12, une amélioration s'impose les gars, car Marie et Mireille vont y voir. Pourquoi pas leur couper le dessert, mesdames? Roger Gir. et R. Duchesneau en ont vu de toutes les couleurs dans les deux premières parties contre M. H. La revanche sera douce... dit Thérèse G.! A jeudi.



AU CLUB DE CURLING Saint-Jean

Curling industriel

De nouveau cette année le Club a l'intention d'offrir ses pistes et ses salles pour le Curling industriel.

Une assemblée qui groupera les représentants des compagnies ainsi que des organisations locales qui y sont intéressées, sera tenue lundi le 4 octobre 1965 à 8 h. p.m. au Club même, rue St-Jacques.

On apportera une attention toute spéciale aux organisations qui n'ont pas participé l'an dernier ainsi qu'aux nouvelles industries de la Cité. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de l'organisation de ligne de Curling on est prié de communiquer avec M. Claude Choquette à 347-7529.

Souper au steak

Encore une fois cette année un "Souper au Steak" grillé sur charbon de bois a été organisé pour le bon plaisir des membres et leurs amis. Cette soirée, la première cette saison, aura lieu le 2 octobre 1965 à 7 h. p.m.

Nous avons eu l'assurance que les "Steaks" seront des plus épais et des plus juteux.

Puisque cette soirée a un double but: de vous faire plaisir et de faire un peu d'argent, le souper sera suivi de divertissements de toutes sortes.

Il y aura aussi de la musique pour ceux qui veulent se détendre les jambes.

Cette invitation s'adresse aussi à tous les membres en perspective et à vos amis. N'hésitez donc pas à les amener avec vous.

On s'attend à ce que tous et chacun des membres participent à cette soirée qui promet beaucoup.

Le Comité du Divertissement
A.-R. CHARBONNEAU

Ligue de quilles Richelieu (dames)

Lors de la dernière rencontre, c'est Germaine Barrière qui roula le plus haut simple: 164 et le plus haut triple: 378. Félicitations!

EQUIPE INETTE GOYETTE	
I. Goyette	286
M. Laurin	333
A. Dussault	248
A. Harbec	150
A. Sauvé	253
R. Schneider	269
	1743

EQUIPE JEANNINE ALLARD	
T. Pomerleau	304
G. Barrière	378
M. Beauvais	277
C. Thomas	217
J. Allard	277
J. Choquette	357
	1810

EQUIPE RITA VIENS	
A. Boudreau	308
G. Boucher	331
R. Poissant	291
A. MacDonald	258
J. Longpré	249
R. Viens	366
	1878

EQUIPE PAULINE COUTURE	
J. White	264
J. Courchesne	350
M. Lévesque	178
L. Dodd	292
J. Ducharme	202
P. Couture	318
	1604

EQUIPE LUCIE BEAUREGARD	
L. Tanguay	193
J. Lusignan	167
L. Cadieux	274
C. Fredette	226
G. Primeau	274
L. Beauregard	300
	1536

EQUIPE GISELE OUELLETTE	
D. Valois	262
L. Mallette	238
G. Daunais	234
G. Ouellette	302
J. Tanguay	189
G. Lasnier	274
	1499

EQUIPE SUZANNE LANOUE	
S. Lanoue	265
S. Côté	276
S. Plante	241
S. Lynche	189
S. L'Ecuyer	299
S. Robinson	315
	1585

EQUIPE FLEURETTE LEDUC	
I. Beauregard	200
B. Thibodeau	232
L. Trottier	232
M. A. Jacques	252
S. Farley	324
F. Leduc	348
	1591



La Chrysler 1966

► LA CHRYSLER 1966 atteint un nouveau sommet en fait de luxe et de rendement avec la gamme plus considérable de modèles présentée aujourd'hui par Chrysler. On a donné à la Chrysler un profil plus fluide que jamais grâce aux changements apportés dans la ligne distinctive de la carrosserie. Des raffinements apportés à l'excellente technique Chrysler créent de nouveaux degrés d'excellente dans le confort d'un roulement doux, silencieux et sûr. On a atteint enfin un nouveau maximum de rendement.



L'Imperial 1966

► L'IMPERIAL 1966 persévère dans sa tradition de qualité, d'élégance et de prestige. Les raffinements apportés dans la technique et la ligne des modèles Imperial 1966 nous ont valu des voitures plus silencieuses, plus spacieuses et plus confortables. La nouvelle conception du train avant met en relief une grille de pleine largeur, d'une seule pièce, qui donne à l'Imperial une apparence plus basse et plus large. Les portes de phares en verre sont posées en retrait dans la grille, à chaque bout, et gardent un lustre permanent. De nouveaux et brillants enjoliveurs de roues donnent à l'Imperial 66, un éclat ébouissant.

Au Centre Sportif de Saint-Edmond

Les activités au Centre commenceront au début du mois d'octobre. Le Service de Récréation de la Cité est à mettre sur pied une organisation de premier ordre qui permettra à tous, n'importe l'âge, de profiter des loisirs que la ville met à la disposition du public. Tous sont invités à devenir membre du Centre et à participer aux multiples loisirs.

PARTIE D'HUITRES

Au Centre Sportif de St-Edmond le 22 octobre, avec orchestre, danses organisées, huitres de première qualité, soupe aux huitres, buffet froid, hors-d'oeuvres et rafraichissements. Les billets vont être mis en vente prochainement et vous pourrez aussi vous en procurer à l'entrée.

Tous sont bienvenus à cette dégustation.

Dans la ligue Salaison Roy Inc.

Boucherie Roy Inc.	9
Imprimerie Gage Press	9
Alix et Dolbec Rest.	8.5
St. Johns Windows	8
Hôtel du Parc	6.5
Martel et Robert	6
Station BP Caron	6
Garage Brodeur	5
Rest. Boulevard	4
Refrigération St-Luc	4
Senécal BBQ	3
Rénovation St-Jean	3

Plus haut simple, femmes:
Louise Huard 184
Plus haut triple, femmes:
Louise Haurd 527
Plus haut simple et triple, h.:
Armand Granger: 242-576.

Au terrain Senécal, dimanche

Les deux meilleurs clubs de fastball

La première expérience du nouveau club 4 As O'Keefe au terrain Senécal dimanche dernier, a étonné, même ses auteurs. Un autre spectacle aussi inusité est prévu au même endroit dimanche prochain alors que les deux meilleurs clubs sur papier seront invités à s'affronter; c'est l'ambiance du dernier exploi qui a animé le défi entre les sportifs André Roy et Henri Senécal.

LABONTE BRILLE

Dans la victoire de 13-4 pour les 4 As de Jacques Davignon, la part du lanceur Normand Labonté a fait la joute mais faut-il ajouter que ce n'étant pas suffisant pour sa meilleure performance de l'année (et deux pamplemousses) selon le receveur, si ses deux autres coéquipiers Jacques Thibodeau et Yvan Huard n'avaient rivalisé avec autant d'adresse et d'endurance. Encore là les quatre joueurs devaient frapper dont un formidable circuit d'Yvan Huard et ils furent très opportunistes sur les sentiers. Leurs adversaires comptaient sur des volontaires de première taille si nous mentionnons les Pierre, Jean-Guy et Claude Savoie, Gilles Pinard et Paul Benoit, ces deux derniers frappant chacun deux fois en lieu sûr.

Cependant, la performance des quatre joueurs avait exigé d'eux de grands efforts et ils étaient d'avis qu'ils ne recommenceraient pas dans les mêmes conditions. Et les renforts seront bien accueillis avec les André Petit, Jacques Galipeau et Denis Huard si l'occasion se présente de nouveau; ceux-ci n'ont pu participer à la première joute pour des circonstances très justifiables.

LE DEFI DE L'ANNEE

Les deux lanceurs des As l'Iberville, André Petit et Normand Labonté, seront appelés à se faire face avec des alignements non moins imposants au cours du dernier gala de fastball en perspective. Les deux promoteurs "Miton" et "Le Gros" ont mobilisé les figures les plus en évidence de la saison dans les deux ligues-soeurs de Saint-Jean et Iberville, pour justifier un pari amical. Pour le bénéfice des amateurs, voici les listes qui s'affronteront.

Equipe André Roy: André Petit, lanceur; Jacques Galipeau, receveur; Yvan Huard, c. droit; Denis Huard, 3e but; Germaine Paré, c. centre; Jacques Thibodeau, a.c.; Paul Benoit, 2e but; André Laberge, c. gauche; Jacques Davignon, 1er but.

Equipe Henri Senécal: Normand Labonté, lanceur; Gaston Dupré, r.; Pierre Savoie, 1er b.; Gilles Pinard, 2e b.; Normand Choquette, a.c.; Jean-Guy Savoie, 3e b.; Claude Savoie, c.c.; Pierre Charette, c. g.; Serge Guérin, c.d.; Pascal Farella, Bernard Trahan, Charles Fortin, Laurent Lacroix, Gilles Laberge, Serge Godin et Ferdinand Beaudin.

Grand tournoi Labatt

Dimanche prochain, le 3 octobre, il y aura au champ de tir de l'Association de Chasse et Pêche de Saint-Jean-Iberville, le grand concours de tir à la volée offert par Léandre Fortin, représentant local Labatt.

Le concours commencera à 1 h. p.m. pour se terminer à 5 h. p.m. Il n'y aura aucun enregistrement après 5 h. p.m. Ce concours est offert à tous les membres de l'Association.

Il y aura quatre beaux trophées à disputer lors de cette journée, soit pour les classes suivantes:

Simple, handicap, skeet et novice.

Chaque tireur devra exécuter 50 coups pour se mériter un des trophées.

Garçons et filles

VIVOS: garçons et filles de 18 à 25 ans. But: former un groupe d'amis. — Activités en cours: littérature, danse, audition musicile.

Activités futures: dessin, guitare, vos suggestions.

Pour informations supplémentaires, s'adresser à Denise Perrier, 185, rue Bouthillier, Saint-Jean. — Tél. 347-4059.

DANSE TOUS LES SAMEDIS SOIR
AVEC L'ORCHESTRE "LES 4-5-6"
TIRAGE — PRIX DE PRESENCES
Saint-Grégoire, Centre récréatif municipal

LEON TETREAULT & FILS INC.

● quincaillerie
● cadeaux
● jouets
● sports
● peinture

Votre quincaillerie de confiance
Prix les plus bas à qualité égale
171, rue Champlain, St-Jean, P.Q. — Tél. 347-2022

FINA STATION DE SERVICE "FINA" VOLVO

ROLAND THIBODEAU
Le confort et la sécurité de la VOLVO surpassent toutes les voitures de sa catégorie.
AUSSI CHARS USAGES
475 boul. du Séminaire Saint-Jean, Qué.
Résidence: 346-4156
Garage: 348-352

LES PETITES ANNONCES

NOS TARIFS

Minimum 0.60 pour 20 mots. Pour plus de 20 mots, 0.03 le mot additionnel. Toute annonce doit nous parvenir avant 11 heures le mercredi avant-midi.

À VENDRE

Maisons ●

PROPRIETE, rue Phaneuf: bungalow 5 pièces, briques, garage, terrassement complet. S'adresser à: Les Immeubles Guérin Enr., courtier en Immeubles, 244 rue Mayrand, St-Jean. Tél. 347-1934 ou 348-4362. (AV 2515)

PROPRIETE rue Jeanne-Mance: bungalow 5 pièces, briques, terrassement complet. S'adresser à: Les Immeubles Guérin Enr., courtier en immeubles, 244, rue Mayrand, Saint-Jean. Tél. 347-1934 ou 348-4362. (AV 2516)

PROPRIETE, rue Rémillard, 3 logis: 1 de 6 pièces, deux de 3 pièces. Aucune offre raisonnable refusée. S'adresser à: Les Immeubles Guérin Enr., courtier en Immeubles, 244, rue Mayrand, St-Jean. Tél. 347-1934 ou 348-4362. (AV 2517)

RESTAURANT centre de la ville, équipement complet, affaires $600 à $700 par semaine; prix: $3,800. S'adresser à: Les Immeubles Guérin Enr., courtier en Immeubles, 244 rue Maymand, St-Jean. Tél. 347-1934 ou 348-4362. (AV 2518)

EPICERIE - BOUCHERIE, licence de bière, cause maladie. S'adresser à: Les Immeubles Guérin Enr., Courtier en Immeubles, 244, rue Mayrand, Saint-Jean, Qué. Tél. 347-1934 ou 348-4362. (AV 2519)

RESTAURANT CENTRAL situé à 127, rue St-Jacques, cause de santé. — Aussi Vauxhall Station 1959, en très bon ordre: $275.00. S'adresser à 127 rue St-Jacques, St-Jean. (AV 2798)

MAISON à vendre, 7 pièces, terrain de 170 x 80, située à 135 Chemin Richelieu, St-Jean. Informations: tél. 347-7369 ou 346-6029. (AV 2884)

A ST-ISIDORE, cté de Laprairie: Maison à vendre, 6 pièces, près des écoles et de l'église. S'adresser à: 8b St-Pierre, Ste-Martine, cté de Châteauguay. (AV 2928)

MAISON deux logis en brique, système de chauffage à air chaud dans le bas, située à 473-475 rue Mercier, St-Jean. Tél. 348-5070. (AV 2920)

RESTAURANT à vendre, cause de maladie, situé à 279 rue Jacques-Cartier, St-Jean. — Aussi chambre à louer, située à la même adresse. S'adresser sur les lieux. (AV 2940)

EPICERIE-RESTAURANT, tout équipé, résidence 9 pièces, grand terrain, à vendre cause de santé, à St-Michel. S'adresser à tél. 454-2845. (AV 2969)

A VENDRE ou à échanger: Boucherie-épicerie licenciée. S'adresser par téléphone à 348-5760. (AV 2975)

A VENDRE à St-Edmond, propriété de 4 logements de 4 pièces, pierre et briques, 2 systèmes de chauffage, fini plâtre, magnifique propriété, terrain 78' x 130', pas d'agent, bon revenu garanti. Information: tél. 348-2262. (AV 2934)

MAISON neuve comprenant 2 logis de 5 pièces, système de chauffage. S'adresser à M. Roger Bédard, 166 rue Ste-Anne, Ville St-Remi. Tél. 454-9902. (AV 2957)

Chalets ●

CHALETS avec terrain 50 x 100, $20 par mois. Prix total: $1,045. Appeler 347-1928 ou venez visiter les Domaines Joyeux, Saint-Alexandre. (AV 2505)

Autos - Motos Bateaux - Tracteurs ●

PLYMOUTH 1957, 2 portes, 8 cylindres, automatique, très propre. S'adresser à 185, 8e avenue, Iberville. (AV 2541)

AUTOMOBILE METEOR 1954, 2 portes, très propre, peinture neuve au complet. Tél. 348-5070. (AV 2919)

OLDSMOBILE 1964, Super 88, blanc, en très bonne condition, à très bas prix. Pour information, tél. 348-4065. (AV 2943)

A VENDRE: A qui la chance ? Magnifique PONTIAC "Parisienne" Custom sport, 1965, complètement équipée. S'adresser à 147 rue Chaussé, tél. 347-3125. (AV 2946)

CAMION A VENDRE: Chevrolet 1964, 25,000 lbs, moteur 327. En bon ordre, bas millage. Pour informations, tél. 454-3001. (AV 2963)

CHEVROLET 1955 à vendre, en parfaite condition, 5 bons pneus, licencié, très propre. S'adresser à M. Derome, tél. 643-8355, St-Philippe. (AV 2968)

AUTO à vendre "N.S.U." 1959. S'adresser à M. Rosario Trudeau, St-Michel. Tél. 454-3107. (AV 2971)

YACHT avec moteur 18 forces, à vendre; en parfaite condition. Hangar et remorque compris. Le tout à prix très abordable. S'adresser à J.-A. Jacques, 163 Papin, Contrecoeur. Tél. 786-2083. (AV 2977)

Terrains ●

A CHAMBLY

TERRAIN à vendre. Magnifique terrain au village de Chambly, prêt à construire, rue Laporte près De Salaberry; dimensions du terrain: 165' x 130'. S'adresser par tél. à CL. 9-2322. (AV 2461)

TERRAINS à vendre, termes faciles. S'adresser à: La Banque Royale du Canada, tél. 346-6861. (AV 2877)

TERRAIN situé dans la paroisse Saint-Eugène, sur le rang Richelieu, nouveau développement au bord de l'eau. S'adresser sur les lieux ou tél. 348-5005. Propriétaire: Gérard Roy. OFFRE SPECIALE: dimanche le 19 et 26 septembre. (AV 2922)

TERRAINS A VENDRE à Beloeil, rue Brillon, 2 terrains de 61 x 103', rue résidentielle, propriétaire: Mlle Blais, 5206 rue Delorimier, Montréal. Tél. 522-9385. (AV 2965)

TERRE de 70 arpents, toute cultivable, dans le rang Lafresmère. S'adresser à Mme Amédée Beaudin, St-Edouard de Nap. Tél. 454-2055. (AV 2978)

Divers ●

PETITS CHIENS de race différentes ainsi qu'un brideur. S'adresser par tél. FI. 8-5232, 29 rue Saint-Paul, Saint-Jean, Qué. (AV 2831)

A VENDRE: 6 chalets neufs, restaurant avec salle de danse "Au Fanal", sur domaine formant presqu'île à Saint-Remi d'Amerst, cté Papineau. Clientèle établie. A vendre cause de maladie. Tél. 819-687-3450 ou à Montréal le soir: OR. 4-9992. (AV 2695)

A VENDRE: Meubles usagés de tout genre. S'adresser à Armand Rémillard Ltée, 142 Montée Saint-Luc, Saint-Jean. Tél. FI. 8-3644. (AV 2832)

TAPIS

10,000 verges de tapis neufs ou imparfaits, usagés ou seconds, en coupons ou à la livre, couleurs assorties, de quoi couvrir toutes grandeurs de planchers, à partir de $1.00 la verge carrée. Posage si désiré. Ligne de prélarts au complet, tuiles à partir de $0.05 l'unité. S'adresser à J.-C. Lanctôt, marchand général, St-Isidore, cté de Laprairie; tél. 454-9882. (AV 2214)

A VENDRE: Pelle hydraulique pour tracteur; pompe à l'eau pour maison; automobile et camion usagés; compresseur à l'air. S'adresser à Le Paradis des Aubaines, 89, Route 40, Iberville. Tél. 347-1224. (AV 2844)

1 POELE combiné bois et 4 ronds électriques, très propre, avec 220 volts. S'adresser à M. Edmond Deneault, Napierville. Tél. 245-3252. (AV 2913)

MOBILIER de salle à diner, très propre, comprenant une table, six chaises, un cabinet à vaisselle et un bahut. Prix raisonnable. S'adresser à tél. 346-5456. (AV 2936)

A VENDRE: Set de cuisine chromé, grande table avec 6 chaises Informations: Tél. à l'heure du midi à 347-5424. (AV 2983)

A VENDRE: Cuisinière électrique "Frigidaire", 4 ronds, tapis mur-à-mur, beige, tentures de salon. S'adresser à M. P. Allard, 448 rue Martel, Chambly. Tél. 658-1533. (AV 2966)

A VENDRE: 24 génisses, 6 taures et 50 vaches Canadiennes "Aberdeen Angus" enregistrées ainsi que 18 génisses, 17 taures et 70 vaches Canadiennes "Hereford" enregistrées. S'adresser à Maurice Charbonneau, St-Luc (St-Jean). Tél. 348-2047 ou André Brien, tél. UN. 6-8333 (Montréal). (AV 2967)

REFRIGERATEUR "McClary" en parfaite condition. S'adresser par téléphone à 346-5344 ou à Longueuil 674-0230. (AV 2972)

AMEUBLEMENT complet de barbier, chaise et banc, aussi deux bureaux de chambre, un cabinet de cuisine, 4 chaises de salle à diner. S'adresser à 115, rue Bouthillier, St-Jean. Tél. 346-5345. (AV 2974)

LIEUSE DE BLE D'INDE "McCormick Deering" en parfaite condition. S'adresser par téléphone à: 346-4016 (AV 2888)

A VENDRE: Microscope grossissant de 60 à 450 fois; Guitare espagnole ou hawaïenne avec cours hawaïen en français; cours de radio et TV en français. Information à tél. 347-7993. (AV 2412)

ERABLE SEC scié en bois de poêle ainsi qu'érable vert, scié en longueur désirée. S'adresser à Claude Lefebvre, St-Isidore; tél. 454-2540. (AV 2945)

ADOUCISSEUR D'EAU, capacité 12 personnes; une machine à coudre "White" sur cabinet arborite; une autre portative; un appareil pour faire jus de légumes; outils de menuiserie, moins que la moitié du prix. S'adresser à M. L. Cormier, St-Philippe de Laprairie; tél. 643-8738. (AV 2947)

A VENDRE: LEGUMES en conserve, pois, blé d'Inde, fèves, etc., de marque réputée, à prix intéressant, boîtes de toutes dimensions; ces boîtes ont été bosselées durant la fabrication mais elles sont toutes garanties. S'adresser à M. Stanislas Lord, Rang Richelieu. Tél. 346-3351. (AV 2949)

CHIEN A VENDRE "Labrador", 6 mois, apprivoisé pour la chasse au canard. Pour information, tél. 347-3947. (AV 2955)

A QUI LA CHANCE? Radio-Stéréo "Philco", modèle cabinet, en très bonne condition. S'adresser à 347-4435, Saint-Jean. (AV 2982)

À LOUER

Logis ●

LOGIS à Iberville, 5 pièces, chauffé. Pour informations, s'adresser à 265 rue St-Jacques, St-Jean; tél. 346-3614. (AL 2201)

ALOUER: Logis à louer, 4 appartemetnts, dans un haut, à St-Blaise. Tél. 346-4075. (AL 2717)

LOGIS de 4 pièces bien éclairées, 220 volts, ménage fait, chauffé, pas de taxes d'eau à payer, garage et toutes commodités. S'adresser à M. L. Cormier, St-Philippe. Tél. 643-8738. (AL 2948)

LOGIS de 5 pièces, avec système de chauffage central. S'adresser à M. Roger Bédard, 166 Ste-Anne, Ville St-Remi. Tél. 454-9902. (AL 2956)

LOGIS à 156 Cousins, St-Jean; 3 pièces avec eau chaude et chambre de bain. S'adresser à 156, rue Cousins; tél. 347-1545. (AL 2973)

LOCAL A LOUER avec ou sans logis pouvant servir pour magasin, épicerie, boucherie, restaurant avec grand entrepôt, libre maintenant. S'adresser à M. Gérard L'Ecuyer, L'Acadie. Tél. 346-4096 (AL 2976)

A LOUER: Logement dans un haut 4 pièces, eau chaude et froide, chambre de bain, ménage fait, logis moderne. S'adresser à M. Henri Palin, Rang St-André, St-Philippe, cté de Laprairie. (AL 2980)

CHAMBRE A LOUER, bon chez-soi avec ou sans déjeuner. S'adresser après 5 h. p.m. à 213 rue Champlain, St-Jean. Tél. 347-5249. (AL 2979)

LOCAL A LOUER: environ 2,500 pieds carrés, situé au sous-sol de la Librairie Richelieu à 170 rue St-Jacques, St-Jean. Pour informations: Appeler M. Claude Choquette, tél. 347-7529. (AL 2984)

ON DEMANDE

DESIRE ACHETER une FERME dans Lacolle ou aux environs. Pas d'animaux ou machinerie. Ecrire à M. Gabriel, 2050 Old Orchard Ave, Montréal 28. (OD 2806)

ON DEMANDE automobiles et camions, tracteurs usagés ainsi que métal et cuivre, batterie et plomb. S'adresser à Le Paradis des Aubaines, 89, route 40, Iberville. Tél. 347-1224 (OD 2845)

EMPLOI DISPONIBLE à la Librairie du Richelieu, homme ou femme, devra pouvoir assumer certaines responsabilités, salaire à discuter. Pour informations, appeler M. Claude Choquette, tél. 347-7529 (OD 2985)

● **OPERATEUR BILINGUE** pour couteau électrique dans articles de sport. S'adresser à C.C.M. Cho-Wood Division, 427, rue St-Jacques, Saint-Jean. (OD 2825)

Garçon demandé

FAITES DE L'ARGENT. LES JEUNES GARÇONS QUI SERAIENT INTERESSES A S'ORGANISER UNE ROUTE ET A FAIRE LA LIVRAISON A DOMICILE DU JOURNAL "DIMANCHE-MATIN" AUX RESIDENTS DES RUES PRES DE LEUR DEMEURE, RECEVRONT DES INFORMATIONS EN ECRIVANT A: "DIMANCHE-MATIN", SERVICE DU TIRAGE, 5701, CHRISTOPHE-COLOMB, MONTREAL 10. (OD 2909)

VENDEURS DEMANDÉS POUR VENTE À DOMICILE

NOUS PAYONS 40 à 60% SANS COTA. LICENCE PAYEE PAR MOI-MEME. ECRIRE OU TELEPHONER A GERARD ROY, GERANT DES VENTES, 100, RUE GREGOIRE, ST-JEAN TEL. FI. 8-5005. (OD 2923)

FEMME OU FILLE DEMANDEE, 50 à 60 ans, pour tenir maison chez couple âgé. S'adresser à 275 Richelieu, St-Basile-le-Grand. Tél. 467-5543. (OD 2954)

SERVANTE DEMANDEE pour ouvrage de maison pour 3 jours par semaine, commençant vers 9 heures a.m. S'adresser à 348-2416. (OD 2970)

ARGENT DEMANDE

EMPRUNTERAIS $500 à court terme, pour 6 mois ou plus. Plus haut intérêt payé. S'adresser à C.P. 216, Saint-Jean. (OD 2964)

J.-L. HOULE, PEDICURE, sera à l'hôtel St-Jean, les 13 et 14 octobre 1965 pour les cors, durillons, ongles épais et incarnés. Pour rendez-vous à l'hôtel Saint-Jean, tél. 346-6886. (D 2767)

DIVERS

ATTENTION!

Pour réparation de balayeuse électrique...

de toutes marques et à vendre balayeuse de seconde-main en très bonne condition. Prix spécial. S'adresser à G. Fleury, 208 rue Bouthillier, Saint-Jean. Tél. FI. 6-9565. (D 2234)

MADAME: POUR REPARATION DE MACHINE A COUDRE, laveuse ou pièces de rechange, adressez-vous en toute confiance à M. L. Nadeau, 96 rue Grégoire, St-Jean. Tél. 348-4224. Ouvrage garantie, installation de moteurs et vente d'accessoires. (D 2833)

LES VIEILLARDS sont toujours bienvenus AU FOYER J.-A. BEAUDRY, situé au village de St-Alexandre, en face du chemin pour Farnham. Venez visiter. Tél. 347-7100. (D 2944)

CHAMBRE ET PENSION

●

Place pour deux personnes dans une belle grande chambre située à 33 Chemin Grand-Bernier, St-Jean. Chambre de bain privée. Libre immédiatement.

Appelez 347-3543 pour information ou si désiré chambre seulement avec poêle et réfrigérateur fournis

POUR TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES...

LES IMMEUBLES LAURIER ENR.

ARSENE LEBLANC

COURTIER EN IMMEUBLES

Vente — Evaluation — Administration — Placement

330 Laurier Tél. FI. 8-5363 Saint-Jean

MEMBRES DE LA CORPORATION DES COURTIERS EN IMMEUBLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MEMBRES DE LA CHAMBRE D'IMMEUBLES RICHELIEU-YAMASKA

Les Immeubles Guérin Enr.
COURTIER EN IMMEUBLES
Bureau: 244 rue Mayrand
Saint-Jean, P.Q.
Tél. 347-1934

● ACHATS
● VENTES
● ÉCHANGES
● ADMINISTRATIONS
● PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Pour toutes transactions commerciales ou immobilières, consultez-nous.

FERNAND GUERIN ENR.
COURTIER EN IMMEUBLES
Rés.: 518, rue Lallemant
Saint-Jean, Qué.
Tél. 348-4362

AVIS PUBLIC

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE
COUR SUPERIEURE
No 13,624

Banque Canadienne Impériale de Commerce,
demanderesse
— vs —
Thomas Miller,
défendeur

Le deuxième jour de octobre '65, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur au No 268 rue Mayrand, Saint-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur:

1 auto Studebaker 1962
1 bibliothèque
1 TV Admiral 21 pouces
1 radio Hallicrafter de table
1 set de salon 3 mcx
3 tables de salon

appartenant au défendeur et saisi en cette cause.

Conditions: argent comptant.

Saint-Jean, Qué.,
ce 22 septembre 1965.
G. PEPIN, h.c.s.

AVIS

Les soumissions cachetées, pour l'opération d'une concession de restaurant, adressées au soussigné dans une enveloppe portant l'inscription suivante:

"Soumission pour l'opération d'une concession de restaurant, Base aérienne de St-Jean, Saint-Jean, P.Q."

seront reçues au bureau de l'officier préposé aux services de la Chambre 16, Quartier Général, Base Aérienne de Saint-Jean, Saint-Jean, P.Q., jusqu'à 12 h. a.m. (midi), heure avancée de l'est, vendredi le 8 octobre 1965. Pour détails particuliers, adressez-vous au soussigné au téléphone 346-4411, extension 226.

L'Aviation royale canadienne ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune soumission.

(R. J. ORIEUX)
Capitaine d'aviation
pour le Commandant
de la Base de l'ARC
Saint-Jean, P.Q.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
65-326P
65-327P
65-328P

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES SEPAREES, adressées au Secrétaire du Bureau, Ministère des Travaux Publics, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q., et portant la mention: "SOUMISSION POUR ENLEVEMENT DE LA NEIGE, 2 SAISONS 1965-66 et 1966-67, AUX EDIFICES SUIVANTS:

Lacolle 9A, P.Q. — Douanes et Immigration
Lacolle, P.Q. — Edifice fédéral
Cantic, P.Q. — Douanes et Immigration.

seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est) le mercredi 13 octobre 1965.

On peut prendre connaissance des plans, devis et formules de soumission ou se les procurer par l'entremise de: Gérant de District, Gestion des Immeubles, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q., et on peut les consulter aux Bureaux de Poste de Lacolle et Cantic, P.Q., selon le cas.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. René de COTRET,
Gérant de Bureau

REPARATION DE MACHINES A COUDRE
de toutes marques
Pièces, aiguilles, moteurs
Appelez 348-3268
CENTRE DE COUTURE
NECCHI
22 Place du Marché
Saint-Jean
Germain Kéroack, prop.
Lionel Fortin, rep.

BOUCHERIE A LOUER
Dans centre industriel
à CANTIC
S'adresser à 246-3117

Nous blanchissons
● étables
● porcheries
● poulaillers, etc.
Intérieurs et extérieurs
Yvan Durivage
St-Edouard 454-2912
cte de Napierville
Jean-Claude Landry
Napierville CH. 5-3219

A VENDRE
Propriété 275 St-Jacques
coin Bouthillier
S'ADRESSER
F.-R. Lefebvre, 62 St-Jacques
OU
W. Grégoire, 216 Collin

A LOUER
à Boucherville
Logis 6 pièces fermées, avec système eau chaude, occupation immédiate.
INFORMATIONS
Tél. 655-5149

Commission scolaire de Brossard
Une institutrice brevetée avec expérience pour enseigner classe de maternelle.
S'adresser à tél. 676-7881

On retire . . .

(suite de la page 7)

pour que celui-ci émettre une autre plainte.

6e chef

En rapport avec le 6e chef, Me Marquis déclara qu'il aura à offrir une preuve devant le juge Michaud sur ce chef de la présente dénonciation.

Plusieurs témoins furent entendus, dont: MM. Réal Rousseau, Thomas Poissant, Jacques Desmarais, Robert Paradis, journaliste et Mme Thomas Poissant.

Dans son témoignage, le notaire Jacques Desmarais relata qu'il ne pouvait se souvenir si le reçu déposé par Me Claude Lauzon de $375 consistait uniquement pour les options ou pour d'autres transactions entre le Dr Deslauriers et le notaire Desmarais.

Sur ce, le juge H. Michaud ajourna l'enquête préliminaire au 8 octobre prochain alors que Me Maurice Marquis terminera sa preuve sur le 6e chef et permettra à Me Lauzon de présenter ses motions de non-lieu.

Voyageurs demandés
Lignes intéressantes pour quiconque visite les épiciers dans le district de St-Jean et les environs.
Possibilité de revenu supplémentaire de 5 à 6 mille pour la première année. Aucun capital requis. Moyenne de commission de 10%. Lignes de bonbons et chocolat. Cie Nationale. Référence exigée.
Boîte postale 216

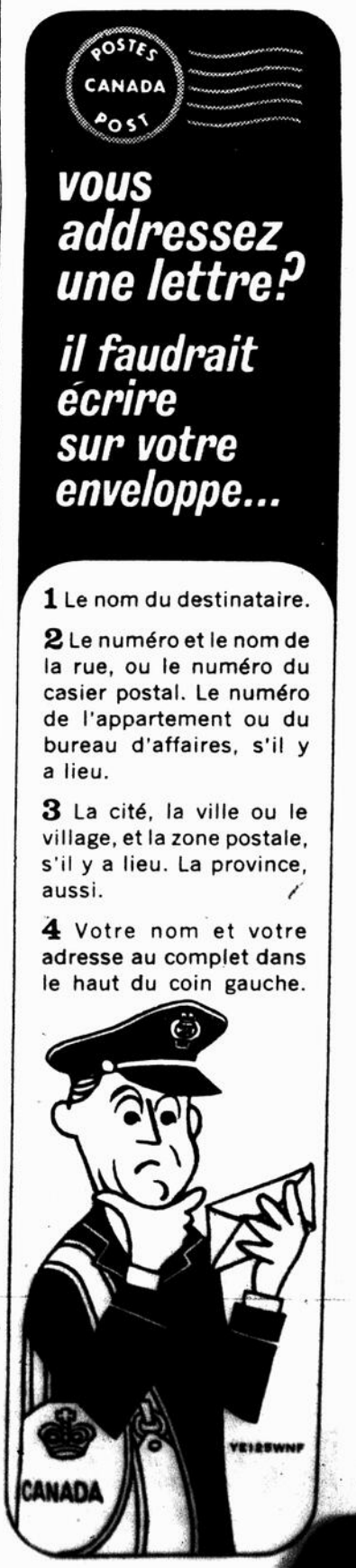
Poils superflus enlevés pour toujours
par électrolyse
Consultation gratuite
du lundi au jeudi et samedi
Ouvrage garanti
STUDIO CHARMIS
242, rue St-Jacques, St-Jean
Tél. 347-4566

COURS DE COUTURE
Robe, costume, manteau ou pantalon à votre choix. Cours d'artisanat comprenant émaux sur cuivre, petits points, travaux à l'aiguille, jouets pour enfants, etc.
SERVICE DE GARDERIE L'APRES-MIDI
Pour information, appelez 348-8593

ENCAN PUBLIC ET VOLONTAIRE
— chez —
M. JOSEPH BOULAIS
6, rue Saint-Paul, Saint-Jean
SAMEDI LE 2 OCTOBRE 1965, A MIDI
SERONT VENDUS: Tout l'ameublement de la maison, poêle, réfrigérateur, set de cuisine, set de chambre, 2 télévisions, machine à laver, lingerie, vaisselle, antiquités, articles de hangar, outils, machinerie pour confiserie, tables de marbre et de nombreux autres articles trop longs à énumérer.
Vu l'importance de l'encan, rendez-vous tôt!
JEAN-MAURICE BERGERON,
encanteur licencié
Saint-Alexandre, cté d'Iberville Tél. 346-4021

Membre de la Corporation des Courtiers en Immeubles de la province de Québec.
Les Immeubles Richelieu Enr.
GUY NORMAND
— COURTIER EN IMMEUBLES —
Vente, évaluation, administration, placement
95, rue Richelieu **Fl. 7-5511 et 7-5512**
Le choix et le service le plus complet dans le domaine immobilier

VENDREDI SOIR
1er OCTOBRE
présentation de la
Studebaker 66
et la
Renault R 10
Major
Garage Daignault
121 boul. St-Paul
St-Remi cté Napierville



Parti NPD

J. J. Jauniaux sera candidat officiel

"L'indécision de nos hommes publics est blâmable"
(M. Robert Cliche)

Jeudi soir dernier se tenait à la Centrale Catholique, rue Laurier à Saint-Jean, une convention pour le choix d'un candidat officiel qui représentera le parti NPD au prochain scrutin fédéral qui doit se tenir le 8 novembre prochain. C'est M. Jean-Jacques Jauniaux qui fut élu pour représenter le Parti dans le comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville. On sait que M. Jauniaux est également conseiller de la paroisse Saint-Jean l'Evangéliste. Etaient présents sur l'estrade, M. Rober Cliche, chef provincial, MM. Marc Boulard, organisateur provincial du Parti, Fernand Roy, échevin de notre Cité et ancien candidat NPD, Jean Marceau, gérant de la Caisse populaire de Saint-Jean et également ancien candidat du Parti NPD, lors des dernières élections.

Jean Marceau

M. Jean Marceau prit tout d'abord la parole, à titre d'ancien candidat et déclara ce qui suit: "Nous voici de nouveau réunis pour choisir un candidat. Pour la troisième fois consécutive le Parti NPD présente un candidat dans notre comté. De nouveau, on présente le programme du Parti qui est celui de la justice sociale. Tous nous retrouvons ce que l'on désire. Le programme de notre Parti en est un permanent, qui ne change pas avec le vent. Le temps est venu de montrer que nos principes sont valables. Le choix d'un candidat NPD se fait toujours démocratiquement. Il faut choisir un candidat que nous supporterons par la suite" de conclure M. Marceau.

Choix du président de l'élection

On passa ensuite au choix d'un président d'élection et c'est à M. Marc Boulard, organisateur provincial du Parti que revint la lourde tâche. M. Jacques Veilleux fut nommé secrétaire d'élections. On passa ensuite à la mise en candidature et M. M. Smith proposa Jean-Jacques Jauniaux comme candidat, ce qui fut secondé par M. Denis Leduc. Donc M. Boulard, président de l'élection déclara M. Jauniaux candidat pour la prochaine élection dans le comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

Discours du candidat NPD

Prenant la parole, M. Jauniaux déclara que c'était avec confiance et fierté qu'il acceptait la candidature dans le comté. Il déclara ensuite qu'il commençait ce soir son premier discours électoral et que ce n'était pas là le dernier. "Je suis très fier de mon adhésion au Parti NPD" de dire M. Jauniaux. Celui-ci relata ensuite le fait que son Parti subissait actuellement une montée en flèche à travers la belle province et même le pays tout entier, depuis sa fondation qui remonte en l'année 1961. Le candidat NPD blâma ensuite le gouvernement libéral de ne pas avoir adopté une politique de contrôles pour les marchés agricoles et denrées, alors qu'une hausse croissante des prix se fait depuis quelques années pour les consommateurs.

M. Fernand Roy

Pour sa part, l'ancien candidat NPD Fernand Roy, déclara qu'il était très heureux à double titre, soit celui d'échevin de la Cité de Saint-Jean et d'ancien candidat du Parti, qu'il était très heureux du choix de M. Jean-Jacques Jauniaux, comme porte-couleurs du Parti NPD. M. Roy déclara que le nouveau candidat était jeune, plein d'énergie et d'une stricte honnêteté. "Il sera un digne représentant pour le comté", de conclure M. Roy.

Celui-ci déclara ensuite que les libéraux étaient affolés, que les conservateurs n'osaient pas entrer dans la lutte et que seul le NPD gagnait du terrain. En terminant M. Roy déclara que le Parti avait l'habitude de présenter des hommes intègres et qu'il comptait sur la population de Saint-Jean pour les appuyer.



Candidat NPD pour le comté

► A gauche, M. Jean-Jacques Jauniaux, le candidat du Nouveau Parti Démocratique pour le comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville en compagnie de M. Robert Cliche, chef provincial du NPD et de l'échevin Fernand Roy, ex-candidat NPD.
(Photo Benoit Brouillette

M. Robert Cliche

Le président provincial, M. Robert Cliche était le conférencier invité lors de la tenue de cette convention. Celui-ci a tenu à élaborer les grandes lignes du programme de son Parti. M. Cliche, entre autre, parla de l'indécision de nos hommes publics actuels qui font partie des vieux partis politiques. M. Cliche déclara qu'un homme public devait se nourrir sur un programme politique afin de pouvoir régler les problèmes de la nation canadienne. Il attaqua ensuite le problème des deux grandes nations qui forment actuellement le Canada. M. Cliche a affirmé que les minorités doivent être traitées de la même façon que les Anglais ou les Canadiens français. Il mentionna aussi le fait qu'il sera nécessaire pour le prochain gouvernement d'instituer une nouvelle forme de fédéralisme au pays, afin de répondre aux besoins du Canada.

M. Cliche parla également qu'il faudra concevoir une formule spéciale pour le Québec afin que la province puisse sauvegarder la culture française dans les autres états du Canada.

BRIQUE ET PIERRE
TRAHAN & FRERE INC.
BRIQUE ET PIERRE
BRIQUE BRIQUE
Votre distributeur de produits DOMTAR
BRIQUE: Cooksville — Laprairie — DOMTAR
Américaine
Ontarienne
PIERRE: ANGEL STONE
CHOIX INCOMPARABLE: de finition
de texture
de forme
de couleur (du blanc aux couleurs foncées)
Produits de qualité pour votre maison
VENEZ LES VOIR !
N'oubliez pas le nom: Trahan & Frère Inc.
l'adresse: 215 St-Pierre, Saint-Jean
le téléphone: 347-2355
Votre centre d'achats pour vos matériaux de construction

Tél. Fl. 6-4476
Honoré Meunier
Courtier d'assurance agréé
Edifice Lasnier & Galipeau
112, rue Richelieu Saint-Jean, Qué.

LE RICHELIEU

MEMBER AUDIT BUREAU OF CIRCULATIONS
Circulation vérifiée et assermentée par ABC
92



Conseil Municipal de la nouvelle Cité de Chambly

► Cette photo fut prise à l'issue de la première séance publique du Conseil de la nouvelle Cité de Chambly. On reconnait, dans l'ordre habituel, les échevins Luc Charbonneau, Léonide Janelle, Lionel Coupal, Alfred Bouthillier, Henri Duclos, le maire suppléant Rolland Daoust, le maire Gervais Désourdy, les échevins Roland Bédard, Jean-Charles Mallette, Paul Allard, H.-J. Howard, Me Léo-R. Leblanc et le greffier de la Ville M. Pierre Demers. Il est à noter que la nouvelle Cité de Chambly est la première fusion volontaire à se concrétiser en vertu du bill 13. Les anciennes villes de Fort-Chambly et Chambly, situées dans le comté du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, ont tenu à être les premiers à profiter de la Loi des fusions volontaires, patronnée par leur député.

(Photo Bouthillier)

Tricentenaire de Chambly

CONCOURS de vieilles photographies

Un concours de vieilles photographies est organisé sous les auspices de la SHVR à l'occasion du tricentenaire de Chambly.

Chaque photo sera cataloguée et numérotée. Une exposition spéciale sera organisée à la Maison Blanche, salle Albani, Chambly. La fin du concours aura lieu, dimanche le vingt-quatre octobre de deux à cinq heures. Les photos seront bien gardées à cette occasion et ensuite retournées au propriétaire.

Vous qui avez de vieilles photographies, faites voir vos trésors aux autres à cette occasion spéciale.

Adressez vos envois à:

Commission de la fête du tricentenaire
Hôtel de Ville,
Chambly, P.Q.

Samedi 2 octobre

Le Château du Bel Age inauguré

Une réalisation, un rêve qui se réalise, samedi le 2 octobre prochain à Richelieu, le Centre du Souvenir du Bel Age inaugure son Château du Bel Age.

Après avoir soutenu pendant 4 ans, les gens qui, dû à leur âge avancé, éprouvaient de grandes difficultés à se trouver un emploi, le Centre du Souvenir du Bel Age a fait tout en son possible pour trouver un gagne-pain à ses membres.

Fier de son travail accompli, et ne s'arrêtant pas là, le Centre du Bel Age sous l'habile direction de son président, M. Francis Loiselle, annonce à tous les gens membres ou non membres, que le samedi 2 octobre, une invitation est lancée pour qu'ils viennent se rendre compte sur place de ce foyer pour gens âgés, Le Château du Bel Age.

Erigé dans un château, ce foyer pourra accueillir plus de 75 personnes hommes et femmes ou couples. Entouré de la belle nature, face au magnifique Richelieu, ce foyer leur fournira la santé, la joie, le bonheur, trois importants faits que recherche les gens d'âge mûr.

Pour son inauguration, le samedi 2 octobre, une journée du tonnerre avec musique folklorique, repas aux fèves au lard, omelettes, des jeux, des tirages et naturellement visite officielle du château par des personnalités du monde artistique, politique, religieux et mondain.

Notons ici que Richelieu se situe sur la route de Granby, après Chambly juste à votre droite après avoir traversé le pont qui enjambe le Richelieu.

Pour toutes informations ou réservations de billets au coût de $2 repas et spectacle compris, signalez 279-0775 ou 279-1288.

Donc, une journée à ne pas manquer, samedi le 2 octobre à Richelieu, inauguration du Château du Bel Age.

41e congrès général de l'U. C. C. à Beauport, du 19 au 21 octobre

"De justes prix", tel sera le thème du congrès général de l'UCC qui se tiendra à Beauport, les 19, 20 et 21 octobre prochain. Ce thème du 41e congrès annuel des cultivateurs du Québec se traduira par des résolutions concernant les politiques gouvernementales de prix, la mise en marché des produits agricoles, l'intégration de la forêt à l'économie rurale et des investissements de l'Etat pour la revalorisation de l'entreprise agricole selon un plan d'ensemble.

Le congrès attachera beaucoup d'importance cette année à l'éducation générale en milieu rural de même que la formation professionnelle des agriculteurs.

Cours de personnalité

La Jeune Chambre de Jacques-Cartier offre encore cette année, à ses membres et au grand public, un cours de personnalité de 10 leçons de deux heures chacune. Ce cours débute le 27 septembre à 8 heures p.m. à l'école Jean de Brébeuf, 1863 rue Brébeuf, Cité de J.-Cartier. Le coût total n'est que de $20. Pensez que ce cours peut rendre votre vie encore plus intéressante parce que vous serez plus populaire auprès de vos amis. Pour renseignements supplémentaires: Jean-Claude Bourbeau, tél. 674-4036.

Rober LEMIEUX, publiciste

Souper canadien

Un grand souper canadien aura lieu au Séminaire des Saints-Apôtres à Ste-Catherine de Laprairie le 16 octobre à 6 h. 30 p.m. au profit des oeuvres de vocations tardives. Billets en vente au Séminaire (à l'entrée) ou téléphoner à NE 2-2110.

Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec le Père Côté, Tél. NE. 2-2110.

F.-R. Lefebvre Limitée
BUREAU D'ASSURANCES GÉNÉRALES

A votre service depuis 40 ans

PROTECTION
Pour vous
Pour vos biens
Pour votre famille

Oui, confiez vos assurances à ceux que vous connaissez bien

62, rue St-Jacques
Saint-Jean
Tél. 347-7585

Ouvert le vendredi soir de 7 à 9 à partir du 1er octobre

HEURES DE BUREAU
9 h. a.m. à 5 h. p.m. — Samedi 9 h. a.m. à 12 h. p.m.


JEAN PAYETTE
tél. 348-3675


F.-R. LEFEBVRE
tél. 346-6491


ROLAND KRUSE
tél. 346-4507

En passant par  Verchères

avec Monique et Jean-Guy

Chambre de Commerce

Changement radical à prévoir

C'est une équipe jeune et dynamique qui a pris le contrôle de la direction de la Chambre de Commerce lors de la première réunion de l'année 1965-1966 et il est à prévoir un regain d'activités de ce groupe. Lors des élections tenues au cours de l'assemblée, 11 directeurs ont été choisis dont 9 nouvelles figures. Le prochain conseil sera formé par M. Louis-Philippe Racine, président; M. Gilles Laferrière, vice-président; M. Pierre-Paul Buron, secrétaire; les autres directeurs sont: MM. Paul Racine, Robet Pellechat, Claude Berthiaume, René Dalpé, André Bussières, Léo Pigeon, Roland Gagnon et J.-Pierre Vincent.

Au cours de cette réunion, M. Gilles Laflamme, président sortant de charge, a résumé ainsi la situation de la Chambre de Commerce:

"Déjà le cinquième terme d'activités de notre Chambre de Commerce qui se termine, et je suis convaincu que nous avons tous ensemble, beaucoup fait, et ceci, messiers, avec votre collaboration.

Tout d'abord, dans les grandes lignes, la fondation de notre Chambre, l'organisation du 250e, les concours hippiques devenus événement annuel ,l'enquête gallup, la présentation de réglement de construction, et de municipalisation d'égouts l'illumination de notre monument Madeleine de Verchères, et notre magnifique quai tellement envié par les gens de l'extérieur, le creusage du bassin, la construction de quai flottant, décorations du temps de la Noel par un gros sapin illuminé, table à pique-nique, rencontre avec la Commission scolaire, les conseils municipaux et maintes suggestions que notre Chambre leur a fait parvenir, de plus nous avons collaboré aux premières cliniques de sang campagnes de souscriptions de la Croix-Rouge et combien d'autres, je ne pourrais tous les énumérer tel que les contributions qui ont été versées aux Loisirs, etc. etc.

Tout ceci veut dire qu'une Chambre comme la nôtre a raison d'exister et elle a le droit de se faire entendre à tous les niveaux, elle a atteint son but soit le bien-être économique, civique et social de notre beau Verchères et c'est dans ce sens que nous devons recontinuer, défendre et promouvoir les intérêts de tous les citoyens.

Beaucoup de travail accompli et beaucoup reste à faire. Des industries de la région qui nous touchent de près, auront besoin de 400 logis d'ici un an, quoi faire? Des développements résidentiels, secteurs industriels, sommes-nous prêts à les recevoir à bras ouverts? Qu'advient-il des plans de zonage? Municipalisation d'égouts et trottoirs? Le Comité de l'Expo '67 a prévu des terrains de camping jusque dans les iles de Sorel, pourquoi n'est-il pas invité à s'arrêter à Verchères en passant? Ce n'est pas l'espace qui manque; qui peut faire pression auprès des autorités concernées afin que ces lacunes soient étudiées à leur juste valeur et finalement exécutées? Hélas! plusieurs suggestions de la Chambre ont été mises à l'étude, soit "Le dortoir des archives".

Qui profiteraient de toutes ces réalisations? Autant de questions autant de solutions à trouver à toutes ces belles initiatives restées en suspens qui ne font que retarder l'évolution de notre grand Verchères. A nous messieurs les membres de faire valoir nos droits auprès des autorités concernées qui semblent parfois nous laisser sur l'impression que c'est un pur Hobby pour des hommes d'affaires comme nous de leur aider à résoudre certains problèmes d'intérêt général. Il est plus le temps que jamais pour nous de passer à l'action, d'oublier le passé pour enfin en arriver à la réalité soit 1965.

Enfin, pour faire face à toutes ces lacunes, la Chambre a besoin de rester forte, unie et active et ici je profite de l'occasion pour inviter les jeunes à participer davantage aux activités de notre Chambre car je vous l'avoue, c'est le plus bel endroit de formation pour eux et nécessaire parce qu'ils auront à prendre la relève et faire face à leurs responsabilités tel qu'un homme public le doit avec toute l'honnéteté et la sincérité requise à tous les niveaux.

Je profite également de l'opportnuité qui m'est fournie, pour remercier l'exécutif qui m'a si bien secondé le magnifique travail de notre secrétaire qui a réellement rempli son mandat avec les qualité requises et davantage depuis qu'il a suivi les cours de perfectionnement en administration donnés par la Chambre de Commerce Provinciale l'été dernier. — Mon ami, Marc, mille mercis, et à vous ,tous au nom de l'exécutif qui de près ou de loin ont collaboré avec nous, nos remerciements les plus sincères et souhaitons les meilleurs voeux de succès au prochain conseil qui sera élu dans quelques instants.

Après le rapport du président, la parole fut donnée à M. Yvon Sirois, conférencier invité et secrétaire adjoint à la Chambre Provinciale. M. Sirois indiqua la ligne de conduite d'une Chambre de Commerce. C'est toujours la ligne droite qui est le plus court chemin dit-il et rappelez-vous bien ceci: "Les corps intermédiaires ont le droit de suggérer et d'intervenir et surtout lorsqu'il s'agit du sens économique, civique et commercial. C'est un droit indéniable que rien ni personne ne peut enlever. La démocratie veut que chacun puisse dire son opinion et les autorités scolaires, municipales et gouvernementales ne doivent pas gouverner en maitres sans recours ils se doivent de tenir compte des corps intermédiaires tels que la Chambre de Commerce. En 1965, il ne suffit plus de poser des cataplasmes sur des jambes de bois dans le but de plaire aux électeurs pour la prochaine élection, il faut progresser et prévoir l'avenir. Vous de Verchères, tenez-vous à demeurer monument historique qui à la longue disparaitra sous le progrès continuel de vos voisins? Si les autorités municipales refusent de bouger, il est du rôle de la Chambre de Commerce de faire pression car vous n'êtes pas là pour encenser mais pour réaliser car la Chambre de Commerce doit être un organisme objectif".

M. Sirois rappela ensuite les cinq régles fondamentales qui doivent toujours prédominer:

1. — Diagnostiquer les problèmes, les prévoir, nous demander non pas ce qui a été mais ce que nous sommes et surtout ce que nous voulons être en 1970.

2. — Qu'est-ce que vous voulez devenir? Un musée historique sans vie ou une cité progressive?

3. — Les plans d'action pour arriver à nos fins.

4. — Passer à l'action.

5. — Surveiller les résultats, les étudier afin de faire mieux encore.

Voilà un résumé de ce qu'a été Commerce un organisme qui sera intressant à surveiller d'ici peu.



Nouvel exécutif

► Le nouvel exécutif de la Chambre de Commerce de Verchères: M. L.-P. Racine au centre, président; à droite, M. Gilles Laferrière, vice-président; à gauche, M. P.-P. Buron, réélu secrétaire.

Loin des yeux, près du coeur

Bien étrange ce titre mais comme cette chronique est écrite cette semaine à La Sarre, Abitibi, donc à plus de 500 milles de Verchères, je crois que ces mots décrivent très bien ma pensée.

On dit souvent qu'il faut être loin de quelqu'un ou de quelque chose pour l'apprécier ou encore pour comparer et tirer des conclusions. C'est réel puisque ce n'est qu'en voyant ce qui se passe ailleurs qu'il est possible de constater ce que nous avons l'avantage de posséder mais aussi ce qui nous manque.

Si l'on compare cette partie de la province, qu'est l'Abitibi avec notre paroisse, nous sommes au paradis terrestre. En premier lieu, pour la culture, ici la belle saison dure à peine deux mois, même cet été, il a gelé en juin, en juillet et en août alors vous voyez le résultat, de plus la terre est rocailleuse, souvent les souches mal déracinées et les branchailles nuisent énormément le marché est plutôt restreint vu l'énorme distance des grands centres. Les routes laissent aussi à désirer, même la route principale n'est pas complètement asphaltée, il y a à peine deux ans, plus de la moitiée en était encore en terre. Si l'on se compare à eux nous qui avons tous les rangs asphaltés, nous pouvons dire merci à ceux qui fait des pressions afin d'obtenir ces résultats.

Oui, c'est de loin qu'on peut dire c'est beau chez nous, qu'on est chanceux d'être nés dans la vallée du Richelieu, le jardin du Québec et pourtant l'apprécions-nous?

Non, l'on est plutôt porté à se plaindre, alors que nous avons tout à la portée de la main, la meilleure terre, le plus beau site, et surtout près de l'immense marché qu'est Montréal et sa banlieue. — Que fait-on? L'on accuse le gouvernement de négligence, les autorités municipales de nous ignorer, mais personnellement, que fait-on dans 90% des cas? Rien.

C'est là, la grosse différence avec l'Abitibi, spécialement dans la région du Nord. Ici le vie est très rude souvent frôlant la misère et partout on lutte âprement, arrachant à la terre capricieuse le maximum que l'on peut en tirer et la balance du temps on travaille à la coupe du bois, dans les moulins, aux chemins de fer, etc., afin de gagner le pain de la nombreuse famille dans une maison plus qu'humble On laisse l'orgueil de côté et tout de même on vit heureux, ou du moins on se contente de ce que l'on a, et très rares sont ceux qui acceptent de déménager dans nos régions où disent-ils la vie est trop compliquée.

C'est une grande leçon pour nous, car si nous luttions comme eux pour mettre à profit ce que

(suite à la page 23)



M. Sirois au cours de son discours

► M. Sirois, de la Chambre provinciale, au cours de son discours. On reconnait aussi M. Gilles Laflamme, ancien président et M. P.-P. Buron, secrétaire.

POUR VOS REPARATIONS

CONFIEZ VOS TRAVAUX À

C. DANSEREAU CONSTRUCTION

910 PIERRE-VIGER — BOUCHERVILLE

Construction et réparation de maison



Revêtement Alcan

- Clapboard d'aluminium
- Pierre artificielle
- Auvents en fibre de verre et aluminium
- Fenêtres d'aluminium
- Portes aluminium 1 3/8" - 1½" - 2" épaisseur

Claude Dansereau, propriétaire

Tél. 655-5961

En passant par Verchères



avec Monique et Jean-Guy

Aux loisirs

Vendredi le **24 septembre**, avait lieu une **assemblée spéciale** convoquée pour **étudier la situation** causée par la **démission du président**. Après avoir **étudié les raisons** données par **celui-ci et les échanges** de point **de vue tous les directeurs** dans **un magnifique esprit** de solidarité **ont carrément refusé** d'accepter **la démission et supplié** de continuer **la tâche**. Devant un tel esprit de **confiance**, et peut-être en me **rappelant la fameuse** phrase du **président Kennedy**, j'ai accepté de **continuer et d'annuler** ma décision. Je demeure donc président des Loisirs **pour le bien des** uns et le **malheur des autres**.

Immédiatement **après**, **nous a**vons fait une **étude de la situation** actuelle et les **possibilités qui s'offraient** à nous. **Il a été décidé** de laisser au comité-**piscine** jusqu'au 21 octobre pour **présenter leur bi**lan et possiblement **remettre la** finance entre **les mains des Loi**sirs qui à ce **moment l'incluront** dans leur budget **et prendront** les dispositions **nécessaires afin que** tout soit réglé **au plus tôt**.

Loin d'être **abattus par les dif**ficultés présentes **"lesquelles é**taient prévues, **nous n'en blâme**rons personne **que nous-mêmes"**, les Loisirs **doubleront leurs activi**tés au point **de vue récréatif**. Le programme a **été tracé jusqu'au 23** janvier et **pas moins de 15 orga**nisations sont **prévues dont huit** d'ici le 12 **décembre et relâche** pour le temps des Fêtes et reprise avec le Carnaval du 15 janvier au **23** janvier inclusivement avec sept **organisations** en neuf jours.

Dimanche soir, le 3 octobre à **8** h., aura lieu la première de cette **série**, une danse avec un orchestre entièrement féminin: "Les Intrigantes". Aussitôt que les autres seront connues, nous vous communiquerons la liste officielle. Définitivement, il y aura danse à toutes les deux semaines le dimanche de 8 h. à 11 h. 30. De plus, deux organisations spéciales sont prévues pour les gens plus âgés d'ici le 12 décembre.

CARNAVAL

Cette année, le carnaval changera passablement de figure. En premier lieu, il n'y aura pas de comité spécial; ce sont tous les directeurs et directrices des Loisirs qui assumeront toutes les responsabilités de l'organisation. Il sera composé d'un programme qui plaira à tous, jeunes et plus âgés, moins de danses et plus de spectacles, des surprises vous sont réservées, il y aura plus de talent locaux en un mot nous essaierons de vous préparer un programme de choix tout en restreignant les dépenses afin d'obtenir le meilleur résultat financier. Dès maintenant nous demandons à toutes les demoiselles qui seraient intéressées à devenir duchesse et possiblement Reine du carnaval de bien vouloir donner leur nom soit à moi-même ou à tout autre directeur. Cette année, elles auront une place de choix au carnaval et il est grandement question que leur robe pour le couronnement leur soit offerte gratuitement. C'est donc une occasion de devenir vedette tout en rendant service.

CONCLUSION

Je re mercie sincèrement les directeurs et directrices des Loisirs de la confiance qu'ils m'accordent et de l'esprit de solidarité qu'ils ont manifesté. Avec un tel esprit soyez assurés que les Loisirs continueront de progresser. Si nous avons commis des erreurs c'est malheureux mais nous les réparerons et prouverons avec votre collaboration que tout est possible si l'on se donne la peine de faire l'effort voulu. Nous sommes prêts à faire notre part, ceci n'exclue pas toute aide financière qui sera toujours la bienvenue. Après la pluie le beau temps et quand même Vive les Loisirs!

Loin des . . .

(suite de la page 22)

nous possédons ce serait le jour et la nuit avec ce que nous avons maintenant. Je ne veux pas ici indiquer ce que nous pourrions faire, j'y reviendrai plus tard. Mais en terminant cet article, j'aimerais que vous réfléchissiez sur cette célèbre phrase du regreté président Kennedy: "Ne vous demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, mais demandez-vous plutôt ce que vous pouvez faire pour le pays".

Ligue de quilles Dalpé et Frères

Dix meilleures moyennes:	
Roland Bradette	154
Georges Dulude	148
Michel Bissonnette	137
Robert Boisseau	137
Henri-Paul Archambault	131
Marie-Laure Dalpé	142
Pierrette Desmarais	130
Louise Charron	122
Diane Dalpé	117
Haut simple, saison:	
Michel Bissonnette	199
Louise Charron	179
Hauts striples, saison:	
Georges Dulude	486
Marie-Laure Dalpé	455
Hauts simples, soirée:	
Michel Bissonnette	193
Marie-Laure Dalpé	162
Pierrette Desmarais	162
Hauts triples, soirée:	
Georges Dulude	486
Marie-Laure Dalpé	455
CLASSEMENT DES EQUIPES	
Gaston Dulude	12
Gérald Chagnon	12
Gabriel Larose	8
Georges Dulude	8
André Dulude	6
H.-Paul Archambault	6
Jean-Pierre Vincent	6
Robert Collette	6



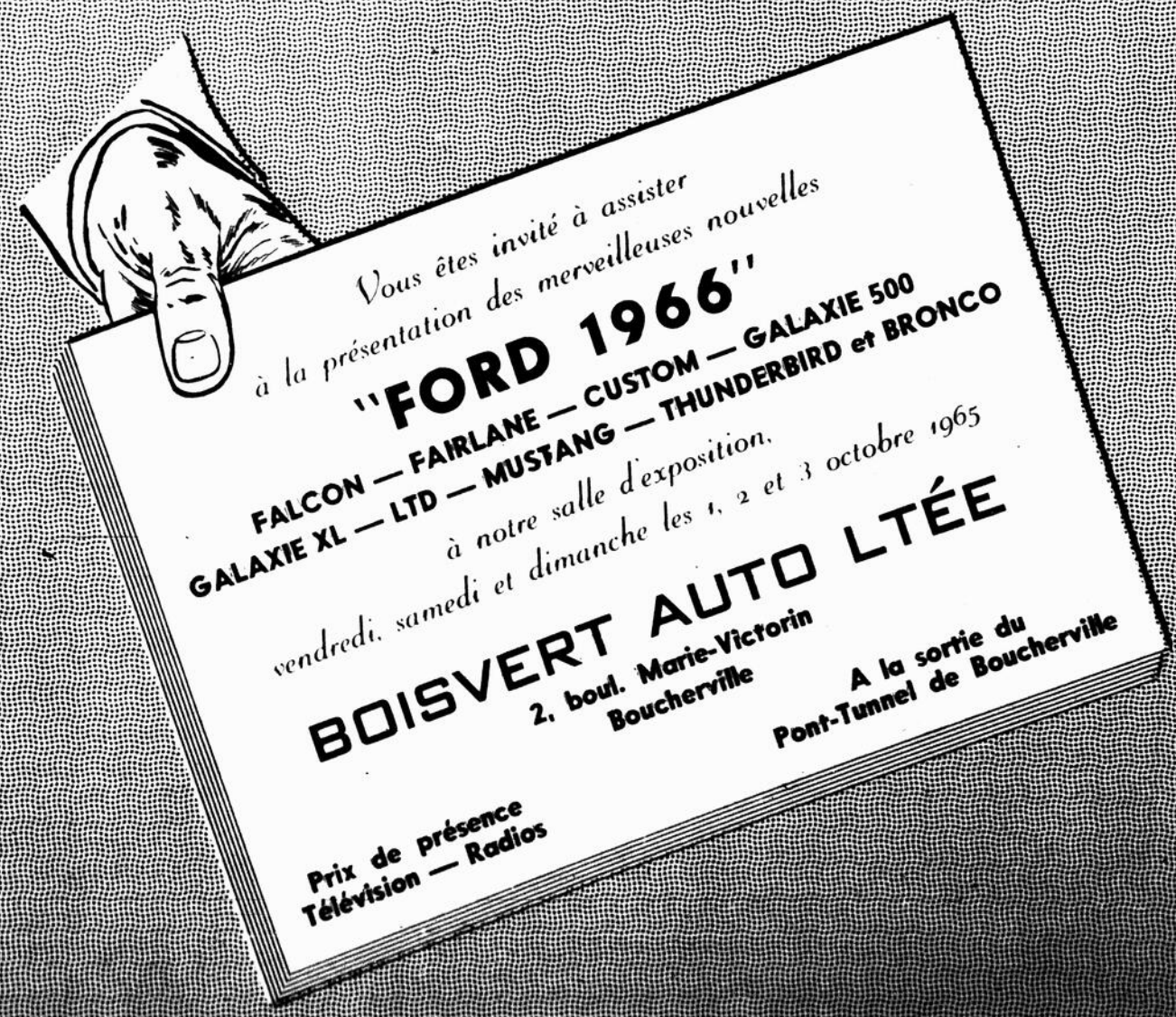
Pour la célébration de la messe face au peuple

- **Autels pliants ou réguliers en bois fini chêne... ou autres finis sur demande.**
- **Supports en bois différentes grandeurs pour canons d'autel qui peuvent aussi servir de porte-missel.**
- **Petits chandeliers en cuivre ou bois avec douille TENEX.**
- **Chandelles liturgiques grand diamètre pour douille TENEX.**

Demandez à notre représentant de vous faire voir notre circulaire RENOUVEAU LITURGIQUE... ou écrivez-nous et elle vous sera mallée sans délai.

F. BAILLARGEON LIMITÉE

ST-CONSTANT Cté Laprairie, Qué. A.D. 1896 MONTREAL 105 est, Saint-Paul



A Contrecoeur DE BON COEUR

► par Michel BLONDEAU

Activités chez les Filles d'Isabelle

Mme Lucien Chrétien rapporte du congrès des Filles d'Isabelle, tenu à Montréal, de nombreuses idées concernant l'organisation et la bonne marche de son cercle. Les Filles d'Isabelle verront certains points de leur règlement quelque peu modifiés, mais apparemment rien de spectaculaire n'a été changé.

Une chose est certaine: les Filles d'Isabelle de Contrecoeur semblent vouloir être encore plus actives que par les années passées. Elles préparent actuellement une parade de mode qui, normalement sera présentée avant la fin du mois d'octobre.

CERCLE MARG. D'YOUVILLE

Le cercle social Marguerite d'Youville reprend officiellement ses activités mercredi par une assemblée régulière. Mais déjà on parle de certains projets. — Les membres du Cercle social comptent bien organiser une partie de cartes d'ici très peu de temps, et il est même question qu'une dégustation "vins et fromages" soit offerte aux fins gourmets de Contrecoeur.

Le cercle organisera probablement des cours de couture pour les dames de la paroisse qui seraient intéressées à parfaire leurs connaissances et leur habileté en ce domaine.

Soulignons également que les cours de ballet ont repris depuis la semaine dernière. Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent encore y inscrire leur petite fille.

MARIAGES

En l'église de Contrecoeur a été célébré le mariage de M. Jean-Guy Veilleux, fils de M. Adélard Veilleux et de Adrienne Doyon à Mlle Raymonde Bissonnette, fille de feu René Bissonnette et de Imelda Dansereau.

En l'église de Contrecoeur a été célébré le mariage de M. Jean-Marc Gendron, fils de M. Stanislas Gendron et de Marie-Anne Fortin a Mlle Claudette Handfield fille de M. Wilfrid Handfield et de Philomène Gaudette.



Ligue restaurant Houle

► Nos champions de la ligue du restaurant Houle: Mme Jeannette Proulx, M. Daneau (commanditaire), Gilles Dansereau (capitaine), Réjeanne Proulx, Paul Hamel, Pierre Giguère reprendront leurs activités au cours de la semaine prochaine. Le concours-prime du Centre de Quilles remporte déjà un grand succès. Nous vous rappelons que tous peuvent participer à ce concours. Plusieurs ont déjà commencé à collectionner les superbes verres offerts par M. Roger Dansereau.

Moyennes:

Laurette Hanfield	140
Cécile Laporte	139
Denise Provencher	131
Marie Papin	131

Records:

Haut simple:

Laurette Handfield	174

Haut triple:

Laurette Handfield	445

LIGUE COMMERCIALE

Classement des équipes:

Léandre Roy	14
Lucien Malo	12
Thérèse Malo	10
Jean-Claude Bouchard	8
Roger Salvail	2
Richard Godin	2

Moyennes:

Gisèle Parrot	139
Lisette Mandeville	130
Nicole Robinson	115
Lucien Hamel	153
J. G. Piché	142
Serge Guertin	137

Records:

Hauts simples:

Nicole Robinson	162
Serge Guertin	178

Hauts triples:

Nicole Robinson	413
Roger Caouette	466

Quilles

LIGUE EXCEL

CLASSEMENT DES EQUIPES

Pierre Boulay	8
Edgar Moses	8
Pat Johnson	6
Jean-Louis Malo	6
Roger Dansereau	2
André Lavigne	2
Yvon Perreault	0
Roland Lemieux	0

Moyennes:

Normande Handfield	142
Lucille Grandlair	124
Lily Boulay	121
Maurice Handfield	170
Guy Aubertin	154
Henri Sarrasin	148

Records:

Hauts simples:

Normande Handfield	173
Maurice Handfield	197

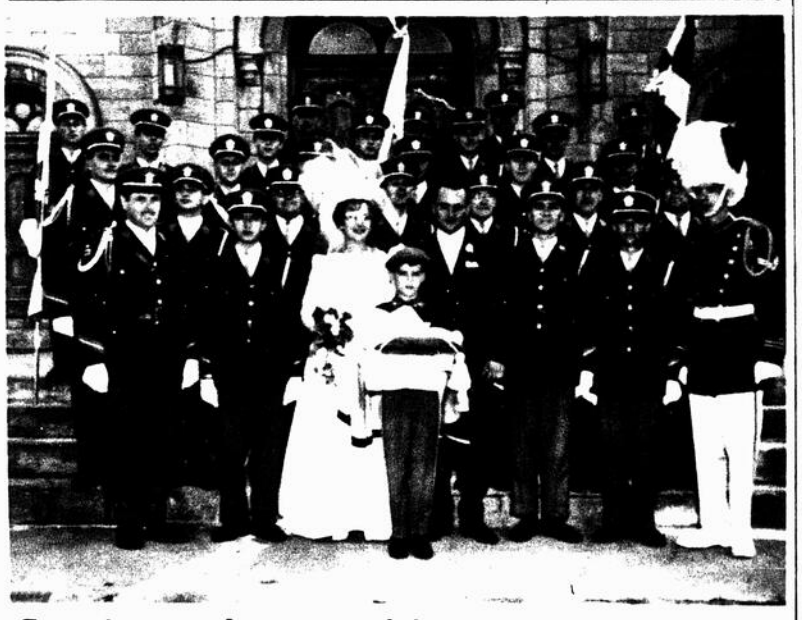
Hauts triples:

Normande Handfield	427
Maurice Handfield	511

CERCLE M. D'YOUVILLE

Classement des équipes

Denise Provencher	8
Marie Papin	7
Jacqueline Tessier	4
Jeannine Mongeon	3
Françoise Berthiaume	1
Lucille Piché	1



Quand une reine se marie!

► Mme Claudette Handfield, reine de la Garde d'honneur de Contrecoeur a vu son mariage entouré d'un cérémonial peu ordinaire. En effet, tous les membres de la Garde ont tenu à souligner cet heureux événement par une grandiose manifestation. Félicitation à notre Garde et meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux époux.

(Studio Richard)

Tél. 786-2459

BONIN & CHARRON ENR.
ASSURANCE GÉNÉRALE
FEU — VOL — AUTO — RESPONSABILITE
42, rue L'Heureux Contrecoeur, P.Q.

● La nouvelle usine de montage pour les voitures de tourisme General Motors à Sainte-Thérèse-ouest, près de Montréal, emploiera éventuellement 2,500 personnes.

● La place occupée par un employé de General Motors of Canada, les machines et les outils à sa disposition coûtent en moyenne plus de $18,000 à la compagnie.



Penmans 73
des sous-vêtements d'hiver tellement confortables que vous vous rendez à peine compte que vous les portez

Ils sont disponibles en six épaisseurs Penmans . . . chacun de ces sous-vêtements vous garde au chaud et à l'aise sans être volumineux. Les Penmans vous offrent plus de chaleur—tout en étant plus légers.

Il existe des sous-vêtements Penmans pour chaque genre de travail et pour chaque bourse: Penmans 95—L'aristocrate des sous-vêtements d'hiver • Penmans 71—Les sous-vêtements vraiment canadiens • Penmans 73—Mérinos blancs • Penmans 1575—Sous-vêtements thermiques en orlon et laine • Penmans 2003—Sous-vêtements thermiques en coton • Penmans 27—Sous-vêtements molletonnés.

Et, tout comme les sous-vêtements Penmans, les chaussettes de travail Penmans sont disponibles, elles aussi, en plusieurs épaisseurs—quatre en tout—et il y en a une qui vous munira parfaitement contre le froid.

Penmans
pour l'homme qui s'y connaît en fait de confort et d'élégance

COUP D'OEIL SUR VARENNES

● Par DIANE BRODEUR

Une boîte à chanson ouvre ses portes

● Pierre Brosseau invité

Samedi 2 octobre, il y aura l'ouverture d'une boîte à chansons à Varennes. L'emplacement de cette boîte est situé rue de la Fabrique. Pour l'ouverture de la boîte, un chansonnier amateur, M. Pierre Brosseau viendra distraire les jeunes en interprétant une vingtaine de ses compositions.

Qu'est-ce que les jeunes vienront faire à la boite? Le but des organisateurs est de procurer aux jeunes un endroit où ils pourront relaxer tout en discutant, ou tout simplement en dégustant un café. Un chansonnier ne se présentera pas à chaque semaine mais au moins une fois par mois. Par contre s'il y a des jeunes de Varennes qui ont des aptitudes du côté chansonnier, nous essaierons de leur donner l'occasion de montrer publiquement leurs talents. Il y aura danses, discussions organisées et tous ceux qui sont amateurs des cartes pourront s'y donner à coeur joie.

Maintenant comme vous voyez je ne fais que mentionner le terme "Boîte à chanson", c'est que la direction attend la participation des jeunes pour trouver à sa boite un nom original. Alors, ceux qui ont des suggestions, nous vous invitons à les faire connaitre lors de l'ouverture. Nous acceptons un public âgé de 15 à 20 ans; la tenue sportive sera tolérée mais lors de la visite d'un chansonnier, une tenue plus soignée serait à recommander.

Nous comptons sur votre présence, vous les jeunes, samedi le 2 octobre. Le prix d'entrée pour la première représentation sera de 50¢ et de 25¢ pour les autres soirées sans chansonnier. Les représentations auront lieu à 8 h. 30 p.m.

Bienvenue à tous!

Décès de M. l'abbé René Desrochers

VARENNES. — A Montréal, le 26 septembre 1965 est décédé presque subitement à l'âge de 68 ans, M. l'abbé René Desrochers. M. l'abbé Desrochers avait passé dix ans de sa vie, c'est-à-dire de 1951 à 1961 comme vicaire à Varennes. Il était l'ami des petits et des grands, mais les jeunes l'appréciaient beaucoup. Il savait les aborder, les comprendre, les aimer. Au cours de sa vie, il a écrit l'histoire de Pointe-aux-Trembles et du Sault-au-Récollet. Après son stage à Varennes, il fut prêtre assistant à St-Edouard et à St-Bernard de Montréal-Est.

Les paroissiens de Varennes regrettent énormément la mort de cet apôtre de l'Eglise.

A sa famille et à ses amis, nos sincères condoléances.

Evitez la panique après un accident

Si vous êtes impliqué dans un accident d'automobile que vous vous croyiez responsable ou non, ne soyez pas pris de panique, vous dit "Prudentia". Surtout, ne manquez jamais d'arrêter après un accident. Le seul fait de poursuivre votre route sans avoir arrêté devient déjà une présomption de culpabilité. Si vous êtes responsable de l'accident et que vous tentez de vous sauver, vous agravez tout simplement votre cas. Rappelez-vous que les chauffards ne s'en tirent pas à bon compte. Presque tous sont finalement découverts et doivent répondre de leurs actes.

PRESBYTERE DE VARENNES

23 septembre 1965

Monsieur Paul L'Ecuyer,
LE RICHELIEU

Cher rédacteur-en-chef,

Le comité du Tricentenaire Choquet à ma suggestion, tient à vous remercier pour l'extraordinaire publicité que vous avez accordée à notre journée. Articles et photos — et pour l'étendue et pour l'exactitude — ont dépassé mes rêves — et ce qu'on nous a accordé ailleurs. Cette attention soutenue n'a pas échappé aux Choquette d'ici et la dispersion: plusieurs nous en ont fait la remarque. C'est leurs remerciements que je vous transmets.

Votre très obligé,

Elisée CHOQUET,
prêtre-curé

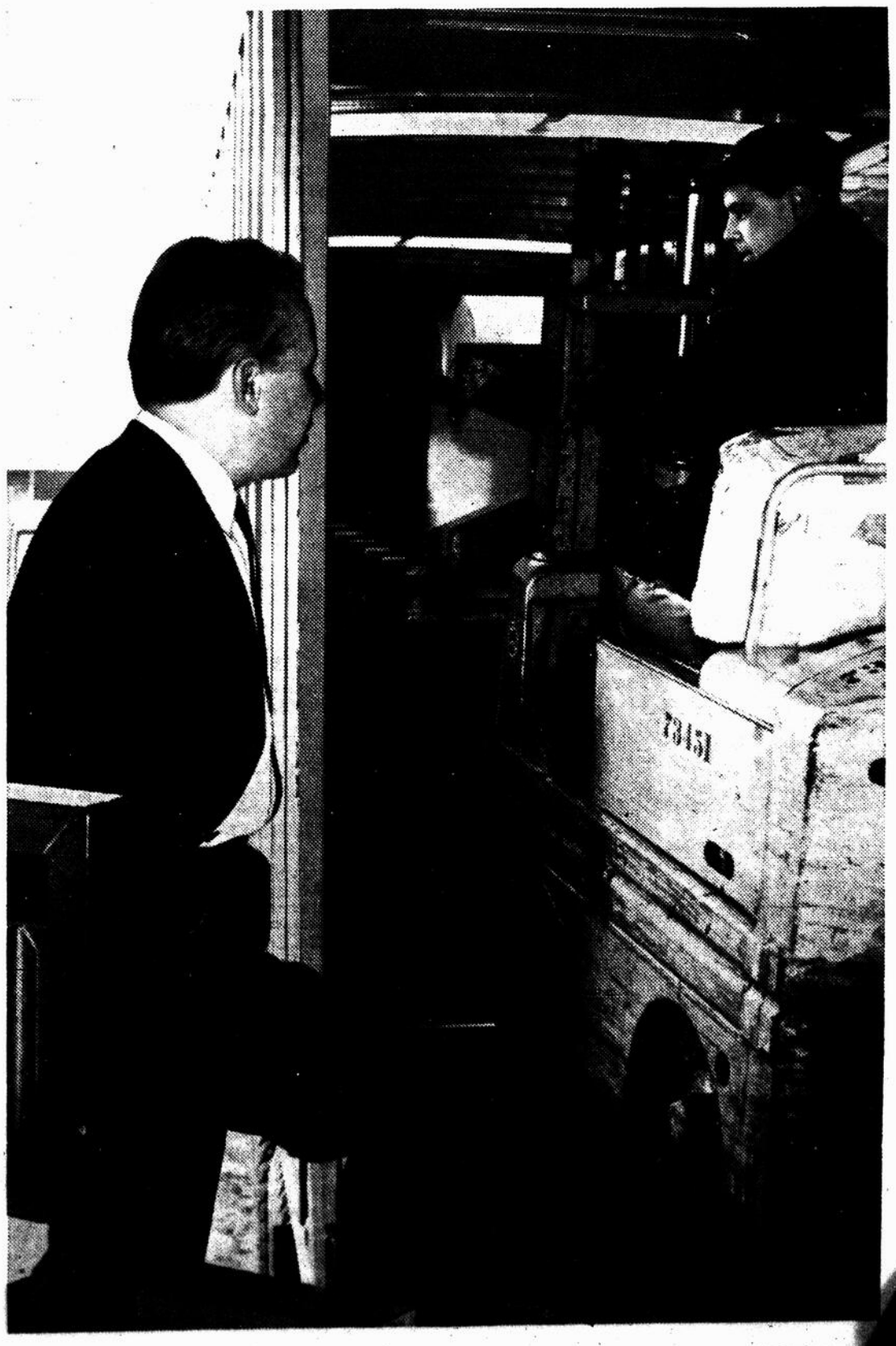
P.S.—Vos comptes rendus des fêtes de paroisse se sont toujours fait remarquer par leur qualité. Ceux qui passent par là ne peuvent s'empêcher de faire la comparaison... et de vous en rendre hommage.

E. C., ptre-curé

Encouragez de préférence, nos annonceurs!

Pour seulement $3.00
vous recevrez
"LE RICHELIEU"
pendant un an
Assurez-vous de le recevoir régulièrement en vous abonnant dès maintenant. C'est le journal que vous devez lire.

Il encaisse
avant livraison



Chaque jour, les succursales des banques à charte accordent du crédit à des entreprises pour leur permettre d'exécuter des commandes ou de conclure des contrats des semaines et même des mois avant que les fonds commencent à rentrer. Des compagnies leur demandent aussi des rapports sur les marchés ou des renseignements financiers et réclament leur concours qu'il s'agisse de remises, du paiement de leurs salaires, de recouvrements, d'opérations de change, de lettres de crédit ou de tout autre moyen d'action que les banques peuvent leur fournir pour les aider à maintenir la stabilité de l'emploi de la main-d'œuvre et de l'écoulement des marchandises au pays et à l'extérieur. Seules les banques à charte sont en mesure d'assurer ce service financier universel, si indispensable aujourd'hui dans les affaires.

LES BANQUES À CHARTE
DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Leurs 5,650 succursales mettent à la portée de tout le monde, dans tout le Canada, tous les services bancaires.

A Boucherville

De très près... d'assez loin...

● par Rollande NADEAU

Service de la Récréation

Ouverture des activités de gymnase

BOUCHERVILLE. — L'ouverture des activités de gymnase se fit lundi le 27 septembre, dans tous les gymnases.

Une innovation assez importante a été apportée cette année. En effet, la Commission scolaire de Boucherville en collaboration avec la Ville de Boucherville a retenu les services de cinq spécialistes en éducation physique.

Ces spécialistes travaillent à l'enseignement dans les écoles et après les classes ils seront au service du public jusqu'à 10 heures le soir.

En plus des activités régulières de sport et de loisirs, le Service de la Récréation a inscrit plusieurs activités à son horaire.

x x x

JUDO

Le club de judo Belkodokan a repris ses activités le mardi soir de 6 h. 30 à 10 h. 30. Il y a également un cours de deux heures le samedi matin. Ce cours est ouvert aux garçons et aux filles, et on peut s'y inscrire en se présentant au local du club, local situé à l'Ecole Paul VI.

x x x

COURS DE DANSES

Les cours de danses modernes reprendront le 6 octobre à 8 h. 30 à l'école Antoine - Girouard. Tous les adultes célibataires au moins sont invités à suivre un cours des plus complets donné par M. Bernard Brunet, maître en danse et professeur attitré du "Dance Master of America". Le cours s'adresse à toute la population adulte de 18 ans et plus.

x x x

COURS DE GYMNASTIQUE FEMININE

Les cours de gymnastique féminine reprendront le 6 octobre à l'école Sacré-Coeur. Les cours seront à nouveau donnés par Madame Delorme. L'inscription se fera le 29 septembre et le 6 octobre à partir de 8 h. 30.

Ce cours s'adresse aux dames et jeunes filles de plus de 17 ans.

x x x

DISQUE — DANSE — CLUB

Le Disque-Danse-Club des Loisirs St-Sébastien reprendra ses activités à chaque semaine à l'école L.-H.-Lafontaine. A noter toutefois que ces activités auront lieu cette année le samedi soir et qu'il faudra se procurer une carte de membre pour faire partie du club. Les soirées comprendront du yé-yé, du jazz et du chansonnier.

x x x

DANSE

Les Loisirs Pierre-Boucher présenteront tous les samedis soirs des danses à l'intention des adolescents. Ces danses se tiendront à l'école Pierre-Boucher et débuteront le 2 octobre.

x x x

COURS DE MAINTIEN ET PERSONNALITE

Les cours de maintien et de personnalité reprendront le 13 octobre à l'école Antoine - Girouard. Ces cours comprendront le maquillage, la coiffure, la démarche, la parfaite hôtesse. Mme O'Connell-Pregent sera, à nouveau, le professeur invité et les cours débuteront à 8 heures, le 13 octobre.

Une invitation est lancée aux dames et jeunes filles.

x x x

HOCKEY

Afin de satisfaire les étudiants qui fréquentent les cours du soir, les ligues de hockey pour jeunes gens disputeront leurs parties le matin. Aussi tous ceux qui désirent jouer au hockey sont priés de s'inscrire le plus tôt possible en téléphonant à 655-1104 les 4-5-6 octobre de 9 h. à midi.

x x x

CINE-LOISIRS

A noter que les Loisirs Pierre Boucher présenteront le ciné-loisirs pour les jeunes, le dimanche après-midi, à compter de deux heures. Cette activité aura lieu à l'école Pierre-Boucher tous les deux dimanches.

Symbole du tricentenaire à Boucherville

La Commission du Tricentenaire réunissait jeudi dernier plus de 50 directeurs et présidents d'associations pour procéder au dévoilement du symbole officiel pour l'année 1967.

C'est M. Julien Hébert, de la rue des Iles Percées de Boucherville, qui a créé le dessin gagnant et aux applaudissements de l'assistance il s'est vu remettre la somme de $200.

Les qualités de son travail et la signification de son symbole ont été démontrées par M. Alban Dufresne, graphiste, membre du jury.

Une parade de modes très bien réussie

BOUCHERVILLE. — Malgré une chaleur écrasante, le défilé de mode organisé par les Filles d'Isabelle a attiré plus de 350 personnes.

Cette réussite nous prouve, une fois de plus, que les initiatives-modes sont toujours très populaires.

Les Filles d'Isabelle qui arrondissent ainsi leurs sommes destinées aux oeuvres humanitaires sont très heureuses de ce succès.

Elles veulent remercier les généreux commanditaires, les marchands donateurs des prix de présence, les maisons qui ont fourni les vêtements et tous les participants.

Lecture par "Le Sablier"

Leçon aux parents

BOUCHERVILLE. — Hé oui! Tous les parents qui s'interrogent — et ils sont nombreux — sur les nouvelles méthodes de lecture et d'écriture destinées aux classes primaires, pourront en savoir plus long et dès cette semaine.

Jeudi, 8 h. 30, à l'école Paul VI, les parents intéressés à l'éducation scolaire sont invités à venir entendre un cours sur la méthode du "Sablier".

On sait que des classes pilotes à l'école Paul VI mettent cette année Le Sablier en application et que les classes de maternelle auront le "pré-Sablier".

Cours de ballet

BOUCHERVILLE. — Nous l'annoncions la semaine dernière: des cours de ballet seront donnés à Boucherville, dès le mois d'octobre.

Nous voulons, cette fois, mentionner que ces leçons s'adressent aux initiés et aux débutants aux enfants d'âge scolaire, aux demoiselles et aux dames.

Chaque mardi, 4 h., sur la rue de Montbrun. C'est Mme Gina Vaubois, professeur réputé de Montréal qui enseignera.

Pour s'inscrire, il suffit de composer 655-5546 au téléphone.

Concours de chant, pour voix de femmes

Pour l'octroi de la bourse Albani

A l'occasion des fêtes marquant le tricentenaire de Chambly et afin de rappeler le souvenir de la grande cantatrice Albani (Emma Lajeunesse) originaire de cette ville, une bourse constituée de $200 en argent sera offerte lors de la grande finale du concours, le 24 octobre prochain.

Le but de ce concours, ouvert à toutes les voix de femmes, est d'encourager l'étude de l'art vocal classique.

Des éliminatoires seront tenues à Sorel, Beloeil, Chambly et St-Jean, vers la mi-octobre. Les candidates inscrites seront informées de la date et de l'endroit. La grande finale, devant un jury réputé, aura lieu à Chambly, le 24 octobre, lors d'un concert public.

La récipiendaire sera invitée à chanter lors du concert annuel du Choeur Albani, au début de décembre, à Chambly.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

1— **Habiter une des municipalités riveraines du Richelieu;**
2— **Etre âgée d'au moins seize (16) ans;**
3— **Présenter deux pièces au choix de la candidate;**
4— **Faire parvenir son inscription au plus tard le 9 octobre, à l'aide de la formule prévue;**
5— **Se présenter aux éliminatoires à la date fixée, avec son accompagnateur et une copie supplémentaire de chacune des pièces interprétées.**

On pourra se procurer des formules d'inscription dans les maisons d'enseignement, chez les marchands de musique ou en écrivant à l'adresse plus bas:

Concours pour la bourse Albani
Case Postale 261,
Chambly, P. Q.

Ce concours est organisé par le Choeur Albani, sous les auspices de la Commission des Fêtes du Tricentenaire de Chambly Inc.



La chasse au canard

► **"La chasse au canard, il n'y a que çà", disent les initiés. Canards et chasseurs jouent à cache-cache chaque automne dans les marais. D'ici peu, les chasseurs trouveront l'occasion d'éprouver leurs talents de chasseurs... et de raconteurs!**

SAINTE-JULIE

NAISSANCE

Le 26 septembre 1965 a été baptisée Marie, Lucille, Lyne, née à l'hôpital de St-Lambert, le 20 courant, fille de Claude Marcil, professeur et de Denise Plante. Parrain et marraine: M. et Mme Roland Plante (Lucille Lapointe), grands-parents. Porteuse: la maman de l'enfant.

x x x

AU TONNEAU

Le résultat de notre soirée du 25 septembre est encourageant. Près de 100 personnes se sont rendues entendre et applaudir les chansonniers Lapointe et Lauzon, au cours des deux spectacles. D'autres soirées semblables se répèteront. On se propose d'avoir des invités chaque quinzaine.

Cette semaine, le 2 octobre, il y aura soirée de danse avec l'orchestre Travelling Star.

Samedi, le 9, nous recevrons le chansonnier Ginette Ravel. Il y aura deux spectacles: 9 h. et 11 h. Il est bon de réserver son billet sans retard. Bienvenue à tous!

Tél. 649-1381 ou 649-1336.

x x x

UCFR

Notre première réunion eut une belle assistance de 24 personnes. C'est encourageant puisqu'il faisait mauvais. A date, nous avons 25 membres et la propagande ne fait que commencer. Nous espérons atteindre la quarantaine. La salle du sous-sol de l'église était occupée pour une classe, nous tenons nos assemblées dans la salle de l'école. Une cuisinette tout près est bien commode pour la préparation du café et ddu goûter.

Après la prière par M. le curé, la secrétaire-trésorière, Mme Gisèle Séguin, fit l'appel des présences et reçut les cotisations de chacune et l'abonnement à la revue d'un grand nombre. Mme J.-Paul Blain nous parla du congrès diocésain puis notre présidente, Mme Gaston Desrochers, nous dit l'importance du congrès général et fit appel aux membres qui désiraient y participer le 22 courant à Ste-Anne de Beaupré. Cinq donnèrent immédiatement leur nom, auxquelles deux autres s'ajoutèrent de sorte que nous serons neuf avec les chauffeurs qui sont M. le curé et M. Jacques Prévost.

Mme Gaston Hébert, du Comité d'Education dirigea l'étude sociale sur le but des changements au système scolaire.

Pour les arts ménagers, Mme Gérard Provost expliqua la fabrication de tapis crocheté. Mme M. Provost a fait une jolie robe de fillette; ces deux personnes se partageaient le cadeau d'un dollar que le cercle fait tirer entre celles qui apportent des travaux.

Quelques petits cadeaux avaient été apportés par M. le curé, Mmes Benoit Blain et Gaston Hébert; ils furent gagnés par Mme Marcel Malo, Gérard Provost et M. le curé. Le goûter, abondant et délicieux, a été preparé par Mme Raphael Savaria, Marcel Malo et Lucien Sirois. On fit également tirer un billet de $5 entre les dames qui avaient présenté des articles à l'exposition diocésaine; il fut gagné par Mme André Blain.

Un trouble d'électricité, à cause de la cafetière, prolongea un peu la soirée; le café fut plutôt tiède. Mais toutes les dames furent satisfaites de leur réunion et se proposent de venir avec une compagne à la prochaine réunion, le 2e mercredi d'octobre, soit le 13 prochain. Bienvenue.

DU NOUVEAU! AU TONNEAU!

Une nouvelle saison est ouverte "Au Tonneau" à Ste-Julie. En effet, la boite à chansons "Au Tonneau", en coopération avec les productions Davelayne, présentera une nouvelle série de spectacles de chansonniers réputés dans le monde artistique, tels que: Ginette Ravel, Pierre Létourneau, Tex Gilles Vigneault, Claude Gauthier et bien d'autres.

Le 9 octobre il y a projet de recevoir une vedette de disques "Au Tonneau", la talentueuse Ginette Ravel.

Les billets seront en vente à l'avance. Bienvenue à tous! Nous serons ravis de vous connaître et de connaître vos amis.

Le Comité des Loisirs de Sainte-Julie

N.B. — Nous vous ferons connaître un horaire plus détaillé des prochains spectacles bientôt.

Tél. 655-0933
Dr J. B. Chagnon
M.V.
Médecin Vétérinaire
Bureau tous les jours:
10 h. a.m. à 9 h. p.m.
336 boul. Marie-Victorin
Boucherville


Salon Ginette
opéré par Ginette Viau
Diplômée de l'Ecole des Arts et Métiers
SPÉCIALISTE EN PERMANENT ET TEINTURE
160, DeMontbrun, Boucherville
Paul-Emile Viau, prop.
Tél. 655-0101

LE COMITE DE MORALITE PUBLIQUE du diocèse de Saint-Jean

— No 596 —

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui une liste partielle des dons provenant des paroisses du diocèse.

Quelques paroisses n'ont pas encore fait parvenir les offrandes de leurs paroissiens, nous comptons sur leur bonne volonté pour ne pas trop retarder l'envoi de leurs contributions et nous remercions les personnes qui par leurs dons soutiennent les efforts du Comité.

Christ-Roi	$ 35.00	Ste-Famille	50.00
Nativité	73.12	St-Frs-de-Sales	12.00
N.-D.-de-l'Assomption	10.00	St-Georges	25.00
N.-D.-Aux.	65.00	St-Isaac-Jogues	12.30
Ste-Anne	143.87	St-Joseph	50.00
St-Antoine	85.00	Ste-Julie	14.00
St-Augustine	25.00	St-Lambert	50.00
St-Basile-le-Grand	26.30	Ste-Louise-de-M.	50.00
St-Blaise	15.00	St-Pierre-Apôtre	150.00
St. Clare	63.50	St-Pie X	13.28
St-Coeur-de-Marie	27.00	St. Thomas More	15.00
St-Constant	67.60	Ste-Trinité	17.71
St-Cyprien	30.00		
			$1,125.68

★ ★ ★

Commandité par le Comité de Moralité Publique du diocèse de Saint-Jean. — N.B.: Toute souscription sera la bienvenue. Elle peut être envoyée à l'adresse suivante: LE COMITE DE MORALITE PUBLIQUE du diocèse de Saint-Jean, C.P. 520, Saint-Jean, P.Q.



Au dîner du Club Richelieu

► Au dîner inaugural après-saison d'été, le conférencier invité au Club Richelieu était M. L. Gilmore, principal de l'Institut Feller. Il est ici en compagnie de M. Daniel Simard, président et de M. Léon Guay.

CAMPAGNE DE LA FÉDÉRATION



► MADAME MICHEL LYMBURNER, v.-présidente du Conseil d'Aministration de la Fédération des Oeuvres de Charité et du Bien-Etre de Saint-Jean, et vice-présidente conjointe de la campagne financière 1965-1966. Madame Michel Lymburner, née Perle Choquette, est bien connue à Saint-Jean comme épouse et mère d'une belle famille de sept enfants, et aussi comme jeune grand-mère de sept petits-enfants. Elle a fait ses études au couvent Notre-Dame-Auxiliatrice et fut présidente de l'amicale de ce couvent pendant quatre ans. Comme bénévole, elle prête son aide à de nombreuses causes paroissiales, aux Equipières de la Charité et à la Croix-Rouge canadienne. Avec son époux, elle est au Richelieu et à la Chambre de Commerce. Epouse et mère de famille exemplaire, Madame Lymburner accomplit tout ce travail sans ostentation et avec un beau sourire. Cette année encore, elle se consacrera à la campagne financière de la Fédération, surtout dans l'organisation des sections des professionnels et des commerçants.



► M. LAURENT TASSE, vice-président du Conseil d'Administration de la Fédération des Oeuvres de Charité de Saint-Jean. M. Tassé, qui est gérant des Relations Industrielles à la compagnie Singer, est natif d'Ottawa. Il séjourna à Saint-Jean en 1941, et dans les provinces maritimes jusqu'à la fin des hostilités, comme membre de l'Aviation canadienne. Il est marié à Suzanne Laplante et père de trois enfants: Manon, Serge et Michel. Comme à l'habitude, la section des Industries sera le champ d'action de M. Tassé qui sera aidé, cette année, par MM. Benoit Lachapelle, gérant général de Canadian Celanese et par M. Georges Brault, agent d'assurances bien connu ainsi que M. Marcel Oligny, directeur du bureau d'Assurance Chômage. Félicitations et voeux de succès à M. Tassé et à ses aides pour ce beau travail bénévole. Saint-Jean est une ville industrielle et les compagnies qui y sont établies sont toujours extrêmement généreuses en faveur de la Fédération. Nous profitons de cette occasion pour les en remercier.

CARTES PROFESSIONNELLES

MONTREAL
Tél. OL. 8-2923

SAINT-JEAN
204 Richelieu
Tél. FI. 8-4092

Gaudette & Gaudette
COMPTABLES AGREES
J.-A. Gaudette, G.-P. Gaudette,
b.a., b.com., c.a. b.com., c.a.

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
COMPTABLES AGRÉÉS

MONTREAL
Edifice Commission de Transport
suite 606-614
159 ouest, rue Craig
Tél. 861-1491

SAINT-JEAN
31, rue Saint-Charles
Tél. 347-5653
Gérald Arbour, C.A.

Tél. Fl. 6-4763

Marcel C. Lamoureux,
Physiothérapiste
Massages
Exercices thérapeutiques

Consultation sur rendez-vous
220, rue Collin Saint-Jean

Honorable Paul BEAULIEU, C.A.
Roger DUGRE, C.A.

BEAULIEU & DUGRE
COMPTABLES AGRÉÉS

1658 est, Marie-Anne
Tél. UNiversité 1-6776
MONTRÉAL

164, rue Jacques-Cartier
Tél. Saint-Jean: FI. 7-3440
SAINT-JEAN, P.Q.

Gérard Charbonneau
ARCHITECTE
B.A., A.D.B.A., I.R.A.C.

54, rue Saint-Jacques
SAINT-JEAN Tél. FI. 6-4455
6260 Côte des Neiges
MONTREAL Tél. 738-1669

Rés. 305 Saint-Hubert ☎ Fl. 8-2802

Maurice Boulais, a.p.a.
Auditeur Public Accrédité

Bureau: 39 Saint-Jacques ☎ Fl. 7-7503 - 04

Tél. Fl. 7-1629

JACQUES TOUGAS
B.A., A.A.P.Q., I.R.A.C.
ARCHITECTE

215 Jacques-Cartier Saint-Jean

Jean Hébert, L.S.C., C.A. Rés. 348-8271
J.-Emile Robinson, C.A. Rés. 348-2283
Jacques Tétreault, C.A. Rés. 347-1600

Hébert, Robinson, Tétreault & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS

238a, rue Richelieu Saint-Jean, P.Q.
Téléphone: 346-4612

Tél. Fl. 7-1925 Rés. 8-5772

Antoine Bourassa
SYNDIC AUTORISE
LIQUIDATEUR

204 RICHELIEU ST-JEAN

A. BEAUDRY & FILS
ENTREPRENEUR - ÉLECTRICIEN - LICENCIÉ
Fixtures électriques et accessoires de toutes sortes

BICYCLETTES "C.C.M."
235 Jacques-Cartier Fl. 6-3783 Saint-Jean, P.Q.

ATTENTION
Spécialité sur la réparations de montres américaines et suisses
SATISFACTION GARANTIE AVEC SERVICE RAPIDE
— CHEZ —
J. A. PROULX
82, 1ère Rue, Iberville
Tél. Fl. 7-2428

Tél. 346-4683

M. Gilles Lessard
NOTAIRE

672, 1ère Rue Iberville

Vous voulez vendre, louer, acheter?

Servez-vous des "Petites Annonces" du JOURNAL "LE RICHELIEU"

L'efficacité est prouvée

Signalez 347-7529

Nous acceptons les Petites annonces jusqu'à 11 heures, le mercredi avant-midi.

dans le monde du Spectacle et des Arts

Le 9 octobre

Jean Gascon et Louise Marleau à Saint-Jean, le 9 octobre prochain

Le nom de Jean Gascon est étroitement lié à l'histoire du théâtre au Québec et au Canada même.

Jean Gascon qui fut, il y a 15 ans, un des fondateurs du Théâtre du Nouveau Monde célèbrera bientôt 25 années d'une vie consacrée uniquement au théâtre.

C'est volontairement qu'il abandonnait la médecine pour se diriger vers une profession qu'il a bien servie..

Jean Gascon "homme de théâtre complet" est un comédien dont les mérites et le talent étaient une fois de plus reconnus au printemps dernier alors qu'il jouait Arnolphe dans "L'école des femmes", de Molière, à Montréal.

La critique ne savait plus qui de Jean Gascon comédien ou de Jean Gascon metteur en scène devait mériter davantage d'éloges dans ce spectacle qui a fait courir tout Montréal et tous les amateurs de bon théâtre venus de l'extérieur.

Plus tard, au cours de l'été, l'Université McGill reconnaissait le travail persévérant de Jean Gascon en remettant au directeur du TNM un doctorat honorifique.

Au mois d'août, la Fondation Molson honorait à son tour Jean Gascon en lui remettant son prix annuel qui a pour but de souligner la contribution de certains grands canadiens à l'avancement culturel de leur pays.

C'est Jean Gascon-Arnolphe et Jean Gacon-metteur en scène "spécialiste" de Molière que notre



LOUISE MARLEAU

population aura le plaisir d'accueillir lorsque le TNM donnera "L'école des femmes" de Molière, à Saint-Jean, à l'Auditorium du Séminaire, samedi le 9 octobre 1965, à 9 h.

Les billets sont en vente par les membres du Club Richelieu. Vous pouvez également vous en procurer au Carrousel, rue St-Jacques, à Saint-Jean.

Parade de modes

Mercredi, 6 octobre à 8 h. 15 p.m. à l'Auditorium de l'Ecole St. Patrick, 15 rue Jacques-Cartier, on présentera une parade de modes, sous les auspices de l'Association Parents-Maitres de l'Ecole St. Patrick. L'admission est de $1 par personne.



Le Théâtre du Nouveau-Monde à St-Jean

► Le TNM à Saint-Jean, présenté par le Club Richelieu. Horace qui est prêt à tout et même à enlever Agnès des mains du terrible M. de la Souche "autrement dit" Arnolphe simule la mort pour déjouer Alain (J.-P. Compain) et Georgette (Denise Morelle) les serviteurs d'Arnolphe. Horace que joue le jeune comédien Julien Genay pourra dans une scène qui tient de la comédie italienne revoir Agnès et même la ravir à son tuteur. C'est dans ce décor éblouissant de Robert Prévost qu'évolueront les comédiens du Théâtre du Nouveau-Monde lors de la représentation de l'Ecole des Femmes qui sera donnée à St-Jean à l'auditorium du Séminaire, le 9 octobre 1965, à 9 heures. Billets en vente Au Carrousel et par les membres du Club Richelieu St-Jean

Saint-Jean, Longueuil, Laprairie, reçoivent "Les Gavroches"

Pour la première fois dans la région de Montréal, le public aura l'occasion de voir le fameux groupe des Gavroches.

Ces jeunes artistes se sont fait valoir avec leur premier long jeu et ont remporté un éclatant succès lors du tour du St-Laurent.

On pourra les entendre interpréter Brel, Leclerc, Bécaud.

Un spectacle du tonnerre d'une durée de deux heures, et le public pourra les entendre aux endroits suivants:

Le 1er octobre, à l'auditorium de la Centrale Catholique de St-Jean.

Le 2 octobre: à l'Externat classique de Longueuil.

Le 9 octobre à l'auditorium de l'école St-François-Xavier à Laprairie.

Tous les spectacles débuteront à 8 h. 30.

Cette série de spectacles, en exclusivité, sera unique dans la région. On peut se procurer des billets réservés en composant 677-9703.



Les Gavroches dans la région

► Pour la première fois dans la région de Montréal, le public aura l'occasion d'applaudir le formidable groupe des Gavroches. Ce groupe a fait sensation avec son premier long jeu et on pourra le suivre dans une tournée qui le mènera à l'auditorium de la Centrale Catholique de Saint-Jean le premier octobre; à l'Externat Classique de Longueuil le 2 octobre, et à l'auditorium Saint-François-Xavier le 9 octobre. Tous les spectacles débutent à 8 h. 30.

Saint-Jean

Création d'une société d'opérettes

Une société, qui se donne pour but de présenter des opérettes à Saint-Jean, vient de prendre corps. La Comédie musicale de Saint-Jean laisse entendre qu'elle montera prochainement "Les Mousquetaires au couvent", oeuvre de Louis Varney, une comédie dans la plus enlevante tradition de l'opérette. Le lancement de l'organisme joanien s'est déroulé en fin de semaine.

La comédie musicale projette d'ailleurs la présentation de deux spectacles. Ses promoteurs s'affairent déjà au recrutement de ses membres et à la recherche des crédits nécessaires. Le Conseil provisoire de l'association comprend: MM. Marc Tougas, son initiateur; Gilles Roy, directeur musical; Lionel Dalpé, directeur artistique; J. Jenneau, trésorier; Roch Tanguay et Jean Bruneau, décorateurs; Fernand Roy, le responsable des relations extérieures et Mlle Denise Perrier secrétaire.

Au chapitre des finances, le trésorier du groupe s'apprête à solliciter la collaboration des diverses associations dans la ville, tels les clubs Richelieu, Lions et les Chevaliers de Colomb. Quant à la réclame de subventions auprès du gouvernement du Québec, il n'en est pour le moment, pas question.

Tout compte fait, la comédie musicale assure la présentation de son premier spectacle le printemps prochain. Quant à ses participants et à ses figurants, elle incite les gens qui ont une voix convenable, ainsi que tous ceux ou celles qui aimeraient chanter avec une troupe d'opérette, de s'inscrire au plus tôt à la Comédie Musicale, casier postal 426, Saint-Jean.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

COURS DE PERSONNALITE

offert à tous

Jeunes gens — Jeunes filles
Hommes et femmes plus âgés

VENEZ VIVRE UNE EXPERIENCE UNIQUE !

Venez vous faire des amis
Venez trouver confiance en vous
Venez vaincre la peur du public
Venez maitriser la timidité
Venez surmonter le trac

Coût total: $30.00 pour 25 leçons

Tous les jeudis à partir du 7 octobre à 8 h.

Endroit: 114 rue Richelieu, Garage Lesnier & Gallpeau

Pour renseignements supplémentaires:
Jean-Roch Ste-Marie — Tél. 677-6686

Cours de premiers soins

L'Association Ambulancière Saint-Jean, donnera un cours de premiers soins, à compter du 12 octobre 1965, à 7 h. 30 p.m., édifice du Marché, local des Ambulanciers.

Admission gratuite à tous ceux de 16 ans et plus

Durée du cours: 15 heures — Examen et certificat

► Pour de plus amples informations, vouloir bien communiquer avec M. Marcel-C. Lamoureux, instructeur, 220 rue Collin, tél. 346-4763 — Mlle Madeleine Lamoureux, surintendante, tél. 346-4763 — M. Maurice Thifault, surintendant, tél. 346-9341.



Entre nous, mesdames

Je te dois un merci...

Bien oui, Seigneur! . . . quand on s'arrête à bout de souffle, nous les jeunes qui courons toujours après quelque chose . . . il nous arrive de réfléchir! . . .

Ce soir, si je fais halte, c'est pour te dire "Merci". Oh! . . . je pourrais me contenter de te dire Merci pour "tout" et tu comprendrais . . . Mais je veux être plus explicite . . . Je te dis Merci:

Pour mon corps qui fonctionne à merveille,
Pour ma langue si déliée,
Pour mes jambes si alertes,
Pour mes mains si dociles,
Pour mes yeux ouverts à tout,
Pour mes oreilles qui perçoivent tout,
Pour mes narines qui décèlent tout,
Pour mon coeur qui palpite au BEAU,
Pour mon âme qui vibre au BIEN,
Pour mon intelligence qui cherche le VRAI.
Pour tout cela: je te dis "Merci" . . .

Eternellement insatisfaite, bien des fois j'ai crié vers toi car mon Corps je le voulais plus beau . . . mon Coeur plus grand . . . mon Ame plus noble . . . mon Intelligence plus lucide!

Aujourd'hui, je te dis Merci, et je me tais en songeant à tous ceux de mon âge qui ne peuvent se servir que de facultés totalement ou en partie diminuées.

Je pense à ceux qui jamais n'entendront le gazouillis de l'oiseau,

A ceux qui jamais ne verront le soleil se lever,

A ceux qui jamais ne percevront le parfum d'une fleur,

A ceux qui ne pourront jamais trouver le mot "Merci" au bord de leurs lèvres,

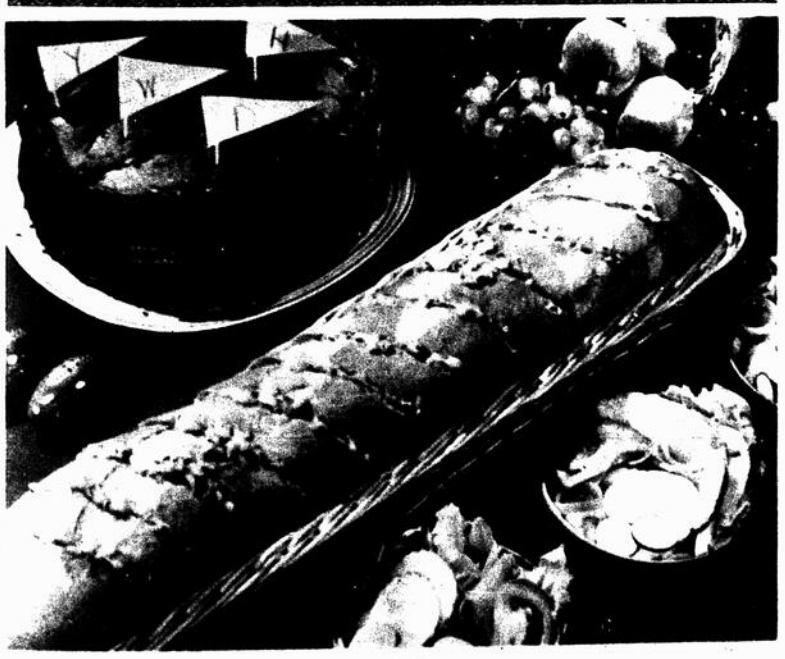
A ceux qui jamais ne pourront palper un objet,

A ceux qui jamais ne pourront courir après quelque chose.

Je n'ai rien fait de plus que l'autre pour jouir de tous mes sens, et pourtant tu m'as fait, gratuitement, le don immense de toute cette richesse. Merci!

M. P. MALENFANT

(Revue "Je Crois")



MENU DE CÉLÉBRATION

On vous acclamera à votre tour comme l'hôtesse parfaite, que votre menu couronne une fête d'anniversaire, une réunion d'amis ou la célébration d'une victoire sportive. Servez un Pain français au fromage et aux graines de carvi, accompagné d'un spaghetti italien aux boulettes de viande. Le pain sensationnel qui a la vedette à ce menu, doit être apporté à table alors qu'il est encore fumant. Sa croûte croustillante contraste délicieusement avec le moëlleux du fromage. Un grand plat de fruits frais variés sont une décoration aussi attrayante que délicieuse à se mettre sous la dent. Quant au traditionnel gâteau au chocolat richement glacé, vous pouvez l'acheter à la pâtisserie du coin. Les initiales des fanions rappellent, dans une atmosphère de fête, les célébrités du jour.

PAIN FRANÇAIS AU FROMAGE ET AUX GRAINES DE CARVI

1 tasse de fromage Cheddar râpé
3 c. à soupe de mayonnaise ou sauce à salade
2 c. à thé de graines de carvi
un pain français ou viennois
¼ de tasse de beurre mou (ou margarine)

MÉTHODE: Mélanger le fromage Cheddar râpé, les graines de carvi et la sauce à salade. Couper le pain français ou viennois en biais, en tranches de 1 pouce, presque jusqu'à la croûte inférieure. Tartiner les "tranches" de pain de chaque côte avec du beurre mou ou de la margarine; tartiner ensuite généreusement avec la composition au fromage. Envelopper le pain dans un papier d'aluminium. Chauffer à four chaud (400°) 15 minutes ou jusqu'à ce que le pain soit croustillant et bien chaud. Servir immédiatement. Quantité environ 12 portions.

Des ongles soignés marque de votre élégance

Chaque femme est capable de "faire" elle-même ses ongles pour peu qu'elle y apporte quelque minutie et suivre quelques règles simples. Voici l'essentiel concernant les soins à leur donner.

L'ordre classique des opérations

1) Enlever le vernis. 2) Limer les ongles. 3) Enduire leur pourtour d'huile ou de crème. 4) Les faire tremper dans l'eau chaude savonneuse, pour dilater les pores et faciliter la pénétration de l'huile. 5) Repousser les petites peaux ou envies à l'eau émolliente avec la pointe émoussée sur une lime émeri) d'un bâtonnet d'oranger enrobé de coton. 6) Débarrasser la base de l'ongle des déchets de peau morte. 7) Ne couper les envies que si c'est vraiment indispensable. 8) Masser le pourtour avec une goutte d'huile. 9) Essuyer avec soin. 10) Appliquer base, vernis et, éventuellement, survernis.

Ce qu'il faut éviter

En ce domaine, ce qu'il ne faut pas faire importe autant que les gestes positifs. Rappelons brièvement les erreurs à éviter.

1) Nettoyer le dessous des ongles avec un instrument pointu (bâtonnet nu, pointe de lime): on peut blesser la fine membrane intérieure et les impuretés s'incrustent ensuite sous l'ongle sans pouvoir en être délogées. 2) Enlever le vernis avec de l'acétone, qui dessèche les ongles. 3) Couper ceux-ci aux ciseaux ou à la pince; on favorise cassures ou félures. 4) Employer une lime de métal, trop brutale: on abîme le bout des ongles. 5) Repousser les envies avec un bâton trop pointu (on les boursoufle) ou un linge en s'essuyant les mains (on les soulève et les durcit). 6) A l'inverse, ne s'en occuper qu'à chaque séance de manucurie. Il faut utiliser un repousse-chair en os, ivoire ou caoutchouc, ou employer tous les deux ou trois jours, une huile manucure qui les dissout. 7) Appliquer le vernis sur des ongles où demeurent des traces de graisse; il n'adhérera pas (un peu d'alcool peut achever, s'il le faut, de dégraisser après assuyage).

Trop de négligence

D'où vient alors que tant d'entre vous arborent encore des ongles peu soignés? De la négligence, uniquement! Aucune des excuses que vous invoquez n'est valable. **"Le manque de temps".** On trouve toujours une demi-heure par semaine. On peut d'ailleurs faire ses ongles après la lessive, pour économiser la "trempette": les limer un peu chaque matin pendant sa toilette, ce qui évite la longue séance hebdomadaire; fractionner les opérations (un jour nettoyage, le lendemain pose du vernis, en écoutant la radio, par exemple). **"Les travaux salissants".** On peut protéger ses ongles par des gants ou en les passant sur un savon sec qui laisse sous chacun une particule isolante, dissoute ensuite par le lavage. **"Les travaux brutaux":** frappe à la machine, par exemple. On peut toujours fortifier ses ongles.

Les ongles fragiles se cassent même chez les oisives et les ongles solides résistent aux chocs, même chez celles qui effectuent un travail manuel. **"Ils ont une vilaine forme":** carrés, larges, plats. Ce n'est pas grave, car il suffit de les limer selon leur style: une taille arrondie, assez courte, sans avoir la préciosité d'ongles naturellement longs et bombés, leur donne un aspect net, sain, qui a son charme aussi.

Les produits nombreux

Précisons enfin que, si la technique manucure ne s'est guère modifiée, les produits pour ongles ont, eux, beaucoup progressé et qu'il n'est plus aujourd'hui de problème d'ongles qui n'ait sa solution.

Pour enlever le vernis. Il existe non seulement des dissolvants doux, gras, non desséchants, mais aussi des crèmes, commodes pour le voyage, des tampons imprégnés de dissolvant, bien pratiques aussi puisqu'ils suppriment l'emploi de liquide et celui de coton. Et, dernière nouveauté, une sorte de coussinet pâteux, dans lequel il suffit de plonger les doigts pour dissoudre le vernis.

Pour soigner les ongles fragiles, cassants. On connaît bien maintenant la composition des ongles et l'on sait préparer des produits consolidants, à base de protéines vivantes, de composition analogue à la kératine des ongles, donc très assimalables et qui, en s'y incorporant, leur restituent leur dureté. D'autres produits, basés sur le fait que la glande thyroïde influence l'état des ongles, les fortifient par un processus différent, en leur apportant, les extraits thyroïdiens qui stimulent leur vitalité.

Pour les protéger. Avant que les revitalisants n'aient agi, on peut consolider superficiellement les ongles par l'emploi, sous le vernis, de bases baptisées "cuirasses" ou "boucliers" de l'ongle parce qu'elles opposent aux heurts un écran résistant. Si l'on ajoute, comme seconde protection, un survernis incolore, on acquiert la certitude de conserver ses ongles... et le vernis intact pendant plusieurs jours. Etre raffinée jusqu'au bout des doigts n'est pas une vaine expression: une femme aux ongles négligés perd une grande partie de sa féminité.



Une toilette à la page

► CHRISTIAN DIOR. — Magnifique tenue du soir, en brocart couleur fraise or, née de fils métalliques. Veste à manches élégantes et jupe légèrement froncée à la taille.

DES AUJOURD'HUI VOUS PARAITREZ PLUS RAVISSANTE
si vous portez
une BRASSIERE et
une GAINE ou un CORSET
Corette

Mme L. Bergeron
Corsetière graduée
Tél. 347-1486 Saint-Jean
150 St-Jacques
Heures d'affaires:
tous les jours excepté le mercredi sur rendez-vous seulement.

L'Office vous présente . . .

● La signification des cotes morales

T: Tous.
Aa: Adultes et adolescents: films sans danger moral ou psychologique pour les jeunes.
A: Adultes: films qui conviennent aux gens formés.
AR: Adultes avec des réserves: films qui s'adressent à un public adulte particulièrement averti et qui veut réfléchir. Ils ne conviennent jamais aux adolescents.
D: A Déconseiller: films dangereux pour tous, même pour la majorité des adultes.
P: A Proscrire: films franchement mauvais au point de vu religieux et moral.

● Les suggestions de la semaine

Les suggestions ont pour but:
a) D'informer le spectateur sur les films de qualité présentés dans le Cinéma qu'il fréquente.
b) D'encourager le plus grand nombre de personnes à fréquenter le cinéma de qualité.
c) De souligner les efforts louables des responsables des salles commerciales dans le choix de leurs spectacles.

SERVICE DE L'OFFICE DIOCESAIN DES TECHNIQUES DE DIFFUSION

cinéma

SAINT-JEAN

IMPERIAL ●

29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE
"SLAVE TRADE IN THE WORLD TODAY"

Documentaire réalisé par F. Quilici et Roberto Malenotti. Il est bien difficile de croire aux énoncés de principe du début du film lorsqu'on voit ensuite la salade indigeste de bouts de pellicules qu'on sert au spectateur sous le couvert du documentaire. Les quelques scènes de traites des esclaves, si tant qu'elles sont authentiques, sont noyées dans un fracas d'images hétéroclites apparemment sélectionnées pour un public de voyageurs. Sur le plan proprement cinématographique, c'est du travail bâclé et sans intérêt. La photographie est médiocre et le commentaire insignifiant.

► **Ap. morale: Ce film où se manifeste une recherche évidente d'exhibitionnisme, constitue une exploitation inacceptable d'un grave problème social. A PROSCRIRE.**

"BLOOD AND THE BLACK LACE"
A DECONSEILLER.

3 AU 6 OCTOBRE
"ET DIEU CREA LA FEMME"

Drame avec Brigitte Bardot, C Jurgens et J-Louis Trintignant. Ce premier film de Roger Vadim a fait couler beaucoup d'encre — Beaucoup plus à cause de sa vedette et de la sensualité qu'il contient qu'en raison de sa valeur cinématographique. L'étude psychologique est simpliste et l'interprétation très inégale.

► **Ap. morale: Centré sur la passion et le désir charnel, ce film se déroule dans un climat de matérialisme et de sensualité. A PROSCRIRE.**

"GENDARME DE SAINT-TROPEZ"

Comédie burlesque avec Louis de Funès. Il ne faut pas trop demander à cette boufonnerie et à son auteur. L'ensemble contient quelques bons moments, mais la farce est trop étirée et renferme trop de poncifs. D'autant plus que l'humour est ici beaucoup plus verbal que visuel. Louis de Funès y va de son numéro et de ses grimaces habituels.

► **Ap. morale: Malgré le ton burlesque, des éléments d'un goût douteux font réserver ce film aux ADULTES.**

CAPITOL ●

29 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE
Même programme que le 25 septembre.
"A CAUSE D'EVE"

CARTIER ●

29 SEPTEMBRE AU 1 OCTOBRE
"LA MORTE SAISON DES AMOURS"

Drame sentimental avec Françoise Arnoul. Kast a fait là un film d'intellectuel recherché précieux, sans grand rapport avec la réalité. Les allusions littéraires abondent et le dialogue en devient vite artificiel. La forme est d'un esthétisme glacé: le film des images et la richesse de l'accompagnement musical font contraste avec la sobriété du montage et de l'interprétation.

► **Ap. morale: Cette apologie désinvolte du libertinage sape à sa base même la fidélité conjugale en prônant une solution immorale, le ménage à trois. A PROSCRIRE.**

2 AU 6 OCTOBRE
"MONDO CANE"

Film documentaire réalisé par G. Jacopetti, P. Cavara et F. Prosperi. Le propos des auteurs, qui prétendent à l'objectivité, laisse songeur. Plusieurs séquences donnent l'impression d'être truquées. Cette production, dans son ensemble, n'est rien d'autre qu'une espèce de musée des horreurs ou l'on se complait à présenter avec un goût morbide, une humanité humiliée. Les prise de vue et le montage sont habiles.

► **Ap. morale: Le parti pris évident de présenter l'humanité sous un jour dégradant où le ridicule le dispute à la cruauté et à la vulgarité motive de nettes RESERVES.**

"MASSACRE POUR UN FAUVE"

Film d'aventures avec Robert Mitchum. Inspiré d'un sujet maintes fois rebattu, où les auteurs ont accumulé tous les clichés du genre, est plutôt ennuyeux. Le dialogue est envahissant et prétentieux et les situations sentent souvent le fabriqué. Les interprètes sont mal à l'aise dans des rôles inconsistants.

► **Ap. morale: L'inconduite des personnages de même que des images osées motivent de nettes RESERVES.**

CHAMBLY

CHAMBLY ●

2 AU 5 OCTOBRE
"LANA, DEESSE BLONDE DE LA JUNGLE"

Film d'aventures avec C. von Schell. Le sujet et son traitement ne manifestent aucun effort d'invention. C'est du travail de série où on ne se gêne pas pour utiliser des bouts de pellicule que l'on retrouve dans d'autres films. Une assez bonne photographie ne saurait faire oublier la pauvreté de l'ensemble. L'interprétation est très inégale.

► **Ap. morale: L'histoire elle-même est anodine, mais elle sert ici de prétexte à exhibitionnisme. A PROSCRIRE.**

"CALL GIRLS"

Mélodrame avec Claus Holm.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour croire aux intentions moralisatrices des auteurs de ce film. Le scénario n'est qu'une occasion de servir aux spectateurs une tranche épicée de la vie des prostituées. L'ensemble est techniquement convenable et l'interprétation satisfaisante.

► **Ap. morale: Sous prétexte de condamner la prostitution, ce film contient une telle recherche d'érotisme commercial qu'il faut le DECONSEILLER.**

SAINT-REMI

CAPITOL ●

30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE
"LES BAS-FONDS NEW-YORKAIS"

Drame policier avec Cliff Robertson, Dolores Dorn et Beatrice Kay. Violent et nerveux, ce film tranche sur la production habituelle du genre. Bien que l'intrigue soit assez conventionnelle, l'auteur a su y mettre de nombreuses touches personnelles. La réalisation est efficace dans le création de l'atmosphère de violence où évolue le héros.

► **Ap. morale: Les nombreux agissements criminels présentés dans ce film comportent leur propre condamnation. Cependant, l'esprit de vengeance qui sonstitue le ressort de l'action ainsi que des scènes de brutalité excessive motivent des RESERVES.**

3 OCTOBRE
"L'ILE MYSTERIEUSE"

Film d'aventures avec Michael Craig d'après le roman de Jules Verne. S'ils en ont gardé la trame, les auteurs du film ont ajouté beaucoup d'éléments au roman de Jules Verne. Les décors semblent parfois factices, mais des trucages ingénieux, de belles couleurs et une bonne interprétation rendent l'ensemble intéressant.

► **Ap. morale: Ce récit d'aventures constitue un sain divertissement. Quelques scènes d'animaux gigantesques pourront effrayer les jeunes enfants. ADULTES ET ADOLESCENTS.**

"TARZAN CHEZ LES COUPEURS RE TETE"

Film d'aventures avec Kirk Morris. Le Maciste italien se mue, ici par un caprice du doublage, en Tarzan. Il faut bien avouer que ce dernier ne sort pas glorieux de l'aventure. L'ensemble est d'un infantilisme et d'une médiocrité rarement atteints tant sur le plan du scénario que sur celui de la mise en scène. L'interprétation est lamentable.

► **Ap. morale: Le contexte d'aventures et d'exotisme atténue la portée de scènes de violence. ADULTES ET ADOLESCENTS.**

NAPIERVILLE

CINE-PALAIS ●

30 SEPTEMBRE ET 2 OCTOBRE
Voir programmation du théâtre Capitol à St-Remi le 3 octobre

3 OCTOBRE
Voir programmation du théâtre Capitol à St-Remi, le 30 septembre et le 2 octobre.

JACQUES-CARTIER

VOX ●

29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE
"CAFE EUROPA EN UNIFORME"

Comédie musicale avec Elvis Presley, Juliet Prowse et Robert Ivers. On ne peut dire que le point de départ de cette comédie soit une merveille de bon goût. Les péripéties qui s'ensuivent sont pourtant marquées d'un certain entrain, bien que souvent interrompues par les exhibitions musicales des vedettes. Elvis Presley, de retour de son service militaire, semble se sentir bien à l'aise dans le décor et a même acquis un peu de finesse.

► **Appréciation morale: La légèreté de conduite des soldats, présentée avec sympathie, de même qu'une danse suggestive, motivent des RESERVES.**

"TROIS BEBES SUR LES BRAS"

Comédie burlesque avec Jerry Lewis, Marilyn Maxwell, Connie Stevens et Salvatore Baccaloni. — Jerry Lewis s'est taillé la part du lion dans cette comédie dont il est le producteur. le scénario assez simple sert de prétexte à une série de sketches où il peut s'en donner à coeur joie. Une avalanche de gags, une satire acidulée de la télévision et des super-productions Hollywoodiennes sont la marque du réalisateur Connie Stevens fraiche et charmante, est une heureuse découverte.

► **Ap. morale: Quelques indélicatesses, sont noyées par la fantaisie dans ce film pour ADULTES.**

"TARZAN, LE MAGNIFIQUE"

Film d'aventures avec Gordon Scott. Maintenant que les films de Tarzan sont réalisés dans les studios britanniques on y remarque un plus grand soin dans la réalisation et dans la distribution des rôles. Tarzan le Magnifique semble bien être le meilleur de sa scérie à date; on y trouve même des traces de "démythification" qui rendent le héros légendaire plus accessible. L'authenticité des décors et un léger aspect documentaire ne sont pas pour déplaire. J. Mahoney, en tueur inquiétant, domine l'interprétation.

► **Ap. morale: Le genre du film atténue les nombreuses violences qu'on y trouve. ADULTES ET ADOLESCENTS.**

La Croix-Rouge vous représente toujours et partout

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

. . . songez-vous à une



rente de retraite?

Que l'heure de votre retraite soit éloignée ou non, vous devriez prévoir *dès maintenant* le revenu régulier dont vous aurez tellement besoin. Vos circonstances exigent-elles un contrat spécial de pension de retraite – ou un placement de tout repos en rentes viagères? La Great-West a exactement le contrat qu'il vous faut.

Vous n'avez qu'à écrire ou téléphoner à:



Léonard Clouâtre, C.L.U.
382, rue St-Laurent, Saint-Jean, P.Q.
Tél. FI. 8-3526



Paul Mercier, C.L.U.
384, rue Laval, Saint-Jean, P.Q.
Tél. FI. 8-3561



Alphonse Beauvais
Contrecoeur
Tél. 786-2402

LA
Great-West
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
la clef qui garantit votre sécurité financière

NORTHWAY Drive-In Theatre WIDE-VISION SCREEN CHAMPLAIN N.Y.

CINÉMA EN PLEIN-AIR
NORTHWAY
A CHAMPLAIN, N.Y.

VEN. - SAM. - DIM. — 1-2-3 OCTOBRE

"MARRIAGE ON THE ROCK"
avec
Frank Sinatra, Deborah Kerr
TECHNICOLOR

The Dave Clark Five dans
"HAVING A WILD WEEKEND"

Spectacle débute à 7 h. 30 p.m.

FTV

Canal 2

VENDREDI, 1er octobre

11 heures 30 a.m.:
"LE CIEL N'EST PAS A VENDRE"

All. 1958. Mélodrame d'E. Marischka avec Annie Rosar et H. Holt. — Une vieille cuisinière a donné en vain ses économies à son neveu pour qu'il devienne prêtre. — Quelques longueurs. — Scènes au Vatican impressionnantes. Annie Rosar excellente. ADULTES ET ADOLESCENTS.

1 heure 05:
"INCOGNITO"

Fr. 1958. Comédie policière de P. Dally avec Eddie Constantine et Danik Pattison. — Un agent du F.B.I. vient en France pour démasquer des faux monnayeurs. Scénario banal, prétexte à bagarres. — Moeurs faciles. ADULTES.

8 heures 30:
"PAR-DESSUS LES MOULINS"

It. 1956. Comédie de M. Camerini avec Sophia Loren et Vittorio de Sica. — Le gouverneur d'une province occupée est sensible aux charmes d'une jolie meunière. — Des longueurs. Effets comiques lourds. Bons comédiens. Scènes lestes. Effets suggestifs. ADULTES, DES RESSERVES.

11 heures 30:
"LA FETE ESPAGNOLE"

Fr. 1961. Drame de J.-J. Vierne avec Peter Van Eyck et Dahlia Lavi. — Un membre de la brigade internationale en Espagne décide de déserter. — Mise en scène conventionnelle. Longueurs. Interprétation inégale. — Cruautés. Scènes d'alcôve. DECONSEILLE.

SAMEDI, 2 OCTOBRE

8 heures 30:
"L'ESPIONNE DES ARDENNES"

E. U. 1961. Film d'espionnage de B. Haskin avec Howard Keel et Tina Louise. — Une espionne allemande est volontairement blessée et abandonnée dans un secteur américain. — Réalisation honnête. Bons moments de suspense. Interprètes bien dirigés. — Liaisons. Scènes osées et suggestives. ADULTES, DES RESERVES.

MARDI, 5 OCTOBRE

11 heures 30 a.m.:
"ODETTE, AGENT SECRET S-23"

G. B. 1950. Drame d'espionnage de H. Wilcox avec Anna Neagle et Trevor Howard. — Une française établie à Londres accepte de passer en France en qualité d'espionne. — Récit prenant. — Mise en scène simple et vraie. — Interprétation remarquable. Héroïsme. Note religieuse juste. — ADULTES ET ADOLESCENTS.

1 heure 05:
"NOUS IRONS A MONTE-CARLO"

Fr. 1951. Comédie de J. Boyer avec Henri Genès et Marc Elloy. Un musicien d'un orchestre prend en charge un bébé qu'il croit être son petit-fils. — Divertissement facile et sans prétention. Alerte et amusant. — Dialogues grivois. ADULTES.

3 heures:
"LA CHATTE SORT SES GRIFFES"

Fr. 1959. Drame de guerre de H. Decoin avec Francoise Arnoul et Horst Frank. — Une espionne française est soumise à un traitement psychologique par les Allemands pour l'amener à collaborer. — Mise en scène bien réglée. Bonne interprétation. — Atmosphère pénible. ADULTES.

11 heures 30:
"LES DOULOS"

Fr. It. 1962. Drame policier de J.-P. Melville avec Jean-Paul Belmondo et Serge Reggiani. — Un indicateur de police essaie de venir en aide à un ami impliqué dans un crime. — Construction sobre et rigoureuse. Beaucoup d'atmosphère. Interprétation de premier ordre. — Milieux criminels. Scène de nudité. DECONSEILLE.

MERCREDI, 6 OCTOBRE

11 heures 30:
"L'ENIGME DE L'ARAIGNEE VERTE"

All. 1960. Film policier de F. Marischka avec Adrian Hoven et Renate Ewert. — Une enquête est menée dans un cabaret où une femme a été trouvée morte. — Conventionnel. Bons numéros de danse. — Images osées. ADULTES.

1 heure 05:
"CE N'EST QU'UN AU REVOIR"

E. U. 1954. Film biographique de J. Ford avec Tyrone Power et Maureen O'Hara. — La carrière de Marty Maher, instructeur sportif à l'école militaire de West Point. — Intéressant dans l'ensemble. Longueurs. Valeur documentaire. Belle photographie. Bons interprètes. TOUS.

8 heures 30:
"LES ANNEES FOLLES"

Fr. 1960. Film de montage de M. Alexandresco et H. Torrent. Rétrospective fragmentaire des années qui suivirent la Première Guerre Mondiale. — Assez disparate mais original et attachant. Montage rythmé et harmonieux. Bon commentaire. — Images osées. ADULTES, DES RESERVES.

JEUDI, 7 OCTOBRE

11 heures 30 a.m.:
"QUAND LES VAUTOURS NE VOLENT PLUS"

G. B. 1951. Film d'aventures de H. Watt avec Anthony Steel et Dinah Sheridan. — Après avoir triomphé d'un trafiquant d'ivoire, un garde-chasse fonde un Parc National. — Prétexte à présenter des animaux d'Afrique. — Courage et persévérance. TOUS.

1 heure 05:
"MICHEL STROGOFF

Fr. 1936. Drame de J. de Baroncelli avec A. Wohlbruck et C. Vanel. — Un capitaine est chargé d'une mission dont dépend le sort de la Russie. — Bonne mise en scène. TOUS.

Canal 10

VENDREDI, 1er OCTOBRE

10 heures 30 a.m.:
"TONNERRE SUR L'ATLANTIQUE"

E. U. 1939. Drame de guerre de T. Seitz avec Wallace Beery et Chester Morris. — Episodes de la lutte menée durant la première Guerre Mondiale par la marine américaine contre les sous-marins allemands. — Scénario valable. Réalisation satisfaisante. Beery excellent. TOUS.

12 heures 15:
"VOGUE MON COEUR"

Fr. 1935. Comédie de J. Daroy avec René Lefèvre et Nicole Vattier. — Pour sauvegarder sa fortune, une jeune fille s'enfuit avec un riche Anglais. — Inégal. Peu intéressant. Quelques belles photos. — Fugue. Liaison. ADULTES, DES RESERVES.

7 heures 30:
"LE DEMON DES EAUX TROUBLES"

E. U. 1953. Drame d'aventures de S. Fuller avec Richard Widmark et Victor Francen. — Des savants arment au sous-marin qui doit repérer une base secrète ennemie. — Thème naïf et invraisemblable. Décors de carton-pâte. — Quelques bons passages. Scène amoureuse insistante. ADULTES.

TAOINE.NS soJ ETAOIN N

11 heures 10:
"LES ANGES DU PECHE"

Fr. 1943. Drame spirituel de R. Bresson avec Renée Faure et Jany Holt. — Le cheminement spirituel d'une religieuse, désireuse de convertir une jeune meurtrière. — Drame puissant. Réalisation et interprétation remarquables. — Riche en valeurs spirituelles et humaines. ADULTES.

SAMEDI, 2 OCTOBRE

12 heures:
"WEEK-END AU WALDORF"

E. U. 1947. Comédie de R. Z. Léonard avec Ginger Rogers et Walter Pidgeon. — Une actrice, un journaliste, un aventurier, un seigneur oriental, un aviateur, une dactylo, réussissent à démasquer un escroc. — Scénario bien construit. Bonne interprétation. ADULTES ET ADOLESCENTS.

3 heures:
"L'ARMURE NOIRE"

E. U. 1955. Film d'aventures de H. Levin avec Errol Flynn et J. Dru. — Pendant la guerre de Cent Ans, des seigneurs français organisent la résistance aux Anglais. — Moyen. Beaucoup de mouvement. — Combats durs. ADULTES ET ADOLESCENTS.

8 heures 30:
"UNE ETOILE EST NEE"

E. U. 1954. Comédie musicale de G. Cukor avec Judy Garland et James Mason. — Un artiste célèbre aide une jeune fille dans sa carrière et l'épouse. — Grande valeur humaine et psychologique. Bons interprètes. — Dévouement. Conduite répréhensible. ADULTES.

11 heures 15:
"UNE FILLE FORMIDABLE"

It. 1953. Comédie dramatique de M. Bolognini avec Sophia Loren et Carlo Dapparto. — Le directeur d'une troupe de variétés rencontre une paysanne à la voix d'or qui connaîtra vite la célébrité. — Pauvre en tous points. — Amour sincère. Danses provocantes. ADULTES, DES RESERVES.

DIMANCHE, 3 OCTOBRE

1 heure 30:
"LE SONGE DE BUTTERFLY"

It. 1942. Drame musical de C. Gallone avec Maria Cebotari et Fosco Giachetti. — Une cantatrice italienne vit le drame sentimental de "Madame Butterfly". Plaira aux amateurs de "bel canto" Réalisation inégale. Bonne interprétation. — Liaison non désapprouvée. ADULTES, DES RESERVES.

7 heures:
"NIAGARA"

E. U. 1953. Drame de H. Hathaway avec Marilyn Monroe et Joseph Cotten. — Avec l'aide de son amant, une femme tente de se débarrasser de son mari. — Banal et prétentieux. Belles photos. Interprétation très inégale. Liaison. Scènes suggestives. Suicide. ADULTES, DES RESERVES.

LUNDI, 4 OCTOBRE

10 heures 30 a.m.:
"LA MARIEE EST FOLLE"

E. U. 1948. Comédie de N. Taurog avec Van Johnson et June Allyson. — Un écrivain se fait passer pour père de famille pour apitoyer celle qu'il aime. — Scénario original. Quelques bons gags. Interprétation sympathique. — Quelques légèretés. ADULTES.

12 heures 15:
"C'EST LA FAUTE D'ADAM"

Fr. 1957. Comédie de Jacqueline Audry avec Dany Robin et J. Sernas. — De nombreux quiproquos empêchent un quinquagénaire de convoler en justes noces. — Ensemble commercial et assez ennuyeux. Dany Robin charmante. — Thème pour ADULTES.

11 heures 10:
"YOSHIWARA"

Fr. 1936. Mélodrame de M. Ophuls avec Sessue Hayawa et Pierre-Richard Willm. — Une danseuse japonaise est arrêtée en possession d'un document compromettant. — Bonne réalisation. Partie documentaire intéressante. Interprétation faible. Scènes osées. ADULTES, DES RESERVES.

MARDI, 5 OCTOBRE

10 heures 30 a.m.:
"LA BELLE CABARETIERE"

E. U. 1939. Comédie de R. Z. Léonard avec Jeannette MacDonald et Nelson Eddy. — Rivalité sentimentale entre un shérif et un bandit auprès d'une cabaretière. — Réalisation moyenne. Longueurs. Conventions. ADULTES ET ADOLESCENTS.

12 heures 15:
"VOUS PIGEZ?"

Fr. 1956. Comédie policière de P. Chevalier avec Eddie Constantine et Maria Frau. — Un agent du F.B.I. court plusieurs dangers en poursuivant une bande de gangsters. — Parodie humoristique. Rythme enlevé. Attitudes suggestives et lestes. ADULTES, DES RESERVES.

11 heures 10:
"LES REVOLTES"

Fr. It. 1956. Film de cape et d'épée de G. M. Scotese avec F. Tozzi et Patricia Medina. — Un mystérieux chevalier se dresse contre un tyran. — Mise en scène convenable. Quelques belles images de Pise. Interprétation quelconque. — Vengeance. Images osées. ADULTES.

MERCREDI, 6 OCTOBRE

10 heures 30 a.m.:
"MANNEQUIN"

E. U. 1938. Comédie dramatique de F. Borzage avec Joan Crawford et Spencer Tracy. — Dégoûtée de son mari, une jeune femme devient mannequin. — Intérêt mince. Bonne technique. Libertés. Divorce. ADULTES, DES RESERVES.

12 heures 15:
"LES ROQUEVILLARD"

Fr. 1943. Drame familial de J. Dréville avec Charles Vanel et Mila Parély. — Un homme part avec une femme mariée et est accusé du vol que celle-ci a commis. — Réalisation soignée. Belle photo. Interprétation sensible de Vanel. ADULTES.

11 heures 10:
"ELLES ETAIENT DOUZE FEMMES"

Fr. 1940. Comédie de G. Lacombe avec Françoise Rosay et Gaby Morlay. — Quelques femmes du monde fondent une oeuvre pour les soldats sans famille. — Bonne mise en scène. Gaby Morlay très bonne. — Propos légers, récit d'aventures galantes, liaisons. ADULTES, DES RESERVES.

JEUDI, 7 OCTOBRE

10 heures 30 a.m.:
"SARATOGA"

E. U. 1937. Etude de moeurs de J. Conway avec Jean Harlow et Clark Gable. — La fille d'un éleveur de chevaux s'éprend d'un preneur aux livres. — Technique habile. Interprétation adroite. — ADULTES ET ADOLESCENTS.

12 heures 15:
"RUE DE L'ESTRAPADE"

Fr. 1953. Comédie sentimentale de J. Becker avec Anne Vernon et Daniel Gélin. — Un jeune foyer connaît une rupture temporaire à cause d'un faux pas du mari. — Oeuvre de qualité, toute en nuances et en notations délicates. Interprétation sensible et spirituelle. — Tendance positive. — Détails troubles. ADULTES, DES RESERVES.

8 heures 30:
"TOI, LE VENIN"

Fr. 1958. Drame réalisé et interprété par Robert Hossein avec Marina Vlady. — Un homme cherche l'identité d'une inconnue à la conduite étrange. — Ingénieux et correctement réalisé. — Suspense réussi. Bons interprètes. Point de départ immoral. ADULTES, DES RESERVES.

11 heures 10:
"ORPHEE"

Fr. 1949. Drame poétique de J. Cocteau avec Jean Marais et Maria Casarès. — Un poète connaît une aventure étrange après avoir été entraîné par la mort dans l'au-delà. — Ensemble brillant, parfois artificiel. Belle photographie. Excellents interprètes. Pessimisme. Conceptions païennes. ADULTES, DES RESERVES.

Canal 7

VENDREDI, 1er OCTOBRE

9 heures a.m.:
"BAIONNETTE AU CANON".

Esp. 1960. Film de guerre de P. Lazaga avec Analia Gadé et Tony Leblanc. — Envoyés au repos, des soldats ébauchent des idylles mais doivent bientôt retourner au front. — Inégal. Très belle photographie. Bons interprètes. Dures scènes de violence ADULTES.

11 heures:
"MARIE-ANTOINETTE"

E.U. 1939. Drame historique de W. S. Dyke avec Norma Sharer et Tyrone Power. — Histoire de la Reine de France depuis son mariage jusqu'à sa mort. — Excellente mise en scène. — Norma Shearer assez bonne. — ADULTES ET ADOLESCENTS.

SAMEDI, 2 OCTOBRE

11 heures:
"L'INVINCIBLE Mc GURK"

E. U. 1947. Comédie de J. Waters avec Wallace Beery et Dean Stockwell. — Un bagarreur finit par se ranger sous l'influence d'un orphelin qu'il protège. — Thème assez banal. Réalisation honnête. — Bagarres. Peu éducatif. ADULTES ET ADOLESCENTS.

LUNDI, 4 OCTOBRE

9 heures a.m.:
"NE DITES JAMAIS ADIEU"

E. U. 1946. Comédie musicale de J. Kern avec Errol Flynn et Eleanor Parker. — Une petite fille s'ingénie à réconcilier ses parents divorcés. — Alerte et plein d'humour. Musique agréable. Mariage traité à la légère. ADULTES, DES RESERVES.

MARDI, 5 OCTOBRE

9 heures a.m.:
"LA RIVIERE D'ARGENT"

E. U. 1943. Western de R. Walsh avec Errol Flynn et Ann Sheridan. — A Silver City, au siècle dernier, les nombreuses aventures d'un officier dégradé sans scrupule. — Ensemble bien construit. Rythme alerte. Brutalités. ADULTES.

MERCREDI, 6 OCTOBRE

9 heures a.m.:
"VERDICT SECRET"

E. U. 1947. Drame de L. Allen avec Ray Milland et Florence Marly. — Un avocat américain cherche des preuves permettant de convaincre un nazi de crimes de guerre. — Sujet intéressant. Développement parfois confus. Personnages bien marqués. ADULTES.

11 heures:
"LE GRAND TOURBILLON"

E. U. 1950. Comédie musicale de D. Butler avec June Haver et Gordon McRae. — La vie d'une vedette de Broadway entre 1910 et 1930. — Bon ensemble. Numéros de danses et de chants agréables. Interprétation homogène. ADULTES ET ADOLESCENTS.

JEUDI, 7 OCTOBRE

9 heures a.m.:
"LA LOI DE LA FORET"

E. U. 1936. Film d'aventures avec George Brent et Beverly Roberts. — Un jeune oisif devient bûcheron et fait la conquête d'une jeune forestière. — Mouvementé mais simpliste. Interprétation animée. ADULTES ET ADOLESCENTS.

11 heures:
"LA SECONDE MADAME CARROLL"

E. U. 1947. Drame psychologique de P. Godfrey. avec Humphrey Bogart et Barbara Stanwyck. — Un peintre qui a tué sa première femme vient près d'éliminer la seconde. — Scénario et réalisation habiles. Excellente interprétation. — Amoralisme. ADULTES, DES RESERVES.

COMMENCEZ DÈS MAINTENANT !

Gagnez beaucoup d'argent en offrant les cadeaux de Noël AVON. Nous vous enseignons la vente.

● Ecrivez à:
C.P. 216, Outremont, P.Q.

Pour location de vaisselle, verrerie

pour réceptions, mariages, etc., voyez :

EMILE PELOQUIN

180, rue Trahan — Saint-Jean — Fl. 6-4500

● Grandes tables pour banquets, tables à cartes
● Chaises à louer pour toutes occasions

LIVRAISON FAITE A DOMICILE GRATUITEMENT

SAINT-LAMBERT

ACTIVITES RECREATIVES D'AUTOMNE ET D'HIVER

CLUB DE NATATION (enfants)

Les cours de la Croix-Rouge et de sécurité aquatique auront lieu pendant l'automne et l'hiver. Ces cours sous la direction de M. Pierre Martin commenceront le 8 octobre 1965 à la piscine de Pointe St-Charles, avenue Ash. Les inscriptions pour ces cours seront acceptées au Centre des Loisirs jusqu'au 8 octobre.

COURS D'ART (enfants)

Les cours d'art pour les enfants sous la direction de Mme Desjardins, et avec la coopération de l'école des Beaux-Arts, commenceront le 2 octobre, à 9 h. 15 a.m. au Centre des Loisirs, 345 rue l'Espérance. Les enfants âgés de cinq à douze ans seront les bienvenus.

COURS D'ART (adolescents)

M. Clément Sodo sera en charge du premier Centre d'Art des adolescents qui commencera samedi le 9 octobre à 1 h. 30 p.m. au Centre des Loisirs. Les adolescents intéressés à la peinture, poterie, art graphique, dessin figuratif, etc. sont invités à s'inscrire au Centre des Loisirs avant le 8 octobre.

COURS D'ART (adultes)

Le Club d'Art pour les adultes reprendra ses activités jeudi, le 14 octobre à 8 h. p.m. au Centre des Loisirs. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au Centre des Loisirs avant le 10 octobre.

CLUB DE L'AGE D'OR

Le Club de l'Age d'OR, formé par les citoyens senior de notre communauté ont repris leurs activités d'automne et d'hiver tout récemment. Le Club se rencontre régulièrement tous les jeudis à la salle des Lions de 1 h. à 5 h. p.m.

Tous les citoyens seniors qui désirent se joindre à ce groupe sont invités à communiquer avec Mme MacPherson, 671-7089 pour de plus amples renseignements.

ART DRAMATIQUE

"St-Lambert Thespians" en coopération avec le Service de la Récréation donnera une représentation d'art dramatique vendredi, le 15 octobre au Centre des Loisirs. Ce sera sous la forme d'une pièce de théâtre en trois actes. Les adolescents de tous les âges seront les bienvenus à assister à ce spectacle et verront par la suite comment se joindre à ce groupe d'art dramatique.

COURS DE COUTURE ET D'ART CULINAIRE

Les établissements ménagers postscolaires section de St-Lambert, reprennent de nouveau cette année leurs cours de couture et d'art culinaire.

Mlle Bernadette Dufresne, titulaire du cours d'art culinaire vous promet pour cette année des menus sensationnels. Toutes sortes de gâteries chaudes et froides pour agrémenter et apporter du nouveau à vos réceptions d'hiver.

Mme Jacqueline Michaud, titulaire du cours de couture saura communiquer à ses élèves le goût et le raffinement de la haute couture parisienne. Les élèves de l'an dernier ont réalisé avec elle de véritables créations dont elles sont très fières.

Pour de plus amples informations, téléphonez à 671-6445 ou 671-7350.

Adoration communautaire et 1er vendredi du mois

A l'occasion du premier vendredi du mois, il y aura adoration communautaire de 7 h. 30 à 8 h. p.m. Durant cette demi-heure d'adoration communautaire il y aura confessions suivies de la messe à 8 h.

Durant la journée, il y aura exposition du Saint-Sacrement de 11 h. 30 a.m. à 8 h. p.m.

MOIS DU ROSAIRE

Le mois d'octobre est le mois du rosaire. Nous pourrions réciter notre chapelet chaque jour durant ce mois pour obtenir de notre Mère du ciel son intercession précieuse en faveur du succès du Concile. Chaque jour du mois du Rosaire, après la messe de 5 h. 15 p.m., il y aura exercice en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire.

DEPART POUR MISSION AU KABBA, NIGERIA

Le Pire Léo Leblanc a été l'hôte d'une fête intime organisée par M. et Mme Norbert Dubois, à l'occasion de son départ en mission au Kabba, Nigeria, le 1er octobre.

Parmi les quelques amis qui assistaient à cette réunion intime, on remarquait la présence de Frère Joseph St-Esprit, le curé de la paroisse de St. Thomas d'Aquin, M. A. Surprenant le Père Antoine Soucie, directeur de la revue Pentecôte et le Père Pierre Bergeron, missionnaire également au Nigéria.

FILLES D'ISABELLE

La prochaine réunion aura lieu le lundi 4 octobre à 8 h. p.m. au 165 rue Green. Les membres dont les dus ne sont pas à date sont priés de faire acte de présence à cet effet.



Citoyen responsable de demain

Tenue impeccable, civisme et esprit d'initiative, voilà ce qui fait d'un cadet de l'air le citoyen responsable de demain. Plus que jamais la nation canadienne-française compte sur la jeunesse pour faire l'unité au sein d'une nation divisée par des préjugés. En formant des chefs responsables, nos gouvernants espèrent que ces derniers nous feront envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Soyez de ceux qui demain redonneront à notre peuple l'unité tant désirée.

SAINTE-LOUISE DE MARILLAC

PARTIE DE CARTES

Le 2 octobre prochain, aura lieu en la salle paroissiale Ste-Louise-de-Marillac, une partie de cartes organisée au profit de la troupe Scout de la paroisse.

Les bénéfices de cette soirée serviront à financer la construction d'un local pour nos Scouts; d'ailleurs, ils en ont déjà commencé les travaux.

Le local se situera tout près de l'église Ste-Louise.

Bonne chance et nos meilleurs voeux de réussite à nos Scouts dans cette entreprise!

x x x

SEPULTURE

Le 20 septembre 1965 est décédée en cette paroisse à l'âge de 54 ans, Mme Hélène Lapierre, épouse de Léopold Simard.

Le service a été chanté en l'église Ste-Louise-de-Marillac par M. Jean-Louis Bourdon, curé.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le cimetière paroissial St-Georges de Jacques-Cartier.

x x x

NAISSANCES

A Ste-Louise-de-Marillac le 26 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Jude, Daniel Alarie, né le 1er juillet, enfant de M. Denis Alarie et de Ginette Lefrançois. Le parrain a été M. Lauréat Lefrançois et la marraine Micheline Champoux.

—A Ste-Louise-de-Marillac, le 26 septembre 1965, a été baptisée Marie, Chantal, Doris, Danielle Perreault, née le 8 septembre, enfant de M. Hubert Perreault et de Clémence Riendeau. Le parrain a été M. Réal Perreault et la marraine Doris Brochu.



Travaux d'amélioration des terres

AVIS

Cultivateurs de Laprairie - Napierville

NOUS AVONS À VOTRE SERVICE 10 MACHINES DISPONIBLES:

Niveleuse WAKEFIELD modèle avec moteur Diesel Leyland et les accessoires réguliers y compris.





★ 6 CATER D-7

★ 1 PELLE MÉCANIQUE

★ 1 CATER D-6

★ 1 INTER TD-20

★ 1 NIV. CATER No 12

S'adresser à

Monsieur Marcel Robidoux, représentant
Excavations St-Patrice Ltée
Entrepreneurs généraux
Sherrington. Tél. 454-2712

OU

Monsieur Yvan Ménard, agronome
représentant du ministère de l'Agriculture
à Saint-Remi. – Tél. 454-3904

OU

Monsieur Wilfrid Hébert, agronome à Candiac
Tél. 632-2840

Nouvelles de ST-REMI

Baptêmes

LANGEVIN. — En l'église paroissiale, le 19 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Paul, André, enfant de M. Claude Langevin et de Georgette St-Hilaire. Le parrain a été M. Paul-Emile St-Hilaire et la marraine Aline Duteau, son épouse, oncle et tante de l'enfant. La porteuse: Mme Renaud Duluide, tante de l'enfant.

LETOURNEAU: En l'église paroissiale le 19 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Gaétan, Jean-Guy, René, enfant de M. Gilles Létourneau et de Yvette Duteau. Le parrain a été M. René Robidoux et la marraine Noëlla Létourneau, son épouse, oncle et tante de l'enfant. La porteuse: Mme Gabriel Poirier, grand'tante de l'enfant.

DURIVAGE: En l'église paroissiale le 26 septembre 1965, a été baptisée Marie, Claude, Hélène, Odette, enfant de M. Roger Durivage et de Denise Beaulieu. Le parrain a été M. Jean-Claude Landry et la marraine Hélène Durivage, son épouse, oncle et tante de l'enfant. La porteuse: Mlle Claudette Beaulieu, tante de l'enfant.

GARAND: En l'église paroissiale, le 26 septembre 1965, a été baptisé Joseph, Claude, Bernard, enfant de M. Omer Garand et de Rachel Poupart. Le parrain a été M. Claude Riendeau et la marraine Louise Poupart, son épouse, oncle et tante de l'enfant. La porteuse: la mère de l'enfant.

Quarante-Heures

Les 22-23 et 24 septembre, nous avions le bonheur d'avoir les Quarante-Heures dans notre paroisse; mercredi, jour d'ouverture, M. le curé Roland Archambault présidait la cérémonie.

En général, les paroissiens ont été généreux de leur temps, même on peut dire qu'ils ont fait des sacrifices pour assister si nombreux aux offices, surtout par ces jours de chaleur intense et le surcroît de travail qui se présentait après une si vilaine saison d'été pour la classe agricole.

Le programme du service religieux offrait des avantages; les messes du matin, celle des étudiants durant l'avant-midi, une autre messe pour tous les fidèles qui désiraient y assister à 4 h. de l'après-midi, enfin l'office du soir précédé et suivi de séances de confessions.

Notre-Seigneur est sorti de son tabernacle pour recevoir nos hommages et nos adorations. Merci à son Coeur eucharistique pour tant de condescendance; merci également aux nombreux prêtres qui sont venus apporter leur concours afin de partager la tâche de nos prêtres desservants.

Espérons que le Divin Maître a été touché de la générosité de chacun ainsi que des actes d'amour et de foi qu'on Lui a adressés, cependant, cette manifestation de foi ne doit pas se borner là: les Quarante-Heures doivent se continuer toute la vie. Il faut créer dans la famille paroissiale une atmosphère de ferveur générale. Il faut allumer le flambeau des autres, avec la flamme communiquée par la grâce de ces jours privilégiés.

Unissons nos prières pour le succès de la présente réunion du Concile.

Inhumation

A Montréal le 19 septembre '65 est décédé à l'âge de 76 ans, M. Jean-Baptiste David, époux de Blanche D'Anjou, pensionnaire du CNR demeurant à 5073 Notre-Dame ouest.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi le 22 septembre. Le service fut chanté en l'église Ste-Clothilde de Montréal.

L'inhumation se fit au cimetière de Saint-Remi dans le terrain familial.

Le défunt laisse, outre son épouse, ses frères: Mgr Joseph David de Huntingdon, M. et Mme Zénon David (M.-Rose Bourdeau), ses soeurs: Soeur Joseph-Arsène (Laure-Anna) des Soeurs Jésus-Marie, Mme Alfred Lacroix (Ida), une belle-soeur: Mme Zénophile David (Blanche Gagné).

Nos condoléances à la famille éprouvée par ce deuil.

Invitation: assemblée importante des Fermières

L'assemblée mensuelle, mardi le 5 octobre aura un caractère spécial. Tout d'abord, nous commençons à recevoir les contributions et nous invitons les dames et demoiselles à se joindre à notre Cercle et prendre part à ses activités.

Nous recevrons, mardi prochain, un représentant de la Société Canadienne du Cancer qui nous présentera des films sur la prévention du cancer. Pour cette occasion, l'assemblée se tiendra à l'Ecole Pierre-Bédard où nous aurons une grande salle à notre disposition.

Au programme du mois, il y aura démonstration de tricot. On demande des recettes de catsup pour l'art culinaire, on demande le gâteau aux bananes.

N'oubliez pas cette date, mardi le 5 octobre prochain.

SAINT-PHILIPPE

LOISIRS

Par la présente, vous êtes avisé que l'assemblée générale annuelle des Loisirs St-Philippe sera tenue à la salle de l'école, le 6 octobre à 8 h. 30 p.m.

Les membres sortant de charge et rééligibles sont les suivants: Roger Ménard, Georges Perron, Bernard Dupuis, Roger Foucreault n'est pas rééligible, ayant fait plus de trois termes consécutifs. Nous désirons le remercier pour son inlassable dévouement. Nous comptons sur une assistance nombreuse ce soir-là. Un prix de présence sera donné en plus du tirage.

Mme Denise Pelletier, sec.

DECES

M. Aimé Lacaste, autrefois de notre paroisse, époux en premières noces de Yvonne Tremblay et en secondes nôces de Marie-Jeanne Beaudet.

Ses funérailles eurent lieu à Laclèche, au début de la semaine.

Nos sincères condoléances à la famille.

SAINT-MICHEL

ECOLE ST-MICHEL-ARCHANGE

Liste des professeurs et élèves pour septembre 1965.

7e: 33 élèves: Mme Victor Raymond, titulaire.

6e: 23. Mlle Mireille Lemoyne.

6e: 24. Mme Denis Monette.

5e: 30. Mlle Denise Roy.

5e: 30. Mlle Yolande Guilbault.

4e: 23. Mme Marcel Lavallée.

4e: 23. Mlle Lise Monchamp.

3e: 37. Mlle Henriette Laforest.

3e et 2e: 31. Mlle Huguette Ste-Marie.

2e et 1ère: 29. Mme Jean-Louis Rhéaume.

1ère: 37. Mme Gérard Pié.

Directrice: Mme Isidore Raymond.

Nombre d'élèves: 320. 175 filles et 145 garçons.



► Le 24 juillet 1965, en l'église de St-Philippe eut lieu le mariage de Mlle Lise Rouillier, fille de M. et Mme Alcidas Rouillier (Irène Senécal) à M. André Martin, fils de M. et Mme Arcade Martin (Gabrielle Bergeron).
(Studio Lord)



► M. et Mme Maurice Lefebvre photographiés à l'issue de leur mariage célébré à l'église de St-Edouard de Napierville. Mme Lefebvre est la fille de M. et Mme F. Aubry. Le marié est le fils de M. et Mme Mederic Lefebvre de Napierville.

RESERVEZ AUJOURD'HUI!
MAINTENANT!

POUR VOS :

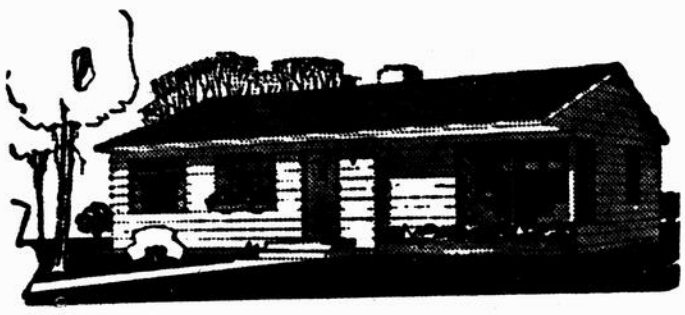
BANQUETS CONVENTIONS
MARIAGES DÉLÉGATIONS

4 salles de réception DECOREES AVEC GOUT
Menus de votre choix

MOTEL CONTINENTAL NAPIERVILLE, P. Qué.

Téléphone: 245-3311
Aussi: 245-3322

MATERIAUX DE CONSTRUCTION



● BRIQUE
● CIMENT
● ETC.

Peinture
Robbialac

● Equipements complets pour fermes de marque "BEATTY"
● Refroidisseurs à lait marque "DARI-KOOL"
● Articles de ferronnerie et plomberie

Spécialité:

● Tôle galvanisée et aluminium (première qualité)
● Clous et broche de toutes sortes (gros et détail)

GROS ET DETAIL A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

Adressez-vous à la maison

J. H. Jannelle Ltée

NAPIERVILLE, P.Q. Tél. 245-3348

Nous tenons à aviser notre clientèle que dorénavant nous fermerons le samedi à midi.
Toute commande sera appréciée et livrée avec soin et promptitude.



RODRIGUE POTVIN
ASSURANCES

St-Remi 454-2562
St-Constant 632-2562

SHERRINGTON

LIBERA

A Sherrington, le 27 septembre était chanté le libera de M. Gustave Monette, époux de feu Eximа Lussier, décédé le 22 à l'âge de 80 ans.

Son service avait lieu lundi en l'église St-Viateur d'Outremont.

x x x

ROSAIRE PERPETUEL

Mmes R. Fortin et M. Bachand continuent de prendre les noms des personnes qui désirent participer à la nuit de prières à Notre-Dame-du-Cap, le 6 octobre prochain. Pour accommoder les travailleurs, le départ a été fixé à 6 h. p.m. Prix du billet: $3.50.

x x x

REMERCIEMENTS

Mme Marguerite Simon, de retour au presbytère après avoir subi une grave intervention chirurgicale, profondément touchée, remercie de tout coeur toutes les personnes qui ont offert des prières pour sa guérison ou envoyé des cartes de prompt rétablissement, durant son séjour à l'hôpital. A tous, elle dit un gros merci.

x x x

BANQUES VALPARAISO

Noms des familles qui ont maintenant à leur foyer une petite banque "Valparaiso":

Familles Rosaire Bachand, Roland Boyer, Raymond Beaudin, Jean-Marc Brossard, Régis Beaudin, Josaphat Chouinard, Emile Bettez, Roland Coallier, Hector Bisaillon, Gilles Couture, Philippe Bourdon, Wilbrod Cyr, Réal Bourdon, Gabriel Dumouchel, Zotique Bourdon, Garage Fortin, Paul Boudrias, René Fortin, Pierre Boudrias, Roland Fortin, Roger Boyer, Lord Giroux, Roch Giroux, Philorum Poupart, Fernand Hébert, Wilfrid Poupart, Emile Lamoureux, Anthime Provost, Fernand Lamoureux, Gabriel Riel, Hector Lamoureux, Mlle Irène Riel, Joseph Lamoureux, Grégoire Rémillard, Isidore Lestage, Maurice Rémillard, Mme Wilfrid Martin, Romuald Robidoux, Adrien Ménard, Dieudonné Robert, Bertrand Michaud, Mme Emmanuel Sédillot, Jean Morin, Georges Surprenant, Thomas McGrail, Félix Tétreault, Walter O'Meara, Maurice Touchette, Mme J.-A. Pinsonneault, Germain Tremblay (village), Réal Pinsonneault, Jean van Winden, Viateur Pié.

S'il y avait oubli ou erreur dans l'un ou l'autre de ces noms s'il vous plaît avertir la responsable, Mme Grégoire Rémillard.

Puissent les paroissiens de Sherrington comprendre toujours de mieux en mieux leur beau devoir de charité se rappelant que la "Charité n'appauvrit jamais!"

x x x

REMERCIEMENTS

La responsable remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont aidé à placer les petites banques ou qui en ont acceptées à leur foyer, sans oublier celles qui n'ont pas attendu d'être sollicitées.

Merci spécial aux huit familles qui prennent pour une deuxième fois une petite banque Valparaiso. On fera la cueillette de ces banques vers la fin de janvier.

x x x

NAISSANCES

A Sherrington, le 26 septembre a été baptisé Jacques, Giosué, né le 22 août à l'hôpital St-Joseph-de-Lachine, enfant de M. Vincent Forino et de Maria Notaro. Le parrain a été M. Jacques Forino, oncle et la marraine Mlle Laure-Hélène Boyer. Porteuse: Mlle Jacqueline Boyer.

—A Sherrington le 26 septembre a été baptisée Marie, Antoinette, Francine, née le 14 septembre à l'hôpital Notre-Dame, enfant de M. Gilles Brossard et de Louise Caty. Le parrain a été M. René Caty, de St-Léonard et la marraine Antoinette Hadde, son épouse. Porteuse: Mme Gisèle Caty, tante.

—A Sherrington, le 26 septembre a été baptisée Marie, Denise, Diane, née le 20 septembre, à l'hôpital de St-Jean, enfant de M. Alfred Lafrance et de Ginette Boulanger. Le parrain a été M. Viateur Fournier et la marraine Lorraine Lafrance, son épouse, oncle et tante. Porteuse: Mme Gilles Paré, de cette paroisse.

NAPIERVILLE

PROMPT RETABLISSEMENT

Nos plus sincères condoléances et nos voeux de prompt rétablissement à M. André Babeux du rang St-André de Napierville, qui a subi un pénible accident le 21 août dernier alors qu'il conduisait un camion chargé de grains il fut heurté à un passage à niveau par un convoi du C.N.R. M. Babeux a échappé à la mort de justesse mais il a subi une fracture du cou et du nez ainsi que d'autres blessures à la tête: Le camion et la charge de grain sont une perte totale et ne sont malheureusement pas couverts par aucune assurance. M. Babeux est de retour de l'hôpital Notre-Dame et son état s'améliore.

NAISSANCES

Le 22 août a été baptisée Mary, Lynn Ann, née le 26 juillet, enfant de M. Pierre Beauregard et de Edith Keause. Le parrain a été M. André Beauregard et la marraine Renée Beauregard, oncle et tante.

Le 22 août a été baptisée Marie, Thérèse, Guylaine, Line, née le 13 enfant de M. Jean-Guy Grégoire et de Madeleine Bouchard. — Le parrain a été M. Michel Bouchard et la marraine Rita St-Hilaire, grands-parents de l'enfant.

Le 29 août a été baptisé Joseph, Jacques, Richard, né le 11, enfant de M. Robert Fortin et de Liliane Tremblay. Le parrain a été M. E. L. Fortin et la marraine Meriza Lacasse, grands-parents.

MARIAGES

En l'église Napierville a été célébré le mariage de M. Guy Laroche, fils de M. Emile Laroche et de Berthe Guay à Mlle Lise Hébert, fille de M. Georges Hébert et de Rhina Bouchard. Les témoins ont été MM. Emile Laroche et Georges Hébert.

En l'église Napierville a été célébré le mariage de M. Michel Girard, fils de M. René Girard et de Marie-Ange L'Ecuyer à Mlle Diane Hébert fille de M. Aurèle Hébert et de Lucie Bourgeois. Les témoins ont été MM. René Girard et Aurèle Hébert.

En l'église de Napierville a été célébré le mariage de M. Normand Théroux, fils de M. Raoul Théroux et de Jeannine Régnier à Mlle Carmen Bisaillon, fille de M. Jules-Emile Bisaillon et de Cécile Grenier. Les témoins ont été MM. Jules-Emile Bisaillon et Raoul Théroux.

En l'église de Napierville a été célébré le mariage de M. Réal Dumesnil fils de M. Emile Dumesnil et de Cécile Dubois à Mlle Jacqueline Beaudin, fille de M. Hector Beaudin et de feu Rita Provost. Les témoins ont été MM. Emile Dumesnil et Hector Beaudin.

SAINT-BERNARD

NAISSANCES

Le 19 septembre a été baptisé Joseph, René, François, né le 3, enfant de M. André Vennes et de Rita Duteau. Le parrain a été M. René Bouthillier et la marraine Noella Vennes, oncle et tante de l'enfant.

Le 19 septembre a été baptisé Joseph, Elias, André, Denis, né le 9, enfant de M. André Marier et de Elias Desrosiers. Le parrain a été M. Willie Landry et la marraine Marie-Blanche Barrière.

SAINT-EDOUARD

ROSAIRE A N.-D. DU CAP

Tous les paroissiens de Saint-Edouard sont invités pour la récitation du chapelet à Notre-Dame du Cap, mercredi le 6 octobre prochain. Ce sera notre nuit de prières à laquelle il ne faut pas manquer d'y aller.

Efforçons-nous de répondre à cette invitation en faisant des sacrifices nous y arriverons, au moins que plusieurs familles y soient représentées.

Nous avons tellement de grâces à demander, tellement à remercier.

Que Notre-Dame du Cap, par l'intercession de son Divin Fils vous bénisse tous.

A mercredi, 6 octobre. Pour plus amples renseignements adressez-vous à Mmes Emile Lussier ou Adélard Hogue. N'attendez pas les derniers jours pour donner vos noms car le voyage se fera probablement par autobus ou voitures privées.

x x x

MARIAGE

En l'église de St-Edouard le 25 septembre a été célébré par le R. P. Yvan de l'Immaculée Conception, o. sst. frère de la mariée, le mariage de M. Réjean Rougeau, fils de M. Arthur Rougeau et de Corinne Raymond à Mlle Marie-Jeanne L'Ecuyer, fille de M. Josaphat L'Ecuyer et de Eveline Bombardier.

Les témoins ont été les pères.

Sincères félicitations et meilleurs voeux de bonheur à l'heureux couple.

x x x

NAISSANCE

Le 26 septembre a été baptisé Joseph, Denis, Réal, né le 16, enfant de M. Germain Serres et de Anne-Ida Lavoie. Le parrain a été M. Denis Lavoie et la marraine Jeannine Thibault, oncle et tante. Porteuse: Mlle Diane Serres, soeur du bébé.

Sincères félicitations aux heureux parents.

VISITE PAROISSIALE

M. le curé commence cette semaine, sa visite de paroisse. Comme par le passé, recevons avec respect le représentant de Dieu qui nous apporte à chaque foyer sa bénédiction paternelle.

x x x

FUNERAILLES A MONTREAL

Vendredi dernier, M. le curé Deland assistait aux funérailles de sa tante religieuse R. Sr Alphonse-Marie (Marie Deland), des Srs de la Providence, en la chapelle de la Maison-Mère de Cartierville.

A M. le curé ainsi qu'aux autres membres de cette famille éprouvée nous offrons nos sincères sympathies.

IN MEMORIAM

M. AMEDEE BEAUDIN

Triste souvenir que nous rappelle ce 1er octobre alors que tu nous quittais pour toujours, mais nous ne t'oublions pas. Veille sur nous, afin qu'un jour nous soyons tous réunis dans la céleste patrie.

En ce 2e anniversaire, une grand-messe sera chantée vendredi 1er octobre 1965.

Ton épouse et tes enfants.

SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

DANSE

Soirée de danse à 8 h. p.m. le 10 octobre à la salle de l'école centrale. Orchestre "Les Viscounts" de Napierville. Admission $1. Bienvenue à tous. Direction: le Cercle des Fermières.

REMERCIEMENTS

Les familles Denault et Daigneault remercient sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné des marques de sympathies soit par assistance aux funérailles et cartes de sympathie, bouquets spirituels, à l'occasion du décès de M. Joseph Daigneault.

PROMPT RETABLISSEMENT

A M. Luc Longpré qui est actuellement à l'hôpital Notre-Dame.

NAISSANCE

Le 19 septembre a été baptisé Joseph, Alfred, Alain, Mario, né le 11, enfant de M. Bernard Derome et de Thérèse Viens. Le parrain a été M. Alfred Derome et la marraine Lucienne Longtin, grands-parents. Porteuse: Mme Mo ard Demers, tante.

MARIAGES

Le 18 septembre a été célébré le mariage de M. Réal Duménil, fils de Mme Emile Dumesnil à Mlle Jacqueline Beaudin, fille de M. Hector Beaudin et de feu Rita Provost. Le témoin a été M. Hector Beaudin.

Le 18 septembre a été célébré le mariage de M. Rolland Beaudin, fils de M. Nerée Beaudin et de Thérèse Lavoie à Mlle Annette Faucher, fille de M. et Mme docteur Alphonse Faucher, de Longueuil. Les témoins ont été MM Nérée Beaudin et Alphonse Faucher.

En l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, le 25 septembre a été célébré le mariage de M. Pierre Bisaillon fils de M. Dominique Bisaillon et de Thérèse Olivier à Mlle Lise Lamoureux, fille de M. et Mme Marcel Lamoureux, de Saint-Jean. Les témoins ont été MM. Dominique Bisaillon et Marcel Lamoureux.

Au retour de leur voyage, ils habiteront St-Jacques.

Achetez de préférence chez nos annonceurs!

Saint-Bernard-de-Lacolle

CENTENAIRE de l'église paroissiale

Le 31 octobre prochain, la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle fêtera le centenaire de son église. Les plans en avaient été tracés par le célèbre architecte Victor Bourgeau. C'est en effet le premier novembre 1865, que le curé du temps, le curé Labelle, le fameux curé, celui des pays d'en haut, présidait au début des travaux.

Pour se rendre à St-Bernard, vous prenez soit la route 9 et vous prenez à gauche la route 52, soit la route 9A ou 9B et vous prenez à Lacolle la route 52 sur votre droite.

A 3 heures p.m., rassemblement à la salle de l'école. Il y aura une conférence historique au sujet de la paroisse Saint-Bernard et du curé Labelle.

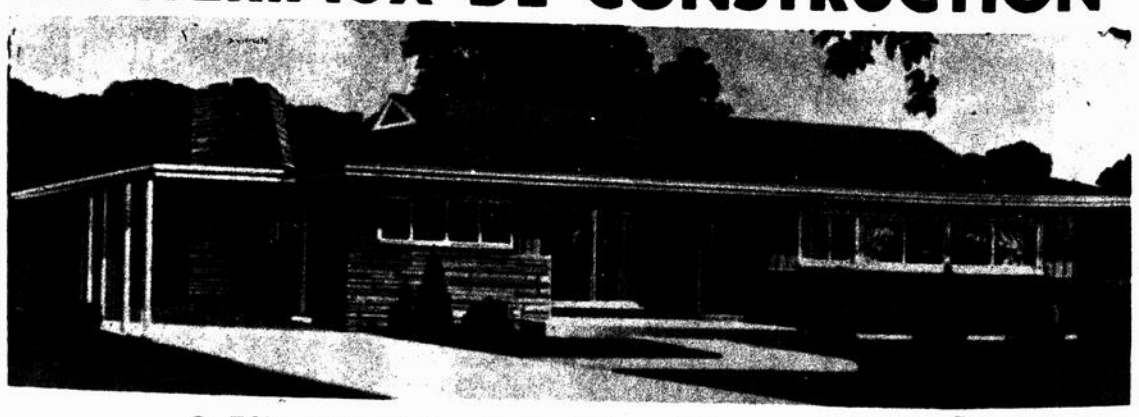
A 4 heures: Un cortège se formera, précédé par les Ambassadeurs de Lacolle. Dévoilement d'une plaque commémorative et discours.

A 5 heures p.m. a lieu la messe paroissiale.

De 5 h. 30 à 8 h. p.m.: le souper est servi ($3.00; on peut commander des billets d'avance). Pendant le dîner, des attractions seront organisées.

De 8 h. 30 à 10 heures, il y aura soirée récréative, pendant laquelle nous aurons le plaisir d'applaudir la chorale *"Maris Stella"* de Saint-Remi qui nous chantera des chants de folklore et MM. Paul Desmarteau et Jean-Pierre Masson de Radio-Canada, avec leur réalisateur Bruno Paradis, qui nous présenteront le Curé Labelle et son grand ami.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION



- Tôle galvanisée et aluminium (1ère qualité)
- Clous et broches de toutes sortes
- Peinture "Crown Diamond", "National" et "Rez", Brique et ciment, etc.
- Equipement complet pour fermes de marque "Idéale"
- Refroidisseur à lait de qualité "Esco" et "Wood".
- Serrures "Weiser" et plomberie "Crane"

Maisons et terrains à vendre en tout temps

Adressez-vous à la maison

Maurice BOURGEOIS Inc.

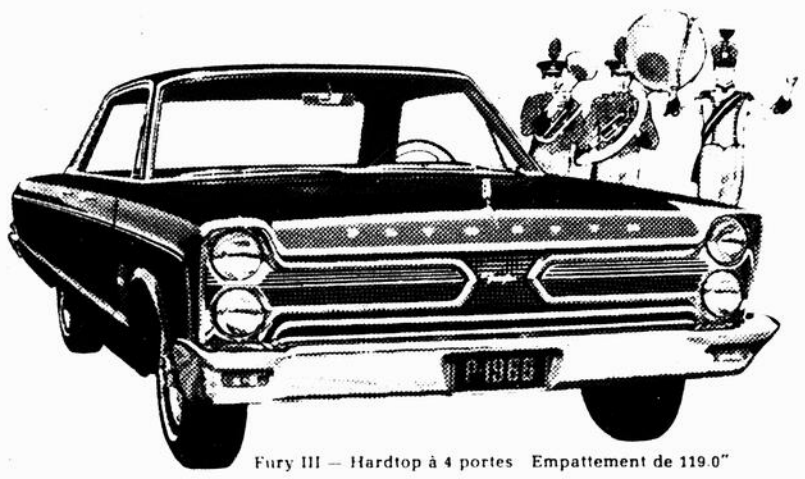
Napierville, P.Q. SERVICE RAPIDE Tél. 245-3322 245-3323



CHRYSLER Ouvre La Marche

Plymouth

La Plymouth a **deux fois** plus d'allure en '66! Vous avez le choix de **deux** nouvelles séries Plymouth . . . la grande et belle Plymouth Fury et la toute nouvelle série Plymouth Belvedere!



Fury III — Hardtop à 4 portes Empattement de 119.0"

FURY D'une beauté remarquable la série Fury offre un grand choix de modèles et de moteurs. La Fury fera fureur en '66.



Satellite — Hardtop à 2 portes
Empattement de 116.0"

Belvedere La série Belvedere se caractérise par sa nouveauté. Elle est construite pour convenir au budget d'une jeune famille.

Dodge ...c'est beaucoup plus, au prix voulu

La Dodge '66 . . . c'est beaucoup plus, au prix voulu! La Dodge a un long empattement de 121 pouces; cette longueur de l'empattement se traduit par des avantages incontestables: spaciosité, roulement, confort et apparence. Quinze modèles. Quatre versions. Voyez la Dodge.



Monaco — Hardtop à 2 portes Empattement de 121.0"

Surboum! Coronet . . . par Dodge. Surboum! Coronet . . . une voiture de conception toute neuve destinée aux gens dans l'vent! Tous les modèles ont un empattement de 117 pouces: sedans, hardtops, familiales et décapotables. Coronet . . . par Dodge . . . c'est dans l'vent.

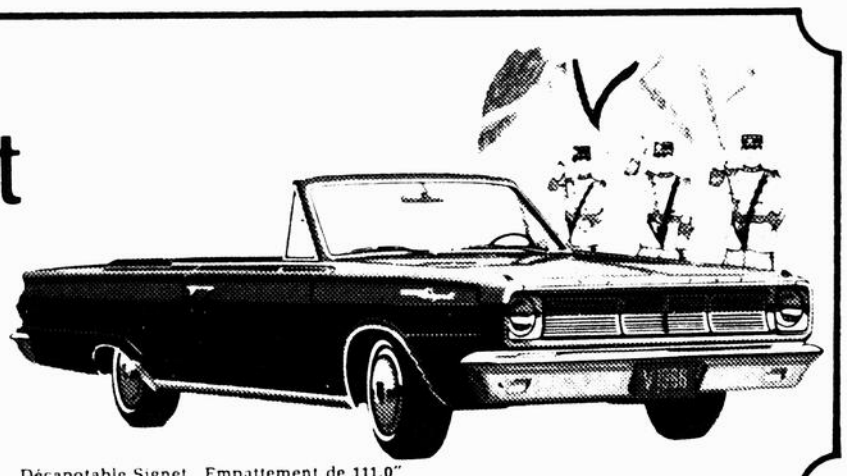
Surboum! **Coronet... par Dodge**



Coronet 500 — Hardtop à 2 portes
Empattement de 117.0"

Valiant

La valeur de la Valiant est insurpassable aux points de vue . . . style, confort, spaciosité, économie, coût initial modique . . . ce qui assure encore à la Valiant sa suprématie en '66.



Décapotable Signet Empattement de 111.0"



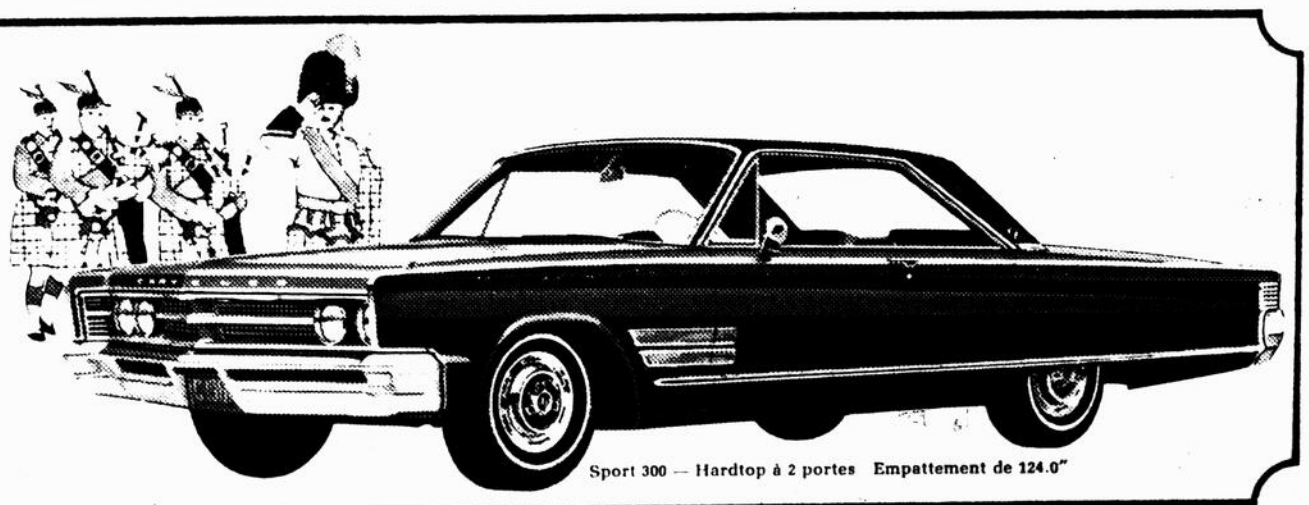
Empattement de 106.0"

L'ALLURE AÉRODYNAMIQUE Barracuda

Pour filer à vive allure, adoptez la Barracuda! Elle s'élance comme une voiture sport et offre des caractéristiques et la spaciosité que les autres autos sport ne peuvent pas fournir.

CHRYSLER

Cette année, distinguez-vous avec la Chrysler '66. La Chrysler présente de nombreuses caractéristiques comme l'auto-pilote, les sièges inclinables avec appui-tête incorporé, et une gamme de moteurs à grand rendement. Voyez la somptueuse Sport 300 . . . et la nouvelle série de station-wagons Town and Country. Distinguez-vous et profitez de la joie de vivre Chrysler.



Sport 300 — Hardtop à 2 portes Empattement de 124.0"

CHRYSLER CANADA LTD

Voyez Plymouth, Valiant, Chrysler chez ces vendeurs

DENAULT & LORRAIN LIMITEE
361 St-Jacques St-Jean, P.Q.

FORTIN AUTOMOBILE LTÉE
Routes 9 et 36 Napierville, P.Q.

Voyez Dodge, Valiant, Chrysler chez ces vendeurs

THEBERGE AUTOMOBILE LIMITEE
778 Champlain St-Jean, P.Q.

BARNABÉ AUTO CENTRE INC.
438 rue St-Jacques Napierville, P.Q.

GARAGE PHILIAS LANCTÔT
170 boulevard Taschereau Laprairie, P.Q.

LES AUTOS AVEC LA GARANTIE DE 5 ANS—50,000 MILLES DU ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT

Gouvernement du Québec

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis de modification

Industrie de la construction — St-Jean et Iberville

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie de la construction dans les districts électoraux de St-Jean et Iberville, rendue obligatoire par le décret numéro 784 du 21 juillet 1955 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

Les articles I à XII inclusivement seront remplacés par les suivants:

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales applicables à tous les métiers

1 — **Définitions:**

Aux fins d'application, les mots et termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

1.01 — Le mot "apprenti" désigne le salarié qui apprend l'un ou l'autre des métiers régis par le décret.

1.02 — Le mot "artisan" désigne toute personne qui exécute personnellement, pour fins commerciales, de ses propres mains, un travail faisant l'objet du décret, à forfait, par convention verbale, écrite ou autrement.

1.03 — Le terme "briqueteur maçon" désigne tout salarié qui pose la brique, les blocs de verre, de terracotta, le gypse et de ciment, la pierre naturelle et artificielle, le granit et qui tire les joints. Il peut aussi faire les enduits sur les murs de fondation.

1.04 — Le terme "charpentier-menuisier" désigne tout salarié qui fait l'assemblage des pièces de bois, de planches murales et de toutes lattes en composition, monte les cahrpentes, fabrique les panneaux servant de formes à béton, pose des divisions, des moustiquaires, des cadres, des châssis, des fenêtres, que ces divisions, moustiquaires, c a d r e s, châssis ou fenêtres soient en bois ou en métal, pose les coupe-froid (weather-strip), du papier bardeau, du bardeau goudronné ou de métal, la tôle non soudée et non agrafée qui s'y rapporte; il pose le déclin de bois ou de métal; met en place des comptoirs et des tablettes, soit fixes ou mobiles, répare les objets en bois et exécute tout autre travail en bois de semblable nature. Il exécute aussi tous les travaux préliminaires de bois se rapportant à l'Industrie de la construction, tel que la fabrication de "panneaux" servant de formes à béton ou à tout autre usage, sur un chantier de construction. Le charpentier-menuisier pose le bois dur sur parquets, pose les carreaux acoustiques sur plafonds et murs, pose l'arborite ou tout matériau équivalent.

1.05 — Le mot "compagnon" désigne tout salarié qui a terminé son apprentissage et qui a obtenu sa licence ou son certificat de qualification.

1.06 — Le terme "compagnon junior" dans les métiers où existe une telle classification désigne le compagnon qui est dans sa première année de pratique. Il désigne aussi tout salarié qui a complété son temps d'apprentissage, mais ne possède pas toutes les qualifications nécessaires pour obtenir le certificat de qualification comme compagnon.

1.07 — Le mot "couvreur" désigne tout salarié qui exécute des travaux de couverture en tuile, en ardoise, en gravier, en asphalte et en papier goudronné. Il peut poser la tôle non soudée et non agrafée.

1.08 — Le mot "entrepreneur" désigne toute personne physique ou morale, société ou corporation, qui emploie un ou des salariés pour exécuter pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit à l'heure, à la journée, à forfait, par contrat écrit, verbal ou autrement, un ou plusieurs travaux visés par le décret.

1.09 — Le terme "finisseur de ciment" désigne tout salarié qui pose et finit le ciment sur les parquets. Son travail sur les murs faisant suite au travail de parquet se limite à la hauteur de la plinthe à l'intérieur et à la hauteur du solage à l'extérieur. Il ne peut pas poser d'enduit, sauf pour les réparations mineures sur les charpentes de béton. Il fait les trottoirs et les pavages de ciment.

1.10 — Le terme "foreur" désigne tout salarié qui fait fonctionner une foreuse pneumatique ou à vapeur utilisée pour percer des trous de tirage à la poudre ou autres, ou pour faire des travaux de démolition, et qui exécute au besoin tout autre travail de semblable nature.

1.11 — Le terme "jointoyeur" désigne celui qui peut remplir et calfater de ciment ou d'autre matériel les joints de gyproc.

1.12 — Le mot "journalier" désigne tout salarié qui exécute un travail non qualifié. Il peut polir le ciment sur les parquets.

1.13 — Le mot "manoeuvre" ou les termes "aide-briqueteur", "aide-plâtrier", et "aide-maçon" désignent tout salarié préposé à la préparation manuelle ou au transport à la brouette du mortier, célanite ou de toute substance similaire servant à la construction, les porteurs d'oiseau ainsi que les hommes préposés spécialement au service des briqueteurs, des maçons et des plâtriers.

1.14 — Le mot "peintre" désigne tout salarié qui pose la peinture et le vernis sur les surfaces intérieures et extérieures, sable ces surfaces, pose les vitres, applique le mastic, enlève la peinture au brûloir, enlève et pose le papier-tenture ou le papier teint et exécute tout autre travail connexe requis. Il peut, également, tirer les joints de gyproc.

1.15 — Le terme "peintre-imitateur" désigne tout peintre possédant la spécialité d'imiter les teintes et le grain de bois naturel, au moyen de produits applicables à cette fin, en utilisant des pinceaux ou tous autres outils.

1.16 — Le mot "plâtrier" désigne tout salarié qui exécute les travaux d'enduits de plâtre, célanite, mortier, ciment, stuc et pose les moulures pour le coulage d'ornements. Il peut également tirer les joints de gyproc.

1.17 — Le terme "poseur de fer ornemental" désigne tout salarié qui exécute sur un chantier de construction, le montage, l'assemblage et l'installation de fer ornemental, tel que escaliers intérieurs et extérieurs, garde-corps, rampes, appareils de sauvetage, clôture, barrières, balcons, marquises, etc.

1.18 — Le terme "poseur de linoléum" désigne tout salarié qui pose du linoléum de toutes sortes, des tuiles d'asphalte ou de caoutchouc ou tout autre produit similaire fixé en permanence sur le plancher et le mur.

1.19 — Le terme "sableur de plancher" désigne le salarié qui gratte, polit ou sable les planchers de bois à la main ou à la machine et qui cire ces planchers. Il pose également la laque, tuile et vernis sur ces planchers.

1.20 — Le terme "tailleur de pierre" désigne le salarié qui taille et dresse la pierre aux dimensions nécessaires pour tous genres de travaux de construction ou de réparation.

1.21 — Le terme "travailleur en hauteur" (Steeple Jack) désigne le salarié de tout métier lorsqu'il travaille à une hauteur supérieure à 45 pieds, soit sur des échafaudages, des palans, ou tout autre appareil spécial lui permettant de travailler à cette hauteur.

1.22 — Si un matériau nouveau, dont la pose n'est pas prévue dans les définitions du présent article, est mis sur le marché le comité paritaire formera au besoin un sous-comité pour déterminer le métier auquel appartient la pose de tel matériau et suggérera les modifications nécessaires au décret.

2 — **Particularités dans l'exercice de certains métiers:**

2.01 — Seul le briqueteur-maçon peut exécuter les travaux de tirage de joints de maçonnerie.

2.02 — Le charpentier-menuisier peut polir le ciment sur les parquets et également exécuter le travail ordinairement fait par le poseur de linoléum.

2.03 — Lorsque les soliveaux de bois sont remplacés par des soliveaux d'acier, avec ou sans lattes métalliques, ces derniers peuvent être posés indifféremment par le charpentier-menuisier ou par le journalier.

3 — **Champs d'application professionnel et industriel:**

3.01 — Le décret s'applique à tous les travaux de construction (de bâtiment et de génie civil), y compris les travaux d'installation, de réfection, de déplacements d'immeubles, de réparation, d'entretien, de démolition, de transport de matériaux du lieu de travail (exception faite pour le fournisseur qui livre ses propres matériaux) exécutés par les ouvriers qu'il régit. Il s'applique entre autre à tous les travaux de bâtisses, d'immeubles, échafaudages, pavage de rues, chemins, posage d'asphalte, ponts, barrages, rues, quais, trottoirs, dalles et chûtes, excavation, nivellement, terrassement, murs de soutènement, égouts, viaducs, aéroports, terrains d'atterrissage, tunnels, puits, canaux, écluses, aqueducs, clôtures, tours, systèmes de plomberie, systèmes de chauffage, ferblanterie, brûleurs à l'huile, installations électriques, système de climatisation et de ventilation, fer structural, fer ornemental, et à tout travail de même nature ou connexe.

3.02 — **Industrie des ascenseurs, construction de générateurs, de chaudières et de réservoirs:** Le Comité paritaire aura pleine autorité, pour assurer la mise en application et la surveillance de l'arrêté en conseil numéro 48 (H), 1956 et amendements, relatif à l'industrie des ascenseurs et à la construction de générateurs, de chaudières et de réservoirs dans la province, dans le champ d'application territorial du présent décret.

3.03 — Toutefois, le décret ne régit pas les salariés permanents tels que définis par la Loi de la Convention Collective.

3.04 — Les compagnies de chemins de fer ne sont pas assujetties au décret lorsqu'il s'agit de travaux ordinairement exécutés par les préposés à l'entretien du réseau lesquels sont déjà régis par une convention collective avec ces compagnies de chemins de fer.

3.05 — Les travaux de voirie exécutés pour le compte de l'un ou l'autre des départements du gouvernement provincial, lesquels sont déjà assujettis en fait à la Cédule des justes salaires en exécution de l'arrêté en conseil numéro 800 du 24 avril 1929 et amendements, ne sont pas régis par les dispositions du décret.

3.06 — Toutefois, les travaux de construction de ponts, tunnels, viaducs et édifices publics exécutés pour le compte de l'un ou l'autre de ces départements sont assujettis au décret.

3.07 — **Dispositions spéciales:**

Nonobstant toute autre disposition, les cités et villes et les corporations municipales ne sont pas assujetties aux dispositions du présent décret pour ce qui concerne les travaux de réparation et d'entretien des immeubles qu'elles possèdent; pour ce qui est également des travaux de construction, de réparation, de réfection ou d'entretien d'aqueducs, d'égouts, de pavage, de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés sous leur contrôle immédiat.

L'exemption ne s'applique pas, cependant, aux entrepreneurs ou aux sous-entrepreneurs qui exécutent les mêmes travaux en régie ou à forfait pour le compte desdites cités, villes ou corporations municipales.

3.08 — **Industrie de l'acier de construction:** Le Comité paritaire aura pleine autorité pour assurer la mise en application et la surveillance de l'arrêté en conseil numéro 2284 (C) du 22 novembre 1961 et ses amendements, concernant l'industrie de l'acier de construction (structural) dans la province, dans le champ d'application territorial du présent décret.

3.09 — **Construction des lignes de transmission:** Le Comité paritaire aura pleine autorité pour assurer la mise en application et la surveillance de l'arrêté en conseil numéro 1288 du 2 juillet 1964 et ses amendements, concernant la construction des lignes de transmission, dans le champ d'application territorial du présent décret.

3.10 — Les travaux d'isolation de tuyauterie, de fournaise, réservoir, et autres de semblable nature..., sont assujettis au décret.

3.11 — Les travaux de creusage pour les poteaux d'électricité ou de téléphone effectués par un entrepreneur, ainsi que le creusage pour l'enfouissement de cables souterrains sont assujettis au décret.

4 — **Champ d'application territorial:**

Le champ d'application territorial du décret comprend:

4.01 — Les districts électoraux de Saint-Jean et Iberville.

4.02 — Les villes de Chambly et de Fort-Chambly.

4.03 — La lisière de terrain sur la rivière Richelieu située entre le district électoral de Saint-Jean et la ville de Fort-Chambly. Cette lisière de terrain est bornée à l'ouest par la Rivière Montréal, au nord par la rivière Montréal et la ville de Fort-Chambly, à l'est par la rivière Richelieu et au sud par le district électoral de Saint-Jean.

4.04 — Le village de Napierville et un rayon de deux milles de ses limites.

5 — **Taux minima de salaires:**

5.01 — Les taux de salaires suivants doivent être payés:

Métiers:	**Taux horaires**
Briqueteur, maçon, plâtier, poseur de marbre, tuile et terrazzo	$2.90
Menuisier, Compagnon	2.60
Compagnon junior	2.45
Chauffeur de camion	2.20
Chauffeur de chaudières	2.45
Conducteur de niveleuses, bélier m é c a n i q u e, tracteur, chargeuse - rétrocaveuse et rouleau compresseur (vapeur ou essence)	2.30
Conducteur de monte-charge	2.30
Couvreur en gravier, asphalte, papier goudronné. (Si le travail est exécuté par le charpentier - menuisier, le taux de salaire du charpentier-menuisier sera payé)	2.55
Finisseur de ciment (salaire du métier auquel appartient le salarié).	
Foreur, poudrier, opérateur de marteau à air et forgeron	2.60
Gardien (jusqu'à un minimum de 75 heures dans la même semaine)	1.50
Gréeur	2.60
Journalier	2.05
Manoeuvre	2.25
Mécanicien de machine fixe	2.50
Peintre	2.55
Peintre imitateur	2.80
Poseur de linoléum	2.60
Poseur d'acier d'armature	2.70
Poseur de tuile de plastique	2.60
Préposé aux grues	2.45
Préposé aux malaxeurs fixes ou portatifs (essence ou à l'électricité)	2.25
Polisseur de terrazzo à sec	2.75
Polisseur de terrazzo humide	2.55
Préposé aux pelles mécaniques	2.45
Sableur de planchers	2.50
Surveillant, employé c o m m e chauffeur de chaudières détenant une licence requise par la Loi	2.40
Jointoyeur (si le travail de jointoyeur est fait par le plâtrier ou le peintre, le salaire de ces métiers sera payé pour ce travail)	2.55
Travail en hauteur (25¢ l'heure de plus que le salaire du métier auquel l'ouvrier appartient).	
Vitrier	2.55
Poseur de fer ornemental	2.55
Aide poseur de fer ornemental	2.05

5.02 — **Emplois non prévus:** Les salariés exerçant une occupation ou un métier dont le salaire n'est pas prévu dans le présent décret doivent recevoir un minimum de vingt cents (20¢) l'heure de plus que le salaire du manoeuvre.

5.03 — **Salaires minima des apprentis:**

Les taux de salaire minima suivants doivent être payés aux apprentis dans tous les métiers régis par le décret:

1ère année	60%
2e année	65%
3e année	75%
4e année	85%

Ce pourcentage est basé sur le salaire minimum prévu à l'article 5.01 et doit y correspondre à une cent (1¢) près.

5.04 — **Travail à la pièce et à forfait:** Tout contrat intervenu entre un employeur et un ou plusieurs salariés sur une base de travail à la pièce ou à forfait, ou pour un prix fixe, est de nul effet et défendu s'il représente des taux inférieurs aux taux minima du décret.

5.05 — **Artisan:** Quant aux conditions de travail, l'artisan sera soumis au présent décret et devra faire un rapport mensuel de ses activités au Comité paritaire.

5.06 — L'entrepreneur reconnu comme étant un entrepreneur professionnel et comme ayant sa place d'affaires en un endroit connu n'est pas assujetti à la clause précédente s'il n'a plus d'employés.

5.07 — **Transport et pension:** Les frais de déplacement des salariés envoyés en dehors de la municipalité où l'employeur a sa place d'affaires sont à la charge de l'employeur. Pour les fins de ce paragraphe, le territoire formé par les villes de St-Jean, Iberville et St-Luc sera considéré comme une seule municipalité.

Dans un tel cas, si le déplacement et la période d'attente de tels salariés durent plus de vingt (20) minutes au total, l'employeur doit payer ces salariés à temps simple pour le temps du transport et de l'attente, et ce, au départ comme au retour.

Les frais de pension et de logement doivent être payés par l'employeur si les salariés ne sont pas ramenés chaque soir dans la municipalité de la place d'affaires de l'employeur.

Si un salarié est envoyé exécuter du travail en dehors de la municipalité où l'employeur a sa place d'affaires, sans en avoir été averti la veille, son repas du midi est alors à la charge de l'employeur.

5.08 — **Période et détails de la paye:** Le salaire est payable en entier tous les vendredis pendant les heures de travail. Si le vendredi est un jour chômé, la paye a lieu le jour précédent. Si le paiement est effectué en chèque, l'échange doit être compris.

Les détails suivants doivent apparaître sur ou dans l'enveloppe de paye:

Le nom de l'employeur;
Le nom et prénom du salarié;
Le nom de sa tâche;
La date et la période de paye;
Le nombre d'heures de travail;
Le taux à l'heure;
Le total du salaire;
Les déductions faites en détail;
Le montant net de la paye.

5.09 — **Travail temporaire:** Tout salarié employé temporairement à un travail autre que celui de son propre métier doit continuer à recevoir le taux de salaire de sa catégorie ou de son métier.

5.10 — **Matériau différent:** Dans tous les métiers où un matériau autre que le produit régulier et reconnu est utilisé, le taux de salaire du métier approprié continue de s'appliquer.

5.11 — **Prime d'équipe:** Les travailleurs de l'équipe du soir et de l'équipe de nuit reçoivent un boni de quinze cents (15¢) l'heure en plus du salaire effectivement payé.

5.12 — Un endroit propre et chauffé doit être fourni par l'employeur pour le repas du midi.

5.13 — Pour les occupations spécialisées énumérées au paragraphe 5.01 et pour lesquelles il n'y a pas d'apprentissage, les normes suivantes sont établies pour une période d'entraînement d'un an:

Premier semestre: le taux du journalier;

Deuxième semestre: le taux moyen en prenant comme termes le taux du journalier et celui établi au paragraphe 5.01.

5.14 — Les travailleurs ont droit à 10 minutes de repos dans l'avant-midi et à 10 minutes de repos dans l'après-midi, à l'heure déterminée par l'employeur ou son représentant, sur les lieux du travail.

5.15 — **Période d'attente:** Tout salarié se présentant au travail à l'heure conventionnelle, et qui n'a pas été avisé à l'avance que ses services ne seraient pas requis a droit à une rémunération équivalente à trois (3) heures de travail. L'employeur peut exiger que cet employé demeure à sa disposition pendant ces trois (3) heures d'attente et exécute des travaux autres que ceux qui lui sont ordinairement confiés.

6 — **Durée du travail:**

6.01 — Les heures de travail sont de huit (8) heures par jour du lundi au vendredi inclusivement, le tout constituant une durée de quarante (40) heures par semaine de 8 a.m. à 5 p.m.

6.02 — La durée régulière de travail des journaliers ou manoeuvres est de neuf (9) heures par jour, du lundi au vendredi inclusivement le tout constituant une durée maximum de 45 heures de travail par semaine.

6.03 — Les préposés aux pelles, les préposés aux sonnettes, au bélier mécanique, au tracteur, au chargeuse-rétrocaveuse, au charroyage et au remorquage, sont employés sur une base maximum hebdomadaire de 55 heures sans limitation de la durée quotidienne du travail.

6.04 — Les surveillants ou gardiens sont employés sur une base maximum hebdomadaire de 75 heures, sans limitation de la durée quotidienne de travail et sans heure spécifiée pour le commencement et la fin de leur travail. On ne pourra travailler plus de quinze (15) heures consécutives sans une période de repos de neuf (9) heures.

6.05 — Le système de la double ou de la triple équipe n'est pas sujet aux limites horaires quotidiennes pour le commencement et la fin du travail. Toutefois la journée de travail ne peut excéder la durée journalière prévue au décret.

7 — **Rémunération du temps supplémentaire:**

7.01 — Le travail exécuté en plus des heures et en dehors des limites horaires quotidiennes et/ou hebdomadaires spécifiées à l'article précédent doit être rémunéré au taux de salaire et demi, soit horaire, soit hebdomadaire, effectivement payé.

7.02 — Le travail exécuté en cas de stricte nécessité les dimanches, le premier jour de l'An, le Vendredi Saint, la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la fête du Travail et le Jour de Noël doit être rémunéré au taux de salaire double par rapport au taux de salaire, soit horaire, soit hebdomadaire, effectivement payé.

7.03 — Aucun employeur n'a le droit de punir ou de menacer de punir, tel que par congédiement ou suspension, directement ou indirectement, un ouvrier catholique qui s'absente du chantier un jour de fête religieuse d'obligation ou un dimanche.

8 — **Vacances:**

8.01 — **Congés annuels payés:** Tout salarié régi par le décret a droit

chaque année à des vacances payées.

8.02 — **Mensuellement**, tout employeur doit faire parvenir au Comité paritaire en même temps que son rapport mensuel, un prélèvement de 4% du montant brut de la paie de chacun de ses employés.

Ce montant sera versé à un fonds spécial du Comité paritaire et ce dernier agira comme fiduciaire de ce fonds aux conditions de l'article 981 du Code civil.

8.03 — La rémunération payable au salarié pour ses vacances doit être équivalente à 4% du montant brut de ses gains versés au Comité paritaire par ses employeurs.

8.04 — **Droits du salarié:**

a) **Aux congés payés:** Tout salarié régi par le décret ayant été au service continu d'un employeur durant une période de prestations, a droit, à la fin de telle période, à un congé d'une durée maximum de sept (7) jours consécutifs et à la rémunération pour congés ci-dessus fixée.

b) **A la rémunération pour congés:** Tout salarié régi par le décret, n'ayant pas été au service continu d'un employeur durant une période de prestations, a droit, à la fin de telle période, seulement à la rémunération pour congés ci-dessus fixée.

c) **Prise de congé:** L'employeur doit donner à son salarié y ayant droit, le congé prévu par le présent article, dans les quatre (4) mois qui suivent la date de la fin d'une période de prestations.

d) La période de prestations pour congés payés s'étend du 1er mai d'une année au 30 avril de l'année suivante.

8.05 — **Remboursement de la rémunération:** Le Comité paritaire devra remettre aux salariés leurs dûs accumulés pour congés payés du 1er juin au 1er septembre pour l'année se terminant le 30 avril de la même année.

9 — **Dispositions relatives à l'apprentissage:**

9.01 — Aucun apprenti dans l'un ou l'autre des métiers de la construction mentionnés à l'article 5.01 ne doit commencer son apprentissage avant d'avoir seize (16) ans révolus ou après avoir dépassé vingt-cinq (25) ans. De plus, l'apprenti doit fournir, au secrétaire du bureau des examinateurs, une lettre signée par un employeur professionnel du métier qu'il désire apprendre, dans laquelle l'employeur professionnel déclare qu'il est prêt à accepter l'aspirant à son emploi.

9.02 — Tous les noms des apprentis doivent être inscrits dans un registre tenu à cette fin par le Comité Paritaire.

Ledit registre doit mentionner les noms, prénoms, l'âge, l'adresse et le metier de l'apprenti. Il doit aussi contenir la date du commencement de l'apprentissage et la preuve de continuité de l'entrainement de l'apprenti, le nom et l'adresse de son premier employeur et de tous les employeurs successifs jusqu'à la fin de la période de l'apprentissage ci-après indiquée pour son métier.

9.03 — Le Comité Paritaire doit fournir à chaque apprenti au début de son apprentissage, un carnet de commencement et de cessation d'emploi de l'apprenti chez chaque employeur, le total des heures effectives chez chaque employeur, ainsi que la signature de l'employeur après que celui-ci aura donné une evaluation du comportement du salarié. Ces renseignements et les signatures des employeurs dans le carnet de l'apprenti sont nécessaires pour toute la durée de l'apprentissage.

9.04 — Les livrets d'apprentissage doivent être uniformes. Ils doivent porter le sceau du Comité Paritaire.

9.05 — Pour les métiers de mécanicien en tuyauterie, électricien, poseur de brûleurs à l'huile, tôlier et ferblantier, il peut y avoir au maximum un (1) apprenti par compagnon sur la liste de paye.

9.06 — Pour les métiers de charpentier-menuisier, briqueteur, maçon, plâtrier et peintre, il peut y avoir au maximunm un (1) apprenti par quatre (4) compagnons ou fraction de quatre (4) sur chaque chantier déterminé.

9.07 — Aucun employeur ne peut faire travailler un apprenti seul, et un apprenti ne peut travailler seul à l'exécution de travaux de métier. L'apprenti doit toujours être accompagné d'un compagnon de son métier.

9.08 — Aucun contrat individuel d'apprentissage pour les métiers mentionnés n'est valide à moins qu'il ne soit conforme à toutes les dispositions du décret.

9.09 — La durée journalière du travail des apprentis est la même que celle des ouvriers qualifiés.

9.10 — L'apprenti doit rendre de bons et loyaux services à son employeur durant sa période d'apprentissage; il doit prendre soin des outils et du matériel fournis par son employeur.

9.11 — L'employeur doit faire de son mieux pour enseigner à ses apprentis le métier auquel ils se destinent.

9.12 — Les apprentis qui ont fréquenté une école technique ou une école de métier régie par la Loi de l'enseignement spécialisé, doivent recevoir un crédit proportionné à la durée de leurs études et aux résultats de leurs examens. Le Comité paritaire contrôlera l'application de la présente et l'allocation des crédits.

9.13 — Aucune des dispositions régissant l'apprentissage ne s'applique aux métiers dont l'apprentissage et la qualification sont réglementés par une loi de la Province.

9.14 — L'employeur doit aviser immédiatement le Comité paritaire de l'entrée en apprentissage d'un apprenti à son emploi.

9.15 — Une année d'apprentissage comporte 2,000 heures de travail du métier.

9.16 — Tout apprenti, sauf pour les métiers d'électricien, mécanicien en tuyauterie, poseur d'appareils de chauffage, et poseur de brûleurs à l'huile, doit après chaque année d'apprentissage, se soumettre à un examen devant le Bureau des examinateurs de son métier pour lui permettre de vérifier les progrès qu'il a réalisés. Après tel examen, le secrétaire du Bureau des examinateurs inscrira le nouveau statut de l'apprenti dans son carnet et ce sera la responsabilité de l'apprenti de remettre ledit carnet à son employeur et lui faire connaitre le changement de l'année de son apprentissage.

9.17 — **Période d'apprentissage:** La pleine période d'apprentissage est comme suit:

Métiers:	Heures
Briqueteur, maçon, plâtrier	8,000
Charpentier-menuisier	8,000
Peintre	8,000
Tôlier	8,000
Poseur de brûleurs à l'huile.	Selon la loi des mécaniciens en tuyauterie.

10 — **Dispositions diverses:**

10.01 — Est expressément interdite toute stipulation d'un contrat accordant à un salarié régi par le décret, des conditions moins avantageuses que celles fixées par le décret.

10.02 — Le décret n'affecte aucunement les droits acquis par les salariés et les réclamations intentées par le Comité paritaire en vertu des décrets antérieurs.

10.03 — **Double emploi:** Tout salarié employé régulièrement par un employeur professionnel ne pourra exercer son métier à la fois pour cet employeur et pour une autre partie. Tout employé mis à pied, même pour une période temporaire sera exclu de l'application de cet article.

11 — A moins d'incompatibilité, les dispositions du présent chapitre s'appliquent à tous les autres chapitres.

12 — Les parties contractantes aux conventions collectives de travail ayant donné naissance aux dispositions particulières et complémentaires déterminées dans tout chapitre du présent décret, conservent leur privilège de soumettre à l'expiration de leur convention initiale, une requête en amendement du décret ou une nouvelle convention si elles le jugent à propos.

CHAPITRE DEUXIEME

Dispositions spéciales et complémentaires relatives aux métiers de mécaniciens en tuyauterie, poseurs d'appareils de chauffage, poseurs de brûleurs à l'huile, soudeurs en tuyauterie, tôliers ou travailleurs de métal en feuilles

13 — **Définitions:**

Aux fins d'application du présent chapitre, les mots et termes suivants ont la signification ci-après donnée:

13.01 — Le terme "entrepreneur en plomberie et chauffage" a le même sens qui lui est donné par la Loi des entrepreneurs en plomberie et chauffage de la province de Québec (13, Georges VI, chapitre 109, 1949 et amendements.)

13.02 — Le terme 'compagnon senior en plomberie et chauffage" a le même sens qui lui est donné par la Loi des mécaniciens en tuyauterie (Statuts Refondus de Québec 1941, chapitre 173 et amendements).

13.03 — Le terme "compagnon junior en plomberie et chauffage" désigne tout salarié qui en est à sa première année de pratique après avoir complété ses quatre années d'apprentissage dans le métier.

13.04 — Le terme "apprenti en plomberie et chauffage" a le même sens qui lui est donné par la Loi des mécaniciens en tuyauterie (Statuts refondus de Québec 1941, chapitre 173, et amendements).

13.05 — Le terme "compagnon senior en brûleur à l'huile" désigne tout salarié qui loue ses services à un entrepreneur de brûleur à l'huile pour des travaux d'installation, de réparation, de réfection, d'entretien ou de service de brûleur à l'huile (Statuts Refondus de Québec, 1941, chapitre 173 et amendements).

13.06 — Le terme "compagnon junior en brûleur à l'huile" désigne tout salarié qui en est à sa première année de pratique après avoir complété son année d'apprentissage et avoir passé avec succès son examen dans le métier.

13.07 — Le terme "apprenti en brûleur à l'huile" désigne le salarié qui apprend pendant une année le métier du posage de brûleur à l'huile.

13.08 — Le mot "tôlier" ou "ferblantier" désigne tout salarié qui fait des travaux en feuilles métalliques, tels que tôles, cuivre, aluminium ou acier inoxydable, qui fabrique et pose toutes sortes d'objets de métal en feuilles, soit sur le chantier soit à l'atelier, qui fait l'installation et la réparation de systèmes de ventilation, climatisation et de chauffage à air chaud, qui installe des conduites de chauffage à air forcé (Hot blast) et recouvre de métal les puits de lumière, les corniches, les coupe-feu, les solins, les systèmes préfabriqués et tout autre travail similaire.

14 — **Champ d'application professionnel:**

Le présent chapitre s'applique à tous les travaux de construction, de réparation, d'installation, de nettoyage, ou de réfection de tous les systèmes de tuyauterie, de plomberie, de chauffage, de brûleurs à l'huile, soudeurs en tuyauterie, tels que définis dans la Loi et règlements concernant les mécaniciens en tuyauterie (Statuts Refondus de Québec, 1941, chapitre 173 et amendements). Il s'applique à tout travail exécuté à l'intérieur et à l'extérieur de la boutique.

15 — **Salaires minima:**

15.01 — Les taux minima de salaires suivants doivent être payés:

Métiers:	Taux horaires
Mécanicien en tuyauterie, poseur de brûleurs à l'huile, poseur d'appareils de chauffage, soudeur en tuyauterie:	
Compagnon senior	$2.70
Compagnon junior	2.30
Tôlier:	
Compagnon	2.70
Compagnon junior	2.30

15.02 — **Taux de salaire minima des apprentis:**

Mécanicien en tuyauterie et poseur d'appareil de chauffage:	
1ère année	$1.25
2e année	1.35
3e année	1.50
4e année	1.65
Compagnon junior	1.95
Poseur de brûleur à l'huile:	
1ère année	65%
2e année	75%
Tôlier:	
1ère année	60%
2e année	65%
3e année	75%
4e année	85%

15.03 — Tout contrat intervenu entre un employeur ou un entrepreneur et un ou plusieurs salariés sur une base de travail à la pièce ou à forfait ou pour un prix fixe est de nul effet et défendu s'il représente des taux inférieurs aux taux minima du décret.

16 — **Vacances payées:**

Tout salarié régi par le présent chapitre a droit, chaque année à une (1) semaine de vacances payées, entre le 1er mai et le 30 septembre.

CHAPITRE TROISIEME

Dispositions spéciales et complémentaires relatives aux métiers d'électriciens

17 — **Définitions:**

17.01 — Le terme "apprenti électricien" a le même sens qui lui est donné dans la Loi des électriciens et des installations électriques (Statuts Refondus du Québec, 1941, chapitre 172 et amendements).

17.02 — Le terme "compagnon électricien" désigne tout salarié qui détient une licence "C" en exécution de la Loi des électriciens et des installations électriques (Statuts Refondus de Québec, 1941, chapitre 172 et amendements).

17.03 — Le terme "entrepreneur électricien" ou "maitre électricien" a le même sens qui lui est donné par la Loi des Maitres Electriciens de la Province de Québec, (14 George VI, chapitre 146, 1950 et amendements).

18 — **Taux minima de salaires:**

18.01 — Les taux de salaires suivants doivent être payés:

Compagnon électricien	$2.70

18.02 — Les taux minima de salaires suivants des apprentis doivent être payés:

Apprenti:

1ère année: 50% du salaire du compagnon
2e année: 60% du salaire du compagnon
3e année: 70% du salaire du compagnon
4e année: 80% du salaire du compagnon.

CHAPITRE QUATRIEME

Durée

19 — **Durée du décret:**

Le décret demeure en vigueur jusqu'au 1er septembre 1966. Il se renouvellera automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante (60) jours ni moins de trente (30) jours avant le 1er septembre de l'année 1966 ou de toute année subséquente. Un tel avis doit être également adressé au Ministre du Travail.

Nonobstant le paragraphe précédent, les parties conviennent d'entamer les négociations cent vingt (120) jours avant la date d'expiration du présent décret.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la **Gazette Officielle de Québec.**

Durant les trente jours à compter du 18 septembre 1965, date de publication de cet avis dans la **Gazette Officielle de Québec,** l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,
Gérard TREMBLAY.
Ministère du Travail.

Gouvernement du Québec

DEPARTMENT OF LABOUR

Notice of amendment

Construction Industry — St. Jean and Iberville

Pursuant to the provisions of the Collective Agreement Act (R.S.Q. 1941, chapter 163 and amendments), the Honourable Carrier Fortin, Minister of Labour, hereby gives notice that the contracting parties to the collective labour agreement respecting the Construction industry in the electoral district of St. Jean and Iberville (made binding by decree number 784 of July 21, 1965 and amendments) have petitioned him to submit the following amendments to the said decree to the consideration and decision of the Lieutenant-Governor in Council:

Sections I to XII inclusively will be replaced by the following:

CHAPTER ONE

General provisions applicable to all trades

1 — **Definitions:**

For enforcement purposes, the meaning of the following words and terms is given below:

1.01 — The word "apprentice" designates any employee who learns any one of the trades governed by the decree.

1.02 — The word "artisan" designates any person who, with his own hands, carries out work covered by the decree, for commercial purposes, by contract, by written or verbal agreement or otherwise.

1.03 — The term "bricklayer-mason" designates any employee who lays brick; lays glass, terra-cotta, gypsum and cement blocks; lays natural and artificial stone and granite; does joint-pointing. He can alco coat foundation walls.

1.04 — The term "carpenter-joiner" designates any employees who assembles pieces of wood, wall boards and all composition laths; erects framework; makes concrete form panels; erects partitions; installs screens, windows, window-frames, whether these partitions, screens, windows and window-frames be wood or metal; lays weatherstripping, shingle sheating, tarred or metal shingles, unwelded and unhooked tin connected therewith; lays metal or wood siding; installs counters and shelves (permanent or moveable); repairs wooden articles and carries out all other work of a similar nature. He also does all the preliminary wood work connected with the construction industry such as the construction of panels for concrete forms or other uses on a construction job. A carpenter-joiner also lays parquet flooring; sets acoustical tile on ceilings and walls and lays arborite or any equivalent material.

1.05 — The word "journeyman" designates any employee who has finished his apprentice-ship and has obtained his license or competency certificate.

1.06 — The term "junior journeyman", in trades where such classification exists, designates any journeyman in his first practical year. It also designates any employee who has completed his apprentiship but does not have all the necessary qualifications to obtain the journeyman's competency certificate.

1.07 — The word "roofer" designates any employee who does tile, slate, gravel, asphalt and tarred paper roofing. He can also lay unwelded or unhooked tin.

1.08 — The word "contractor" designates any individual, company or corporation employing one or more employees in the performance of one or more of the operations covered by the decree, on his own account or for that of a third party, by the hour, by day, contract, by written or verbal contract or otherwise.

1.09 — The term "cement finisher" designates any employee who pours and finishes cement floors. The wall work following that of the floors only goes as far as the baseboard on the inside and as far as the foundation on the outside. Except for minor repairs on concrete forms, he cannot do coating work. He can do cement walks and paving.

1.10 — The term "driller" designates any employee who operates a steam or air drill used to bore holes for powder blasting or other, or for demolition operations. He also carries out any other similar work, as required.

1.11 — The term "joint-pointer" designates any person who can fill or caulk gyproc joints with cement or any other material.

1.12 — The term "day labourer" designates any employee who carries out work requiring no special skill. He may polish cement floors.

1.13 — The word "labourer" or the terms "bricklayer's helper", "plasterer's helper" and "mason's helper" designate any employee who manually prepares or transports mortar, celanite or any other similar construction material by wheelbarrow. It also designates hod carriers as well as men who exclusively help bricklayers, masons and plasterers.

1.14 — The word "painter" designates any employee who paints, varnishes or sands interior and exterior surfaces, does glazing work, applies putty, burns off paint, hangs or removes wall-paper and carries out any other related work as required. He can also do gyproc joint-pointing.

1.15 — The term "painter-imitator" designates any painter who specializes in imitating natural wood grains and shades, by means of special products, brushes or other tools.

1.16 — The word "plasterer" designates any employee who does plaster, celanite, mortar, cement and stucco coating; sets mouldings for the pouring or ornaments and can also do gyproc joint-pointing.

1.17 — The term "ornamental iron erector" designates any employee who, on a construction site, sets up, assembles and installs ornamental iron such as interior and exterior stairs, railings, ramps, safety escapes, fences, gates, balconies, awnings, etc...

1.18 — Ther term "linoleum layer" designates any employee who lays all types of linoleum, asphalt or rubber tile or any other similar product which is permanently fixed to a wall or floor.

1.19 — The term "floor sander" designates any employee who scrapes, polishes, waxes or sands wood floors either by hand or machine. He also lacquers, tiles and varnishes such floors.

1.20 — The term "stone cutter" designates any employee who cuts and prepares stone in the necessary dimensions for all types or repair or construction work.

1.21 — The term "steeple jack" designates an employee of any trade working at a height of 45 feet or more, on scaffolds, derricks or any other device which enables him to work at such a height.

1.22 — Should a new material be put on the market and its installation or laying is not provided for in this section, the Parity Committee shall set up a sub-committee which will determine the trade concerned with this new product and will suggest the necessary amendments to be made to the decree.

2 — **Characteristics of certain trades:**

2.01 — Only a bricklayer-mason may do masonry joint-pointing.

2.02 — A carpenter-joiner may polish cement floors and also perform work ordinarily done by a linoleum layer.

2.03 — Whenever wooden joists are replaced by steel ones (with or without metal laths), the latter may be installed by a carpenter-joiner or by a day labourer.

3 — Professional and industrial jurisdiction:

3.01 — The decree covers all construction work (buildings and engineered projects), including the installation, rebuilding, repair, maintenance, demolishing and displacement of buildings by the workers it governs, as well as the transportation of material from the site (except when a supplier delivers his own materials). It covers all work connected with buildings, properties, scaffolds, street paving, roads, asphalt laying, bridges, dams, streets, wharves, sidewalks, troughs and chutes, excavating, levelling, landscaping, retaining walls, sewers, viaducts, airports, landing fields, tunnels, wells, canals, locks, water mains, fences, towers, plumbing and heating installations, tinsmith's work, oil burners, electrical installations, air conditioning and ventilating systems, structural iron, ornamental iron or any other similar or related work.

3.02 — **Elevator industry, construction of steam generators, boilers and tanks:** The Parity Committee shall have full authority, within the territorial jurisdiction of this decree, to administer Order in Council number 48 (H), 1956 and amendments, respecting the elevator industry and construction of steam generators, boilers and tanks in the Province.

3.03 — However, the decree does not govern permanent employees as defined in the Collective Agreement Act.

3.04 — Railroad companies are not subject to the decree in the case of operations usually performed by the system's maintenance men who are already covered by a collective agreement with the said railroad companies.

3.05 — Road operations carried out for any Department of the Provincial Government which are already subject to the Fair Wages Schedule (Order in Council number 800 of April 24, 1927 and amendments), are not governed by the provisions of the decree.

3.06 — However, the construction of bridges, tunnels, viaducts and public buildings, carried out for any of these departments are subject to the decree.

3.07 — **Special provisions:**

Notwithstanding any other provision, the cities, towns and municipal or school corporations are not governed by the provisions of this decree inasmuch as repair and maintenance work on their buildings are concerned; also, construction, rebuilding or maintenance work on aqueducts, sewers, paving, sidewalks and other similar operations performed under their immediate control.

The exemption does not cover contractors or subcontractors carrying out the same operations, under the control of, or by contract for the said cities, towns or municipal or school corporations.

3.08 — **Structural steel industry:** The Parity Committee shall have full authority, within the territorial jurisdiction of this decree, to administer Order in Council number 2284 (C) of November 22, 1961 and amendments, respecting the structural steel industry in the Province.

3.09 — **Construction of transmission lines:** The Parity Committee shall have full authority, within the territorial jurisdiction of this decree, to administer Order in Council number 1288 of July 2, 1964 and amendments, respecting the construction of transmission lines.

3.10 — The insulation of pipes, furnaces, tanks and all other similar work is subject to the decree.

3.11 — Work connected with the digging of holes for electricity or telephone poles and the digging for underground cables by contractors is also subject to the decree.

4 — Territorial jurisdiction:

The territorial jurisdiction of the decree encompasses:

4.01 — The electoral districts of St. Jean and Iberville.

4.02 — The towns of Chambly and Fort Chambly.

4.03 — The strip of land on the Richelieu, located between the electoral district of St. Jean and the town of Fort-Chambly. This strip of land is bounded to the west by the Montreal River; to the north by the Montreal River and the town of Fort-Chambly; to the east by the Richelieu and to the south by the electoral district of St. Jean.

4.04 — The town of Napierville and a two-mile radius from its limits.

5 — Minimum wage rates:

5.01 — The following minimum rates shall be paid:

Trades:	Hourly Rates
Bricklayer, mason, plasterer, marble and terrazzo layer tile setter	$2.90
Carpenter, journeuman	2.60
Junior journeyman	2.45
Truck driver	2.20
Boiler fireman	2.45
Grader, bulldozer, tractor, backdiggerloader and roller operator (steam or gas)	2.30
Freight elevator operator	2.30
Roofer, gravel, asphalt, tarred paper. (If the work is carried out by a carpenter-joiner,s then the carpenter-joiner's rate shall be paid)	2.55
Cement finisher (wames of the trade ti which the employee belongs).	
Drill operator, blaster, air-hammer operator and blacksmith	2.60
Watchman (up to a 75-hour week maximum)	1.50
Rigger	2.60
Day labourer	2.05
Labourer	2.25
Stationary engineman	2.50
Painter	2.55
Painter-imitator	2.80
Linoleum layer	2.60
Reinforcing steel erector	2.70
Plastic tile setter	2.60
Crane operator	2.45
Stationary or portable concrete mixters (gas or electric)	2.25
Terrazzo polisher, dry process	2.75
Terrazzo polisher, wet pricess	2.55
Shovel operator	2.45
Floor sander	2.50
Watchman, employed as boiler fireman and of a license required by law	2.40
Joint-pointer (if the joint-pointing is done by a plasterer or painter, wages for these trades shall be paid for this work)	2.55
Steeple jack 25¢ and hour above the worker's trade rate)	
Glazier	2.55
Ornamental iron installer	2.55
Ornemental iron installer's helper	2.05

5.02 — **Occupations not mentioned:** Employees whose occupation rates are not established in this decree, should receive at least twenty cents (20¢) an hour more than a labourer.

5.03 — **Minimum apprenticeship wage rates:**

The following minimum wage rates shall be paid to apprentices in the trades governed by the decree:

1st year	60%
2nd year	65%
3rd year	75%
4th year	85%

The percentage is based on the minimum wage rates mentioned in section 5.01 and should correspond to the nearest cent (1¢).

5.04 — **Piece and job work:** All contracts enterred into between an employer and one or more employees on a piece-work, job or lump sum basis are null and forbidden, should they stipulate rates lower than the minimum ones of the decree.

5.05 — **Artisan:** In so far as working conditions are concerned, the artisan shall be subject to this decree and shall make a monthly report of his activities to the Parity Committee.

5.06 — Any contractor who is considered as a professional contractor, has a place of business in a known place and does not have any employees, is not subject to the preceding clause.

5.07 — **Transportation and living expenses:** Travelling expenses of employees sent out of the municipality where the employer has his place of business shall be borne by the employer. For the purposes of this subsection, the territory formed by the towns of St. Jean Iberville and St. Luc shall be considered as one municipality.

In such case, if the travelling and waiting times exceed a total of twenty (20) minutes, the employer shall pay such employees straight time for the travelling and waiting times. This applies to both going and return trips.

Room and board shall be paid by the employer if the employees are not brought back each evening to the municipality where the employer has his place of business.

Should an employee be sent out to work outside the municipality where the employer has his place of business, without having been notified the day before, the employee's noon meal shall be paid by the employer.

5.08 — **Pay period and details:** Wages are to be paid in full every Friday during working hours. Should Friday be a non-working day, payday will be on the preceding day. If payment is made by cheque, the exchange should be included.

The following details should be shown on or in the pay envelope:

Employer's name;
Employee's name in full;
Employee's occupation;
Date and pay period;
Number of hours worked;
Hourly rate;
Gross earnings;
Deductions made, in detail;
Net take-home pay.

5.09 — **Temporary work:** Any employee temporarily engaged in work other than his regular work shall continue to receive the rate of his category or trade.

5.10 — **Different material:** In all trades when a material other than the regular and known one is used, the hourly wage rate of the appropriate trade shall apply.

5.11 — **Shift differential:** Employees on the evening or night shift shall receive a bonus of 15¢ an hour, above the regular wage rate.

5.12 — A clean and heated place shall be provided by the employer for the noon meal.

5.13 — For specialized occupations listed in subsection 5.01 and for which no apprenticeship exists, the following norms are laid down for a one-year training period:

First six months: day labourer's rate.

Second six months: the average rate between the day labourer's rate and that laid down in subection 5.01.

5.14 — Employees are entitled to 10 minutes off in the morning and ten minutes off in the afternoon, on the premises, and at a time determined by the employer or his representative.

5.15 — **Waiting period:** Should an employee report in to work at the usual time and has not been previously advised that his services would not be required, he is entitled to be paid the equivalent of three (3) hours pay. The employer may request that such employee remain at his disposal during this time (3 hours) and have him perform work other than his usual work.

6 — Hours of work:

6.01 — Employees shall work eight (8) hours a day and forty (40) a week, Monday through Friday, between 8:00 a.m. and 5:00 p.m.

6.02 — Day labourers and labourers have a 45-hour week consisting of nine (9) hours a day, Monday through Friday.

6.03 — Shovel, pile driver, bulldozer, tractor and backdigger-loader operators, and those engaged, in hauling and towing are employed on a maximum 55-hour week basis, without limitation as to the daily work hours.

6.04 — Watchmen and patrolmen are employed on a maximum 75-hour week basis, without limitation as to the daily work hours and and without specified starting and ending times. They cannot work more than fifteen (15) hours straight without taking a 9-hour rest period.

6.05 — The double or triple shift system is not subject to the daily schedules for begining and ending work. However, the working day shall not exceed the daily hours of work provided in the decree.

7 — Payment of overtime:

7.01 — Work performed over and above the weekly and/or daily hours stipulated in the preceding section shall be paid at time and a half the daily or weekly wage rates.

7.02 — When work of absolute necessity is performed on Sundays, New Year's Day, Good Friday, Saint John the Baptist Day, Canada Day, Labour Day and Christmas Day, it must be paid at double time (hourly or weekly rate).

7.03 — No employer can punish or threaten to punish by dismissal or suspension, directly or indirectly a Catholic worker who is absent from work on a Sunday or holy day of obligation.

8 — Vacation:

8.01 — **Annual vacation with pay:** Every employee governed by the decree is entitled to a yearly vacation with pay.

8.02 — All employers shall transmit to the Parity Committee, with the monthly report, a 4% levy on the gross amount to each employee's wages.

This amount will be put into a special fund held in trust by the Parity Committee, under section 981 of the Civil Code.

8.03 — Vacation-pay credits payable to an employee shall be equivalent to 4% of his gross earnings turned over to the Parity Committee by his employers.

8.04 — **Employee's rights:**

(a) Vacation with pay: Any employee governed by the decree whose employment with one employer has been continuous throughout a vacation-pay credit period, is entitled, at the end of such period, to a vacation having a maximum duration of seven (7) consecutive days and to the above-mentioned vacation credit.

(b) Vacation credit: Any employee governed by the decree, whose employment with one employer has not been continuous throughout a vacation-pay credit period, is entitled, at the end of such period, to the above-mentioned vacation credit only.

(c) Timing of vacations: When an employee is entitled to the vacation povided for in this section, the employer must grant same within the four (4) months following the date the vacation-pay credit period ends.

(d) The vacation-pay credit period extends from May 1 of one year to April 30 of the next.

8.05 — **Credit re-imbursement:** The Parity Committee shall remit to the employees, the dues accumulated for the vacation with pay from June 1 to September 1 for the year ending April 30 of the same year.

9 — Provisions dealing with apprenticeship:

9.01 — No apprentice in any one of the building trades mentioned in section 5.01 may begin his apprenticeship before his sixteenth (16) year or after his twenty-five (25) year Moreover, the apprentice must furnish the Secretary of the Board of Examiners with a letter signed by a professional employer of the trade he wishes to learn and stating that this professional employer is willing to hire the candidate.

9.02 — All apprentices' names shall be entered into a register kept especially for that purpose by the Parity Committee.

Such register shall mention: the apprentice's name, surname, age, address and trade; the date on which the apprentice began his apprenticeship and proof of the apprentice's continuity of training; the name and address of first employer and of every subsequent employer until the apprenticeship period hereinafter established for his trade has been completed.

9.03 — When apprenticeship begins, the Parity Committee shall furnish each apprentice with a booklet containing: the starting and finishing dates of employment with each employer; total hours worked with each employer; employer's signature after having given the employee an efficiency evaluation. This information together with employers' signatures in the apprenticeship booklet are required for the duration of apprenticeship.

9.04 — Apprenticeship booklets should be standard and bear the Parity Committee's seal.

9.05 — For the trades of pipe mechanic, electrician, oil burner mechanic, tinsmith and sheet-metal worker, a maximum of one (1) apprentice per journeyman on the payroll is allowed.

9.06 — For the trades of carpenter-joiner, bricklayer, mason, plasterer and painter, there can be a maximum of one (1) apprentice per four (4) journeyman or fraction thereof on each determined construction site.

9.07 — No employer may have an apprentice work alone. No apprentice must always be accompanied by a journeyman of his trade.

9.08 — No individual indenture of apprenticeship for the trades mentioned is valid unless it complies with all the decree's provosions.

9.09 — The daily hours of work for apprentices are the same as for qualified workmen.

9.10 — An apprentice shall give good and loyal services to his employer during his apprenticeship period. He shall take good care of tools and material supplied by his employer.

9.11 — Employers shall do their best to instruct apprentices in the trade they intend learning.

9.12 — Apprentices who have attended a technical or trade school under the Specialized School Act shall receive credits proportionate to the duration of their studies and the results of examinations taken. The Parity Committee shall govern the application of this provision together with the allowance of credits.

9.13 — No provision governing apprenticeship applies to trades whose apprenticeship and qualification are governed by Provincial legislation.

9.14 — Employers shall notify the Parity Committee at once of the date an apprentice begins his apprenticeship.

9.15 — An apprenticeship year consists of 2,000 hours of trade work.

9.16 — Any apprentice (save for the trades of electrician, pipe mechanic, heating equipment and oil burner installers) after each completed year of apprenticeship, must sit for an examination before the appropriate Board of Examiners to determine the progress made. After such examination, the Secretary of the Board of Examiners shall inscribe the apprentice's new status in his booklet. Remittance of the said booklet to the employer and advising him of a change in the apprenticeship year rests with the apprentice.

9.17 — **Apprenticeship period:** The complete apprenticeship period is as follows:

Trades:	Hours
Bricklayer, mason, plasterer	8,000
Carpenter-joiner	8,000
Painter	8,000
Tinsmith	8,000
Oil burner installer	According to the Pipe Mechanic's Act

10 — General provisions:

10.01 — Any provison of a work contract stipulating, for an employee governed by the decree, conditions less advantageous than those of the decree, is strictly forbidden.

10.02 — The decree does not affect in any way the rights acquired by employees and the Parity Committee's claims under previous decrees.

10.03 — **Dual job-holding:** No employee who is regularly employed by a professional employer may ply his trade for such employer and another at the same time. Any employee who is temporarily laid off is exempt from the application of this section.

11 — Barring incompatibility, the provisions of this chapter apply to all the other chapters.

12 — The contracting parties to collective labour agreements which have become special and complementary provisions laid down in all the chapters of this decree, retain the privilege of requesting the amendment or a new collective agreement (if deemed advisable) upon expiration of the original agreement.

CHAPTER TWO

Special and complementary provisions respecting the trades of pipe mechanic, heating system and oil burner installers, pipe welders, tinsmith or sheet-metal workers

13 — Definitions:

For the purpose of enforcing this chapter, the meaning of the following words is given below.

13.01 — The term "plumbing and heating contractor" has the same meaning as given in the Plumbing and Heating Contractors of the Province of Quebec Act (13, George VI, chapter 109, 1949 and amendments).

13.02 — The term "plumbing and heating senior journeyman" has the same meaning as given in the Pipe Mechanics' Act (Revised Statutes of Quebec 1941, chapter 173 and amendments).

13.03 — The term "plumbing and heating junior journeyman" designates any employee who is in his first practical year after having completed four years' apprenticeship in the trade.

13.04 — The term "plumbing and heating apprentice" has the same meaning as given in the Pipe Mechanics' Act (Revised Statutes of Quebec 1941, chapter 173 and amendments).

13.05 — The term "oil burner senior journeyman" designates any employee who hires out his services to an oil burner contractor for the purpose of installing, repairing, rebuilding, maintaining or servicing oil burners (Revised Statues of Quebec 1941, chapter 173 and amendments).

13.06 — The term "oil burner junior journeyman" designates any employee who is in his first practical year after having completed his apprenticeship and successfully passed the examinations in the trade.

13.07 — The term "oil burner apprentice" designates any employee who learns the oil burner installation trade for one year.

13.08 — The word "tinsmith" designates any employee who does sheet-metal work (tin, copper, aluminium or stainless steel); makes and installs all kinds of sheet-metal articles, on the job or in the shop; installs or repairs ventilating, air conditioning or hot air systems; installs Hot blast heating systems conduits; covers sky lights, cornices, fire doors, spaces between joists and prefabricated systems with metal and performs any other similar work.

14 — Professional jurisdiction:

This chapter covers all construction, repair, installation, cleaning or reconditioning work done on plumbing, piping, heating, oil burner piping and pipe-welding work

defined in the Act and regulations respecting Pipe Mechanics (Revised Statutes of Quebec 1941, chapter 173 and amendments). It also covers all work performed either outside or inside the shop.

15 — **Minimum wages:**

15.01 — The following minimum wage rates shall be paid:

Trades:	Hourly rates
Pipe mechanic, oil burner and heating equipement installers, pipe welders:	
Senior journeyman	$2.70
Junior journeyman	2.30
Tinsmith:	
Journeyman	2.70
Junior journeyman	2.30

15.02 — **Apprentice minimum wage rates:**

Pipe mechanic and heating equipment installer:	
1st year	$1.25
2nd year	1.35
3rd year	1.50
4th year	1.65
Junior journeyman	1.95
Oil burner installer:	
1st year	65%
2nd year	75%
Tinsmith:	
1st year	60%
2nd year	65%
3rd year	75%
4th year	85%

15.03 — Any contract entered into between an employer or contractor and one or more employees on a piece-work, contract or lump sum basis is null and forbidden if it stipulates rates lower than the minimum rates of the decree.

16 — **Vacation with pay:**

Every employee governed by this chapter is entitled to a week's vacation with pay yearly, between May 1 and September 30.

CHAPTER THREE

Special and complementary provisions governing electricians

17 — **Definitions:**

17.01 — The term "apprentice electrician" has the same meaning as that given it in the Electricians' and Electrical Installations Act (Revised Statutes of Quebec 1941, chapter 172 and amendments).

17.02 — The term "journeyman electrician" designates any employee who holds a "C" license under the Electricians' and Electrical Installations Act (Revised Statutes of Quebec 1941, chapter 172 and amendments).

17.03 — The term "electrical contractor" or "master electrician" has the same meaning as that given in the Master Electricians of the Province of Quebec Act (14 George VI, chapter 146, 1950 and amendments).

18 — **Minimum wage rates:**

18.01 — The following minimum wage rates shall be paid:

Journeyman electrician . . $2.70

18.02 — The following apprentice minimum wage rates shall be paid:

Apprentice:

1st year 50% of journeyman's rate.
2nd year 60% of journeyman's rate.
3rd year 70% of journeyman's rate.
4th year 80% of journeyman's rate.

CHAPTER FOUR

Term

19 — **Term of the decree:**

The decree remains in force until September 1, 1966. It automatically renews itself from year to year thereafter, unless one of the contracting parties gives the other a written notice to the contrary, no more than sixty (60) and no less than thirty (30) days before September 1 of 1966 or of any subsequent year. Such notice should also be filed with the Minister of Labour.

Notwithstanding the preceding subsection, the parties agree to begin negotiations one hundred and twenty (120) days before the expiry date of this decree.

Publication of this notice does not make binding the provisions therein. Such provisions, with or without amendments, can be made binding only by an Order in Council, which comes into force on the trade of its publication in the Quebec Official Gazette.

During the thirty days following September 18, 1965 dated of publication of this notice in the Quebec Official Gazette, the Honourable Minister of Labour will consider objections which interested parties may wish to mage; objections should be submitted in duplicate if possible.

Gérard TREMBLAY,
Deputy Minister of Labour.
Department of Labour.

Médaille "Bene merenti"

Honneur insigne au Commissaire diocésain des Scouts du diocèse de Saint-Jean

Dans une lettre que notre Evêque, Mgr Gérard-Marie Coderre adressait tout récemment au Commissaire Roger Lalonde à l'occasion de sa démission pour cause de santé, Son Excellence disait en particulier: "Le témoignage de dévouement, de service et de générosité que vous laissez aux jeunes, après ces quatorze années consacrées à leur cause, est un gage assuré qu'un jour ou l'autre nous verrons joindre de nombreux apôtres pour continuer l'oeuvre qui nous tient tant à coeur".

En effet, M. Lalonde a passé quatorze années à diriger des scouts: d'abord comme chef d'une unité à la troupe Anizan de Notre-Dame du Sacré-Coeur puis comme Commissaire diocésain du diocèse pendant cinq ans. Bien que pour lui, son plus beau travail fut à la troupe, nous lui reconnaissons beaucoup de mérite à avoir siégé pendant plusieurs années au Comité Directeur et ses réalisations comme Grand Chef du diocèse dépassent en ampleur les deux premières.

Sous son règne, on a vu naître et se multiplier les Comités locaux d'Amis des Scouts, les rencontres trimestrielles de ces comités sous l'égide du Diocésain, la fondation du Magasin Le Totem Inc., magasin scout desservant tout le diocèse, l'acquisition d'un Domaine pour le campement des louveteaux, ainsi que des activités telles que: pèlerinages, marches de nuit, commissariats, rallyes, camps de chefs de patrouilles, etc.

Ainsi, lorsque Mgr Coderre écrit dans cette même lettre : "Pour le magnifique travail que vous avez accompli, acceptez toute ma gratitude et ma reconnaissance. Prions le Divin Maître de bénir ce long service et de vous accorder la santé nécessaire à la poursuite de votre route"; nous nous joignons à lui pour dire à notre C.D. combien nous lui sommes redevables de l'expansion qu'a pris le mouvement et de la bonne direction qu'il lui a donnée.

Nous sommes assurés que tout le mouvement scout actuel associé à tous ceux qui en ont profité comme louveteau, scout, routier ou parents d'un de ces jeunes voudra avec nous, les responsables anciens et actuels du mouvement, s'associer à notre évêque et reconnaître le bien opéré par lui et ceux qui l'ont si bien secondé dans sa tâche.

"En reconnaissance, écrit encore Monseigneur, des nombreux services rendus à la jeunesse du diocèse, Monsieur l'abbé Saint-Mieux vous remettra de ma part une médaille d'argent du mérite diocésain à l'occasion de votre Conseil Diocésain, tenu à Candiac le 19 septembre prochain. A vous et à votre famille, ma fraternelle bénédiction en Notre-Seigneur".

N'est-ce pas un honneur et une marque de reconnaissance bien méritée que M. Roger Lalonde et sa chère collaboratrice, Mme Lalonde, viennent de recevoir par cette médaille "Bene Merenti"; le mouvement scout en est fier et s'associe à eux pour leur dire non seulement sa joie mais aussi sa gratitude la plus profonde.

Le SOF répond au SOS des parents

Le 26 juillet 1956, notre Evêque, Mgr Gérard-Marie Coderre, érigeait en Commission diocésaine, le Service d'Orientation des Foyers. A cette occasion, il écrivait dans une lettre pastorale:

"La famille chrétienne subit de nos jours de terribles assauts. La crise d'autorité, la mode de la limitation des naissances, la vague envahissante du naturalisme et du laisser-aller, la propagande de faux systèmes d'éducation, ont déjà produit de néfastes effets sur nos foyers, même les meilleurs. Le manque de vocations sacerdotales et religieuses qui nous affige, n'est-ce pas un des principaux signes de cette déchristianisation de la famille "

"...C'est précisément à cause du bien considérable qu'il a accompli, que nous avons décidé d'élargir les cadres et les possibilités d'action du Service d'Orientation des Foyers de façon à ce que toutes les paroisses puissent en bénéficier" (Lettres et Mandements, Vol. VI, No 7, p. 103).

Aujourd'hui encore, et avec plus de vigueur qu'il y a neuf ans, la famille chrétienne subit de terribles assauts venant de toutes parts. Les parents et les époux d'aujourd'hui sont plus que jamais en état de recherches et d'inquiétude en face de tous ces problèmes délicats que doivent envisager les foyers. La solution à tous ces nouveaux points d'interrogations, souvent, on ne peut pas la trouver seuls.

Voilà pourquoi, aujourd'hui tout comme il y a neuf ans, le SOF a sa raison d'être et peut réaliser un bien considérable à tous ces gens qui s'adressent à lui pour améliorer leur sort.

Depuis sa fondation, le SOF voit sa popularité grandir d'année en année. Aussi, peut-on affirmer qu'il répond vraiment à une attente, voire même à une nécessité. Les statistiques nationales du Service indiquent qu'il a atteint un nouveau sommet cette année, en s'adressant à plus de 3,000 couples mariés. Les témoignages de ces candidats expriment avec évidence et satisfaction tout le bien qu'ils ont retiré du SOF.

Le SOF a pour but de rendre plus chrétienne la vie intime du foyer par la connaissance de la doctrine de l'Eglise et dans l'unité sans cesse renouvelée entre les conjoints. Pour réaliser ce but, le SOF propose une série de treize rencontres groupant environ douze couples. Ces cercles d'étude favorisent le dialogue entre les couples et entre les époux et les engage à réfléchir ensemble sur les principaux problèmes inhérents à leur vocation d'époux et de parents. A l'occasion, un conférencier (prêtre, médecin, etc...) vient exposer au groupe les éléments de solution qui relèvent de sa compétence de sorte que les participants puissent mieux connaître les pierres d'achoppement qui se trouvent sur leur route.

Voilà donc un Service qui peut vous aider à continuer plus allégrement et avec plus de résultat votre grande vocation de parents et d'époux chrétiens. Pour plus de détails sur le SOF ou pour vous inscrire à une série de rencontres, vous pouvez vous adresser à votre curé ou au soussigné.

Bonne chance.

P. Saint-Mieux, ptre,
Aumônier diocésain,
Evêché de Saint-Jean.

PRETS HYPOTHECAIRES

DOMICILIAIRES — AGRICOLES
COMMERCIAUX — INDUSTRIELS

Les Immeubles Richelieu Enr.

Guy Normand, Courtier

95, rue Richelieu
Saint-Jean

347-5511 - 2

Quel est votre problème d'eau?

L'ELECTRO-IONISATEUR

dépasse tous les systèmes connus jusqu'à maintenant

- Enlève toute la dureté et la rouille, la couleur, les goûts, les odeurs, les bactéries.
- Vous fournira l'eau de vos rêves.
- Protection pour toute la famille.

Modèles disponibles pour tous les cas
de la maison de campagne à l'industrie la plus grosse.

RÉPARATION
Nous faisons la réparation et le service de tous genres d'appareils tels que adoucisseur, conditionneur, filtre.

OUVRAGE GARANTI
Quel que soit votre problème, nos techniciens experts en trouveront la solution gratuitement. Faites analyser votre eau sans tarder.

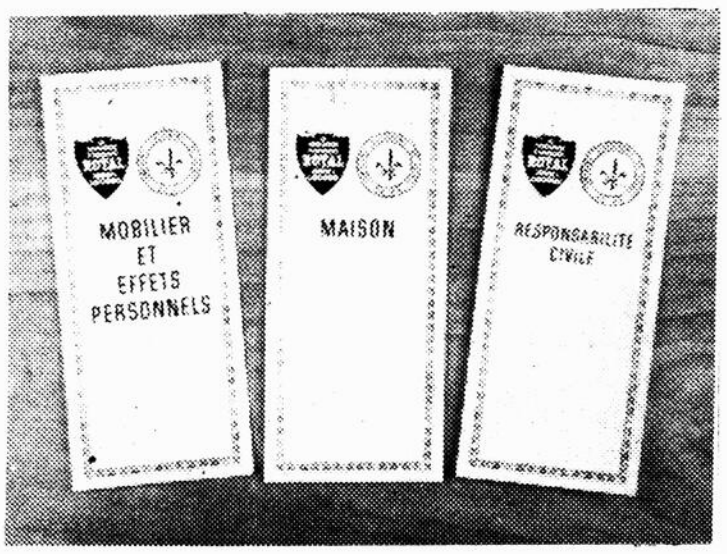
Pour tous renseignements additionnels, adressez-vous à

AQUA-LAB Enr.

C. A. Lévesque, technicien en traitement d'eau

250, rue St-Jacques, St-Jean Tél. 346-4519

Traitement d'eau manufacturée par AQUA-TECHNIC LTD.



TROIS POLICES D'ASSURANCES
DANS UNE!...
et cela vous coûte moins cher!

Une police complète, personnelle et moderne des compagnies d'assurances "ROYAL" et "QUÉBEC", peut vous économiser jusqu'à 10%.

C'est une police qui s'adapte facilement à vos besoins personnels. Vous pouvez y inclure chalet d'été, bateau, bijoux et fourrures, tout en économisant davantage.

IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR REVISER VOS ASSURANCES. Pourquoi ne pas nous appeler pour en causer avec vous—MAINTENANT ou, en tout cas, avant l'échéance de vos assurances actuelles?

J. A. BELANGER

COURTIER EN ASSURANCES

258 Champlain, St-Jean Tél. 347-74

OUVERTURE SENSATIONNELLE DU RESTAURANT

LE BOULEVARD

160, boulevard du Séminaire **Tél. 346-9728** **Saint-Jean, Qué.**



Un fumet adorable, un décor de 1900, un style campagnard... il n'en faut pas plus pour créer une ambiance. Ajoutez le frou-frou des jupes des serveuses de table habillées en costume typique, que faut-il de plus? Au Boulevard, c'est un délice pour le palais, pour les yeux, pour les oreilles... La cuisine française et canadienne pour les gourmets, et à des prix très abordables... Un choix très juste des tapisseries et des murales, des lustres scintillants... Une musique très douce pour reposer du travail et du bruit de la rue... Venez vous-mêmes et vous serez convaincus qu'au Boulevard on se sent bien chez-soi.

Le 18 septembre, l'ouverture officielle du Restaurant "Le Boulevard" était faite dans un décorum digne des plus grands restaurants de la province. Plusieurs personnalités de Saint-Jean avaient répondu à l'invitation des propriétaires: la salle était comble, car plus de 400 personnes avaient tenu à venir constater la beauté de ce nouveau restaurant. Et nombre d'entre eux se sont promis d'y revenir. Faites de même!



Tél. 348-3817

Choinière et Martel Enr.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Résidence:

R. CHOINIERE 347-3437 — C.-E. MARTEL 346-2961

Saint-Luc

Tél. 346-6969

Atelier de Rembourrage Saint-Jean Enr.

Rembourrage et réparations de meubles de tous genres

113a Cousins St-Jean

Tél. 347-3737 Rés.: 348-8833

St. Johns Windows Inc.

A. DOUCET, président

JEAN-GUY DOUCET, vice-président

946 St-Jacques St-Jean

Rés.: 346-9417 Bur.: 346-6897

Maurice Trahan Ltée

André Thibodeau, prés.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION GROS ET DETAIL

143 Mercier St-Jean

Tél. 346-5464

Lucien Dagenais

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LICENCIE

Industriel - Commercial - Résidentiel

382, 12e avenue Iberville

346-4208 Atelier 348-2527

J. M. Pomerleau

SOUDURE ELECTRIQUE
REPARATIONS GENERALES
FER ORNEMENTAL
ESTIMATION GRATUITE

305 St-Germain St-Jean

Hommages de

Enseigne Patenaude Inc.

Tél. 346-6757

Plomberie Moderne Inc.

CHAUFFAGE
EAU CHAUDE - VAPEUR
AIR CHAUD - VENTILATION
AIR CLIMATISE - FERBLANTERIE
BRULEUR A L'HUILE

Résidentiel - Commercial - Industriel

244 Rg Richelieu St-Jean

Tél. 348-4318

ROGER LEVESQUE

Entrepreneur plâtrier — Stucco - Stone

PIERRE ARTIFICIELLE — CLAPBOARD D'ALUMINIUM
RESIDENTIEL ET COMMERCIAL

195, rue Notre-Dame Saint-Jean, Qué.

Tél. 658-6205

JEAN MEUNIER

Décorateur - Ensembliér

Fort-Chambly, P.Q.